

MEMORIAL

DU

Grand-Duché de Luxembourg.



Memorial

DES

Großherzogthums Luxemburg.

Samedi, 10 août 1907.

N^o 42.

Samstag, 10. August 1907.

Loi du 3 août 1907, ayant pour objet l'approbation de la Convention de Rome du 7 juillet 1905, concernant la création d'un Institut international d'agriculture.

Nous GUILLAUME, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau, etc., etc., etc. ;

Notre Conseil d'Etat entendu ;

De l'assentiment de la Chambre des députés ;

Vu la décision de la Chambre des députés du 21 juillet 1907 et celle du Conseil d'Etat du 31 du même mois, portant qu'il n'y a pas lieu à second vote ;

Avons ordonné et ordonnons :

Article unique. Le Gouvernement est autorisé à ratifier et à publier, pour sortir son plein et entier effet dans le Grand-Duché, la Convention signée à Rome, le 7 juillet 1905, entre l'Allemagne, l'Argentine, l'Autriche et la Hongrie, la Belgique, le Brésil, la Bulgarie, le Chili, la Chine, le Costa-Rica, le Cuba, le Danemark, l'Equateur, l'Espagne, les Etats-Unis d'Amérique, les Etats-Unis Mexicains, l'Egypte, l'Ethiopie, la France, la Grande-Bretagne et l'Irlande, la Grèce, le Guatemala, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, le Monténégro, le Nicaragua, la Norvège, le Paraguay, les Pays-Bas, le Pérou, la Perse, le Portugal, la Roumanie, la Russie, le Salvador, la Serbie, la Suède, la Suisse, la Turquie et l'Uruguay, concernant la création à Rome d'un Institut international permanent d'agriculture.

Gesetz vom 3 August 1907, die Genehmigung der am 7. Juli 1905 in Rom unterzeichneten Konvention wegen Errichtung eines internationalen landwirtschaftlichen Instituts betreffend.

Wir **Wilhelm**, von Gottes Gnaden Großherzog von Luxemburg, Herzog zu Nassau, etc., etc., etc. ;

Nach Anhörung Unseres Staatsrates ;

Mit Zustimmung der Kammer der Abgeordneten ;

Nach Einsicht der Entscheidung der Abgeordneten-Kammer vom 24. Juli 1907 und derjenigen des Staatsrates vom 31. dess. Mts., wonach eine zweite Abstimmung nicht erfolgen wird ;

Haben verordnet und verordnen :

Einziger Artikel. Die Regierung ist ermächtigt, die am 7. Juli 1905 zwischen Deutschland, Argentinien, Oesterreich-Ungarn, Belgien, Brasilien, Bulgarien, Chile, China, Costa-Rica, Cuba, Dänemark, Equator, Spanien, den Vereinigten Staaten von Amerika, den Vereinigten Mexikanischen Staaten, Egypten, Ethiopien, Frankreich, Großbritannien und Irland, Griechenland, Guatemala, Italien, Japan, Luxemburg, Montenegro, Nicaragua, Norwegen, Paraguay, den Niederlanden, Peru, Persien, Portugal, Rumänien, Russland, Salvador, Serbien, Schweden, der Schweiz, der Türkei und Uruguay unterzeichnete Konvention wegen Errichtung eines internationalen landwirtschaftlichen Instituts zu ratifizieren und zu veröffentlichen, um im Großherzogtum voll und ganz in Wirksamkeit zu treten.

Le Gouvernement est autorisé, en outre, à apporter éventuellement et de concert avec les hautes parties contractantes, des modifications ou ajoutés à la dite Convention, et à prendre toutes les mesures que l'exécution de celle-ci réclame et comporte.

Mandons et ordonnons que la présente loi soit insérée au *Mémorial*, pour être exécutée et observée par tous ceux que la chose concerne.

Saint-Blasien, le 3 août 1907.

GUILLAUME.

*Le Ministre d'État,
Président du Gouvernement,
EYSCHEN.*

Loi du 3 août 1907, concernant l'approbation de la Convention internationale de Genève, du 6 juillet 1906, pour l'amélioration du sort des blessés et malades dans les armées en campagne.

Nous GUILLAUME, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau, etc., etc., etc. ;

Notre Conseil d'Etat entendu ;

De l'assentiment de la Chambre des députés ;

Vu la décision de la Chambre des députés du 24 juillet 1907 et celle du Conseil d'Etat du 31 du même mois, portant qu'il n'y a pas lieu à second vote,

Avons ordonné et ordonnons :

Article unique. Le Gouvernement est autorisé à ratifier et à publier, pour sortir son plein et entier effet dans le Grand-Duché, la Convention pour l'amélioration du sort des blessés et malades dans les armées en campagne, qui a été signée à Genève le 6 juillet 1906 entre l'Allemagne, l'Argentine, l'Autriche et la Hongrie, la Belgique, la Bulgarie, le Chili, la Chine, l'Etat indépendant du Congo, le Danemark, l'Espagne, les Etats-Unis d'Amérique, les Etats-Unis du Brésil, les Etats-Unis Mexicains, la France, la Grande-Bretagne et l'Irlande, la Grèce, le Guatemala, le Honduras, l'Italie, le Japon et la Corée, le Luxembourg, le Monténégro, la Norvège, les Pays-Bas, le Pérou, la Perse, le Portu-

Sie ist überdies ermächtigt, im Einvernehmen mit den anderen hohen Parteien, etwaige Aenderungen und Zusätze an besagter Konvention vorzunehmen, sowie alle zur Ausführung derselben notwendigen und zweckdienlichen Maßnahmen zu treffen.

Befehlen und verordnen, daß dieses Gesetz in's „Mémorial“ eingerückt werde, um von Allen, die es betrifft, ausgeführt und befolgt zu werden.

Saint Blasien, den 3. August 1907

Wilhelm.

Der Staatsminister,
Präsident der Regierung,
E y s c h e n.

Gesetz vom 3. August 1907, betreffend die Genehmigung der internationalen Genfer Konvention vom 6. Juli 1906 über die Linderung des Loses der Verwundeten und Kranken im Kriege.

Wir **Wilhelm**, von Gottes Gnaden Großherzog von Luxemburg, Herzog zu Nassau, etc., etc., etc. ;

Nach Anhörung Unseres Staatsrates ;

Mit Zustimmung der Kammer der Abgeordneten ;

Nach Einsicht der Entscheidung der Abgeordneten-Kammer vom 24. Juli 1907 und derjenigen des Staatsrates vom 31. desl. Mts., wonach eine zweite Abstimmung nicht erfolgen wird ;

Haben verordnet und ordonnens :

Einziger Artikel. Die Regierung ist ermächtigt, die am 6. Juli 1906 in Genf zwischen Deutschland, Argentinien, Oesterreich-Ungarn, Belgien, Bulgarien, Chile, China, dem unabhängigen Congo-Staate, Dänemark, Spanien, den Vereinigten Staaten von Amerika, den Vereinigten Staaten von Brasilien, den Vereinigten Mexikanischen Staaten, Frankreich, Großbritannien und Irland, Griechenland, Guatemala, Honduras, Italien, Japan und Korea, Luxemburg, Montenegro, Norwegen, den Niederlanden, Peru, Persien, Portugal, Rumänien, Rußland, Serbien, Siam, Schweden, der Schweiz und Uruguay unterzeichneten Konvention wegen Linderung des Loses der Kranken und Verwundeten im Kriege zu ratifizieren und

gal, la Roumanie, la Russie, la Serbie, le Siam, la Suède, la Suisse et l'Uruguay.

Il est autorisé, en outre, à apporter éventuellement et de concert avec les hautes parties contractantes, des modifications ou ajoutées à la dite Convention et à prendre toutes les mesures que l'exécution de celle-ci réclame et comporte.

Mandons et ordonnons que la présente loi soit insérée au *Mémorial*, pour être exécutée et observée par tous ceux que la chose concerne.

Saint-Blasien, le 3 août 1907.

*Le Ministre d'État,
Président du Gouvernement,
EYSCHEN.*

GUILLAUME.

Loi du 3 août 1907, concernant l'approbation de la Convention internationale de Berne du 26 septembre 1906, sur l'interdiction du travail de nuit des femmes employées dans l'industrie.

Nous GUILLAUME, par la grace de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau, etc., etc. etc. ;

Notre Conseil d'Etat entendu ;

De l'assentiment de la Chambre des députés ;

Vu la décision de la Chambre des députés du 24 juillet 1907 et celle du Conseil d'Etat du 31 du même mois, portant qu'il n'y a pas lieu à second vote ;

Avons ordonné et ordonnons :

Art. 1^{er}. Le Gouvernement est autorisé à ratifier et à publier, pour avoir force de loi dans le Grand-Duché, la convention internationale signée à Berne le 26 septembre 1906 et ayant pour objet l'interdiction du travail de nuit des femmes employées dans l'industrie.

Il est autorisé en outre à apporter éventuellement et de concert avec les hautes parties contractantes, des modifications à la dite convention ou à se dégager, selon le mode prévu à l'art.

zu veröffentlichen, um im Großherzogtum voll und ganz in Wirksamkeit zu treten.

Sie ist überdies ermächtigt, im Einvernehmen mit den andern hohen Parteien, etwaige Änderungen und Zusätze an besagter Konvention vorzunehmen, sowie alle zur Ausführung derselben notwendigen und zweckdienlichen Maßnahmen zu treffen.

Befehlen und verordnen, daß dieses Gesetz in's „Memorial“ eingerückt werde, um von Allen, die es betrifft, ausgeführt und befolgt zu werden.

Sankt Blasien, den 3. August 1907.

Wilhelm.

Der Staatsminister,
Präsident der Regierung,
Eyschen.

Gesetz vom 3. August 1907, betreffend das am 26. September 1906 zu Bern unterzeichnete internationale Uebereinkommen über das Verbot der Nachtarbeit der in der Industrie beschäftigten Frauen.

Wir Wilhelm, von Gottes Gnaden Großherzog von Luxemburg, Herzog zu Nassau, etc., etc. ;

Nach Anhörung Unseres Staatsrates ;

Mit Zustimmung der Kammer der Abgeordneten ;

Nach Einsicht der Entscheidung der Abgeordneten-Kammer vom 24. Juli 1907 und derjenigen des Staatsrates vom 31. dess. Mts., wonach eine zweite Abstimmung nicht erfolgen wird ;

Haben verordnet und verordnen :

Art. 1. Die Regierung wird ermächtigt, das am 26. September 1906 zu Bern unterzeichnete internationale Uebereinkommen, betreffend das Verbot der Nachtarbeit der in der Industrie beschäftigten Frauen, zu ratifizieren und zu veröffentlichen, um demselben im Großherzogtum Gesetzeskraft zu verleihen.

Sie wird außerdem ermächtigt, gegebenenfalls und im Einvernehmen mit den hohen vertragsschließenden Parteien Änderungen an dem besagten Uebereinkommen vorzunehmen, oder sich

de la convention, des obligations résultant de son adhésion.

Art. 2. Les chefs d'entreprises qui voudront profiter de la faculté inscrite aux art. 3 et 4 de la convention, sont tenus d'en informer d'avance l'inspecteur de travail et de lui remettre en même temps un tableau indiquant le nombre d'ouvrières occupées, la durée de leur occupation et le genre des travaux à effectuer. Ce même tableau devra être affiché dans les locaux de l'entreprise, à un endroit apparent.

Art. 3. Les chefs d'entreprises industrielles ou leurs préposés qui occupent des femmes contrairement aux dispositions consacrées par la convention, ou qui contreviennent à l'art. 2 qui précède, seront punis conformément à l'art. 5 de la loi du 6 décembre 1876, sur le travail des enfants et des femmes.

Mandons et ordonnons que la présente loi soit insérée au *Mémorial*, pour être exécutée et observée par tous ceux que la chose concerne.

Saint Blasien, le 3 août 1907.

GUILLAUME

Le Ministre d'Etat,
Président du Gouvernement
ETSCHEN.

Lot du 3 août 1907, concernant l'approbation de la Convention internationale de Berne du 26 septembre 1906, sur l'interdiction de l'emploi du phosphore blanc (jaune) dans l'industrie des allumettes.

Nous GUILLAUME, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau, etc., etc., etc. ;

Notre Conseil d'Etat entendu ;

De l'assentiment de la Chambre des députés ;

Vu la décision de la Chambre des députés du 24 juillet 1907 et celle du Conseil d'Etat du 31 du même mois, portant qu'il n'y a pas lieu à second vote ;

Avons ordonné et ordonnons :

Art. 1^{er} unique. Le Gouvernement est auto-

gemäß der in Art. 11 des Übereinkommens vorgesehenen Weise von den aus ihrem Beitritt sich ergebenden Verbindlichkeiten zurückzuziehen.

Art. 2. Die Betriebsunternehmer, welche von der in den Art. 3 und 4 des Übereinkommens vorgesehenen Befugnis Gebrauch machen wollen, müssen davon den Gewerbe-Inspektor im Voraus benachrichtigen und ihm zugleich ein Verzeichnis über die Zahl der beschäftigten Arbeiterinnen, die Dauer ihrer Beschäftigung und die Art der auszuführenden Arbeiten übergeben. Dasselbe Verzeichnis muß in den Arbeitsräumen an einem leicht sichtbaren Orte angebracht werden.

Art. 3. Die gewerblichen Betriebsunternehmer oder deren Aufseher, welche Frauen entgegen den durch das Übereinkommen festgesetzten Bestimmungen beschäftigen, oder welche dem vorstehenden Art. 2 zuwiderhandeln, werden gemäß Art. 5 des Gesetzes vom 6. Dezember 1876, über die Arbeit der Kinder und Frauen, bestraft.

Befehlen und verordnen, daß dieses Gesetz in's „Memorial“ eingedruckt werde, um von Allen, die es betrifft, ausgeführt und befolgt zu werden.

Sankt Blasien, den 3. August 1907.

Wilhelm.

Der Staatsminister,
Präsident der Regierung,
E y s e n.

Gesetz vom 3. August 1907, betreffend das am 26. September 1906 zu Bern unterzeichnete internationale Übereinkommen über das Verbot der Verwendung weißen (gelben) Phosphors in der Säbholzindustrie.

Wir Wilhelm, von Gottes Gnaden Großherzog von Luxemburg, Herzog zu Nassau, etc., etc., etc. ;

Nach Anhörung Unseres Staatsrates ;

Mit Zustimmung der Kammer der Abgeordneten ;

Nach Einsicht der Entscheidung der Abgeordneten-Kammer vom 24. Juli 1907 und derjenigen des Staatsrates vom 31. des. Mts., gemäß welchen eine zweite Abstimmung nicht erfolgen wird

Haben verordnet und verordnen :

Einziger Artikel. Die Regierung wird er

risé à ratifier et à publier la convention internationale signée à Berne le 26 septembre 1906 et ayant pour objet l'interdiction de l'emploi du phosphore blanc (jaune) dans l'industrie des allumettes.

Il est autorisé en outre à apporter éventuellement et de concert avec les hautes parties contractantes, des modifications à la dite convention ou à se dégager, selon le mode prévu à l'art. 6 de la convention, des obligations résultant de son adhésion.

Mandons et ordonnons que la présente loi soit insérée au *Mémorial*, pour être exécutée et observée par tous ceux que la chose concerne.

Saint Blasien, le 3 août 1907.

GUILLAUME.

*Le Ministre d'Etat,
Président du Gouvernement,
EYSCHEN.*

Loi du 3 août 1907, relative aux matières inflammables à teneur de phosphore blanc (jaune).

Nous GUILLAUME, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau, etc., etc., etc. ;

Notre Conseil d'Etat entendu ;

De l'assentiment de la Chambre des députés ;

Vu la décision de la Chambre des députés du 24 juillet 1907 et celle du Conseil d'Etat du 31 du même mois, portant qu'il n'y a pas lieu à second vote ;

Avons ordonné et ordonnons :

Art. 1^{er}. Il est interdit d'employer le phosphore blanc ou jaune dans la fabrication des allumettes et de toutes autres matières inflammables.

Les matières inflammables dans la fabrication desquelles il entre du phosphore blanc ou jaune ne pourront commercialement être mises en vente ni vendues ni versées de n'importe quelle autre manière dans le commerce.

Il est interdit d'importer sur le territoire du Grand-Duché pour y servir à un usage industriel ou commercial, des matières inflammables du genre de celles désignées ci-dessus.

mächtigt, das am 26. September 1906 zu Bern unterzeichnete internationale Uebereinkommen betreffend das Verbot der Verwendung weißen (gelben) Phosphors in der Zündholzindustrie, zu ratifizieren und zu veröffentlichen.

Sie wird außerdem ermächtigt, gegebenenfalls und im Einvernehmen mit den hohen vertragsschließenden Parteien Aenderungen an dem besagten Uebereinkommen vorzunehmen, oder sich gemäß der in Art. 6 des Uebereinkommens vorgesehener Weise von den aus ihrem Beitritt sich ergebenden Verbindlichkeiten zurückzuziehen.

Befehlen und verordnen, daß dieses Gesetz in's „Memorial“ eingerückt werde, um von Allen, die es betrifft, ausgeführt und befolgt zu werden.

Sankt Blasien, den 3. August 1907.

Wilhelm.

Der Staatsminister,
Präsident der Regierung,
Eyschen.

Gesetz vom 3. August 1907, betreffend Phosphorzündwaren.

Wir Wilhelm, von Gottes Gnaden Großherzog von Luxemburg, Herzog zu Nassau, etc., etc., etc. ;

Nach Anhörung Unseres Staatsrates ;

Mit Zustimmung der Kammer der Abgeordneten ;

Nach Einsicht der Entscheidung der Abgeordnetenkammer vom 24. Juli 1907 und derjenigen des Staatsrates vom 31. desf. Mis., gemäß welchen eine zweite Abstimmung nicht erfolgen wird ;

Haben verordnet und ordonnens :

Art. 1. Es ist untersagt, weißen oder gelben Phosphor zur Herstellung von Zündhölzern und allen anderen Zündwaren zu verwenden.

Zündwaren, die unter Verwendung von weißem oder gelbem Phosphor hergestellt sind, dürfen nicht gewerbsmäßig feilgehalten, verkauft oder auf jedwede andere Weise in den Verkehr gebracht werden.

Es ist untersagt, Zündwaren der oben bezeichneten Art zum Zwecke gewerblicher Verwendung oder des Handels in das Gebiet des Großherzogtums einzuführen.

Les précédentes dispositions ne s'appliquent point aux mèches d'allumage pour les lampes de sûreté des mineurs.

Art. 2. Quiconque contreviendra intentionnellement à la présente loi sera puni d'une amende de 26 à 2000 fr.

La peine sera de 26 à 150 fr. si l'infraction a été commise par négligence.

Outre cette peine, la saisie et la confiscation des objets illicitement fabriqués, importés ou mis dans le commerce, et en cas de fabrication illicite, celles des appareils qui y auront servi, seront prononcées sans distinguer si ces objets ou ces appareils appartiennent ou non au condamné. La confiscation pourra encore être prononcée, lorsque l'existence du délit étant constante, il ne sera pas possible de poursuivre ou de condamner une personne déterminée. Dans le premier cas, cette faculté appartiendra à la chambre du conseil.

Les dispositions du premier livre du Code pénal sont applicables aux dites infractions.

Art. 3. La présente loi entrera en vigueur six mois après sa publication au *Mémorial*.

Mandons et ordonnons que la présente loi soit insérée au *Mémorial* pour être exécutée et observée par tous ceux que la chose concerne.

Saint Blasien, le 3 août 1907.

GUILLAUME.

*Le Ministre d'Etat,
Président du Gouvernement,
EYSCHEN.*

Loi du 4 août 1907, attribuant la qualification de ville aux localités de Differdange, Dudelange, Ettelbruck et Rumelange.

Nous GUILLAUME, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau, etc., etc., etc. ;

Notre Conseil d'État étendu ;

De l'assentiment de la Chambre des députés ;

Die vorstehenden Bestimmungen finden auf Zündbänder, die zur Entzündung von Gruben-sicherheitslampen dienen, keine Anwendung.

Art. 2. Wer diesem Gesetze vorsätzlich zuwiderhandelt wird mit einer Geldstrafe von 26 bis 2000 Fr. bestraft

Ist die Zuwiderhandlung aus Fahrlässigkeit begangen worden, so wird die Strafe 26 bis 150 Fr. betragen.

Neben dieser Strafe wird auf die Beschlagnahme und Einziehung der verbotswidrig hergestellten, eingeführten oder in Verkehr gebrachten Gegenstände, sowie, bei verbotswidriger Herstellung, der dazu dienenden Gerätschaften erkannt, ohne Unterschied, ob sie dem Verurteilten gehören oder nicht. Die Einziehung kann außerdem ausgesprochen werden, wenn zwar das Vergehen festgestellt ist, es jedoch nicht möglich ist eine bestimmte Person zu verfolgen oder zu verurteilen. Im ersterem Falle steht diese Befugnis der Kammer zu.

Die Bestimmungen des ersten Buches des Strafgesetzbuches sind auf die genannten Zuwiderhandlungen anwendbar.

Art. 3. Gegenwärtiges Gesetz tritt sechs Monate nach seiner Veröffentlichung im „Mémorial“ in Kraft.

Befehlen und verordnen, daß dieses Gesetz in's „Mémorial“ eingerückt werde, um von Allen, die es betrifft, ausgeführt und befolgt zu werden.

Sankt Blasien, den 3. August 1907.

Wilhelm.

Der Staatsminister,
Präsident der Regierung ;
E y s c h e n.

Gesetz vom 4. August 1907, wodurch den Ortschaften Differdingen, Dödelingen, Ettelbrück und Rumelingen die Bezeichnung als Stadt beigelegt wird.

Wir **Wilhelm**, von Gottes Gnaden Großherzog von Luxemburg, Herzog zu Nassau, etc., etc., etc. ;

Nach Anhörung Unseres Staatsrates ;

Mit Zustimmung der Kammer der Abgeordneten ;

Vu la décision de la Chambre des députés du 24 juillet 1907 et celle du Conseil d'Etat du 31 de ce mois, portant qu'il n'y a pas lieu à second vote ;

Avons ordonné et ordonnons :

Article unique. La qualification de ville est attribuée aux localités de Differdange, Dudelange, Ettelbruck et Rumelange.

Mandons et ordonnons que la présente loi soit insérée au *Mémorial*, pour être exécutée et observée par tous ceux que la chose concerne.

Saint-Blasien, le 4 août 1907.

*Le Directeur
général de l'intérieur,*
H. KIRPACH.

GUILLAUME.

Avis. — Cour militaire.

Par arrêté grand-ducal du 3 août 1907, M. Felix Gredt, substitut du procureur d'Etat à Luxembourg, a été chargé des fonctions de suppléant provisoire de l'auditeur militaire.

Luxembourg, le 7 août 1907.

*Le Ministre d'Etat, Président
du Gouvernement,*
EYSCHEN.

Arrêté du 10 août 1907, concernant la publication du rapport général de la Chambre de commerce pour l'année 1906.

LE MINISTRE D'ETAT, PRÉSIDENT
DU GOUVERNEMENT,

Vu le rapport général de la Chambre de commerce sur la situation du commerce et de l'industrie dans le Grand-Duché pendant l'année 1906 ;

Arrête :

Le rapport prémentionné sera publié comme annexe au *Mémorial*.

Luxembourg, le 10 août 1907.

*Le Ministre d'Etat, Président
du Gouvernement,*
EYSCHEN.

Nach Einsicht der Entscheidung der Abgeordneten-kammer vom 24 Juli 1907 und derjenigen des Staatsrates vom 31. dess. Mts., gemäß welchen eine zweite Abstimmung nicht erfolgen wird ;

Haben verordnet und verordnen :

Einziger Artikel. Den Ortschaften Differdingen, Düdelingen, Ettelbrück und Rümelingen wird die Benennung als Stadt beigelegt.

Befehlen und verordnen, daß dieses Gesetz in's „Mémorial“ eingerückt werde, um von Allen, die es betrifft, ausgeführt und befolgt zu werden.

Sankt Blasien, den 4. August 1907.

*Der General-Direktor
des Innern,
G. Kirpach.*

Wilhelm.

Bekanntmachung. — Militärgerichtshof.

Durch Großh. Beschluß vom 3. August 1907 ist Hr. Felix Gredt, Substitut des Staatsanwaltes zu Luxemburg, provisorisch mit den Funktionen eines stellvertretenden Militär-Auditors ernannt worden.

Luxemburg, den 7. August 1907.

*Der Staatsminister, Präsident
der Regierung,*
Eyschen.

Beschluß vom 10. August 1907, die Veröffentlichung des allgemeinen Berichtes der Handelskammer über die Lage des Handels und der Industrie für das Jahr 1906 betreffend.

Der Staatsminister, Präsident
der Regierung,

Nach Einsicht des allgemeinen Berichtes der Handelskammer über die Lage des Handels und der Industrie des Großherzogtums während des Jahres 1906 ;

Beschließt .

Erwähnter Bericht soll als Beilage zum „Mémorial“ veröffentlicht werden.

Luxemburg, den 10. August 1907.

*Der Staatsminister, Präsident
der Regierung,*
Eyschen.

Arrêté du 10 août 1907, décrétant les mesures pour combattre le phylloxéra dans la commune de Wellenstein.

LE MINISTRE D'ÉTAT, PRÉSIDENT
DU GOUVERNEMENT ;

Vu la loi du 12 mai 1905, concernant les mesures à prendre contre l'invasion et la propagation du phylloxéra, et notamment l'art. 3 de cette loi ;

Vu l'avis du commissaire de district de Grevenmacher et celui du comité permanent de la Commission de viticulture ;

Arrête :

Art. 1^{er}. Les dispositions des art. 1^{er} et 2 de l'arrêté ministériel du 29 juillet 1907, décrétant les mesures pour combattre le phylloxéra dans la commune de Wormeldange, sont déclarées applicables à l'égard du ou des foyers découverts dans la commune de Wellenstein, sur le territoire de la section de Bech-Kleinmacher, sauf la modification suivante :

Ad 6^e (art. 1^{er}) : « En principe sont considérés comme suspects les terrains plantés de vigne, situés dans un rayon de dix mètres au moins et de vingt-cinq mètres au plus du foyer phylloxérique. Ces terrains sont compris dans la zone de sûreté désignée par une clôture en fil de fer et par des écriteaux. »

Art. 2. Le présent arrêté sera inséré au *Mémorial* pour entrer immédiatement en vigueur. Il sera en outre publié et affiché, de la manière usitée, dans les communes de Remich, Wellenstein, Remerschen, Bous et Burmerange.

Luxembourg, le 10 août 1907.

Le Ministre d'Etat, Président
du Gouvernement,
EYSCHEN.

Beschluß vom 10. August 1907, betreffend die Bekämpfung der Reblaus in der Gemeinde Wellenstein.

Der Staatsminister, Präsident
der Regierung ;

Nach Einsicht des Gesetzes vom 12. Mai 1905, die Maßregeln gegen die Einschleppung und Verbreitung der Reblaus betreffend; namentlich des Art. 3 besagten Gesetzes ;

Auf das Gutachten des Distriktskommissars zu Grevenmacher und dasjenige des ständigen Ausschusses der Großh. Weinbau-Kommission ;

Beschließt :

Art. 1. Die Verfügungen der Art 1 und 2 des ministeriellen Beschlusses vom 29. Juli 1907, betreffend die Bekämpfung der Reblaus in der Gemeinde Wormeldingen, sind anwendbar erklärt auf den oder die auf dem Gebiete der Sektion Bech-Kleinmacher, Gemeinde Wellenstein, entdeckten Seucheherde, vorbehaltlich folgender Abänderung:

ad 6^e (Art. 1) : „Von den benachbarten Flächen der aufgedeckten Seucheherde werden grundsätzlich als verdächtig erachtet, die auf eine Entfernung von mindestens 10 bis höchstens 25 Meter von den Grenzen der verseuchten Fläche sich befindlichen, mit Reben bepflanzten Grundstücke. Dieselben sind in den mit Drahtumzäunung und Warnungstafeln gekennzeichneten Sicherheitsgürtel einbezogen.“

Art. 2. Dieser Beschluß soll ins „Memorial“ eingeträgt, unverzüglich in Kraft treten und durch Ausruf und Anschlag in den Gemeinden Remich, Wellenstein, Remerschen, Bous und Bürmeringen bekannt gemacht werden

Luxemburg, den 10 August 1907.

Der Staatsminister Präsident
der Regierung,
E y s c h e n.

MEMORIAL  **Memorial**
DU DES
Grand-Duché de Luxembourg. Großherzogthums Luxemburg.

Annexe au N° 42 de 1907.

RAPPORT GÉNÉRAL

SUR LA

SITUATION DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE
pendant l'année 1906.

Considérations générales.

La période de prospérité qui se traduisait, pendant le deuxième semestre de l'année 1905, par un accroissement inusité de l'activité économique, s'est continuée depuis sans signe de faiblesse ni défaillance. Au point de vue de la production et des échanges, cette période marque plus qu'une inflation passagère : elle forme une période de prospérité générale, assise sur une base énorme et solide, dans un monde agrandi. La valeur des transactions extérieures, qui a été de 86 milliards de francs en 1904, a passé à 130 milliards en 1906.

Si les années 1902 et 1903 étaient encore traversées des effets de la crise récente et qu'une amélioration franche ne se dessinât qu'en 1904, pour acquérir ensuite une énergie remarquable en 1905, l'année 1906 a déterminé le plein épanouissement d'une vie économique dont l'intensité est sans précédent. Les autres périodes de prospérité ont eu un agent responsable, un berceau local : en 1906 le monde entier participait à l'intensité du mouvement, et la période d'ensemble de 1869 à 1899 ne paraît plus qu'une période d'incubation où le développement industriel et commercial de l'heure actuelle se préparait modestement.

Agriculture, industrie et commerce étaient sollicités dans une égale mesure par la consommation. La demande avançait, débordait l'offre. Le commerce des transports révélait des insuffisances regrettables. L'outillage de la vie courante poursuivait son perfectionnement. L'industrie se transformait et s'agrandissait avec les progrès de l'électricité, entrés de plus en plus dans la phase pratique. L'Extrême-Orient, né d'hier, prenait connaissance de lui-même et se lançait dans la lutte économique avec une énergie longtemps ignorée.

Dans la plupart des pays, le mouvement industriel et commercial a été considérable et rémunérateur : la hausse des prix et le renchérissement des capitaux en font témoignage. Mais ce fut aussi une année de renchérissement des matières premières nécessaires à l'industrie, ainsi que du combustible, des métaux et de la main-d'œuvre.



Le prodigieux essor économique trouve son expression dans les chiffres renseignés par la *balance du commerce* du Zollverein, qui ressortent ainsi pour les six dernières années :

	Importations.	Exportations.
1901	M. 5,710,3 millions,	M. 4,512,6 millions.
1902	» 5,805,8 »	» 4,812,8 »
1903	» 6,321,1 »	» 5,130,3 »
1904	» 6,854,5 »	» 5,315,4 »
1905	» 7,436,3 »	» 5,841,8 »
1906	» 8,339,3 »	» 6,243,7 »

L'augmentation démesurée du total des *importations* par rapport à celui des exportations est très caractéristique : alors que les importations renseignent un accroissement de 903 millions de marks, les *exportations* ne se sont accrues que de 402 millions. Ce déplacement dans le courant des transactions traduit, d'un côté, le renchérissement des matières premières et, d'un autre côté, les besoins croissants de l'industrie. Le changement dans la disposition du nouveau tarif douanier ne permet pas encore une comparaison de tonnages.

Pourtant, les *résultats financiers* n'ont pas été en rapport avec l'ampleur des transactions. Diverses circonstances ont contribué à diminuer ces résultats : l'industrie surmenée multipliait ses demandes de matières premières, les stocks s'épuisaient et les prix s'avançaient vers des niveaux que les prix de vente des produits fabriqués ne pouvaient suivre. Concurrément, la hausse des denrées, de la viande en particulier, se maintenait et diminuait la capacité d'achat des populations moins aisées.

Entretiens, *l'évolution* de l'industrie vers le *trust* a continué son œuvre : les unions économiques, fusions, cartels, communautés d'intérêts et conventions de prix ont acquis une extension plus grande encore. Les trusts, jadis instruments de combat, se sont assagis et exercent aujourd'hui une influence modératrice. Des trusts internationaux, comme celui des rails et des poutrelles, ont continué à régler tous les prix à l'exportation et à fixer les quotes-parts de chaque pays exportateur dans l'exportation à la mesure des facultés productives. Cette ébauche de discipline internationale est de bon augure pour un avenir rassuré et stable.

Un fait économique d'une importance considérable pour l'industrie et le commerce s'est produit en 1906 : la mise en vigueur du *nouveau tarif douanier* et des nouveaux traités de commerce, au 1^{er} mars. Si les relations commerciales y gagnent une stabilité dont la haute portée est incontestable, les tarifs élevés ne sont nullement à la satisfaction des intéressés. La transition a pu se faire sans heurts, au milieu d'une prospérité économique sans égale, par un temps où les besoins intérieurs absorbaient toute l'attention de la production et la détournaient des transactions extérieures. Reste à savoir si, en temps normal, calme, les nouveaux tarifs ne pèseront pas lourdement sur l'industrie du Zollverein ! La création de plus en plus fréquente de succursales à l'étranger est très significative. Il est encore vrai que les nouveaux droits, qui ne manqueront pas de changer l'orientation de la consommation, demanderont un certain temps pour faire sentir leurs effets.

Alors que, pendant la majeure partie de l'année 1905, le *marché monétaire* présentait encore une grande surabondance d'argent et que ce n'est que vers la fin de l'année qu'il s'est resserré de manière à obliger la banque de l'empire d'Allemagne à élever son taux d'escompte jusqu'à 6 pCt, ce marché a pendant l'année 1906, une situation tout-à-fait différente

Le développement extraordinaire de l'industrie et du commerce, par suite de la situation économique extrêmement florissante en 1906, a absorbé des capitaux énormes qui ont dû être rendus liquides pour satisfaire aux besoins toujours croissants des industriels et des commerçants. Ceci provoqua nécessairement le renchérissement continu du loyer de l'argent qui s'est tenu, pendant toute l'année, à un taux élevé, et n'est pas descendu au dessous de $4\frac{1}{2}$ pCt. auprès de la banque de l'empire d'Allemagne.

Le taux officiel était de : 6 pCt. du 1^{er} janvier au 18 janvier, 5 pCt. jusqu'au 23 mai, $4\frac{1}{2}$ pCt. jusqu'au 18 septembre, 5 pCt. jusqu'au 10 octobre, 6 pCt. jusqu'au 18 décembre 7 pCt. jusqu'à la fin de l'année.

Il faut pourtant reconnaître que la cherté de l'argent n'a pas mis de frein bien remarquable à l'essor des affaires industrielles, la grande prospérité industrielle ayant mis l'industrie en situation, tout en lui permettant la distribution de beaux dividendes, de faire des réserves considérables, qui sont venues augmenter les fonds de roulement.

Le grand et le petit commerce, par contre, se sont ressentis davantage de la situation monétaire, les intérêts demandés par les banquiers les forçant nécessairement à limiter leurs opérations dans une certaine mesure ; mais ici encore les affaires sont restées malgré cela très prospères, les commerçants parvenant à vendre leurs marchandises au fur et à mesure de leur acquisition, ce qui leur permettait d'éviter des pertes d'intérêts que la création de grands stocks entraîne forcément.

La gravité de la *crise de l'alimentation*, dont souffrait la consommation populaire déjà en 1905, ne s'est guère atténuée. Comme l'imminence de l'application des nouveaux tarifs douaniers pesait sur toutes les denrées nécessaires à la vie, les *salaires* suivaient leur progression ascendante et chargeaient le prix de revient.

Vers le commencement de l'année 1907, l'évolution naturelle des choses opéra ce que ne pouvait faire l'intervention des pouvoirs. La mise en vigueur des nouveaux tarifs douaniers devait avoir une dangereuse répercussion, en tout premier lieu, sur les prix des denrées. Heureusement, l'excès de la politique protectionniste fut corrigé par le libre jeu des forces économiques, et aujourd'hui, il est déjà permis de mesurer les progrès réalisés.

L'exploitation des *minières* luxembourgeoises a encore renseigné des progrès très considérables : la production a augmenté de 633,525 tonnes, de 6,593,860 tonnes elle a passé à 7,229,385 tonnes. La position si avantageuse de la *métallurgie* n'a cessé de s'améliorer tout le long de l'année : la production des hauts-fourneaux a augmenté de 91,853 tonnes, celle des aciéries de 37,343 tonnes, celle des fonderies de 2,743 tonnes. Dans les ateliers de construction on a constaté un afflux d'ordres extraordinaire. Les prix des fontes, des demi-produits et des produits finis renseignent une hausse continue, mais logique, modérée et étrangère surtout à la fallacieuse poussée de la spéculation.

Dans le *bâtiment* et ses industries tributaires, les *carrières*, *ardoisières*, la *briqueterie*, l'industrie des *ciments*, la *faiencerie* et la *céramique*, le bon courant d'ordres et le mouvement ascensionnel des prix se sont encore accentués. La *tannerie* a eu un placement facile de ses produits ; la *ganterie* a été très occupée.

Presque toutes les *industries de consommation* ont développé leur production. Sur quelques-unes, comme la *brasserie* et l'industrie des *tabacs et cigares*, la répercussion des nouveaux tarifs douaniers s'est fait sentir, les fabricants ne pouvant améliorer leurs prix de vente proportionnellement aux nouvelles charges.

La plupart des branches du *commerce de détail* ont suivi pas à pas l'essor que prenait le mouvement industriel. Néanmoins, la transformation des procédés commerciaux, la concurrence des grands magasins et des sociétés coopératives de consommation n'ont pas toujours permis de retirer des profits en rapport avec la situation économique exceptionnelle.

Travaux de la Chambre de commerce.

Parmi les questions que la Chambre de commerce a traitées en 1906, nous signalerons particulièrement celles qui suivent :

Réforme des tarifs pour les voyageurs et les bagages.

Sur la question de la réforme proposée de la Eisenbahn-Verkehrsordnung, la Chambre a présenté les desiderata ci-après, concernant le transport des voyageurs et des bagages :

1° L'introduction des voitures de IV^e classe sur toutes nos lignes répondrait à un véritable besoin, comme le prouve l'expérience acquise sur la ligne de Trèves.

2° Au sujet de la suppression des billets d'aller et retour et leur remplacement par des billets simples, la Chambre partage entièrement les vues exposées dans la lettre de M. le Commissaire du Gouvernement, en date du 26 mars. Elle est loin d'y voir un progrès. Alors que les réformes des années dernières tendaient à faciliter les voyages, à en abaisser le coût et à faire disparaître des formalités gênantes et inutiles, celle-ci marque un pas en arrière. La réforme proposée comporte une augmentation sérieuse du prix des voyages, deux billets simples dépassant encore sensiblement le prix actuel du billet d'aller et retour ; elle néglige, de plus, les inconvénients qui résulteraient pour le public de l'obligation de se présenter deux fois aux guichets et qui seraient éprouvés très péniblement dans les moments d'encombrement. La Chambre engage donc le Gouvernement à s'opposer à l'introduction d'une réforme aussi contraire aux intérêts bien entendus du public.

Si la réforme devait être introduite cependant, la création de plusieurs débits de billets de chemin de fer à l'intérieur de la ville de Luxembourg s'imposerait

3° Le maintien des abonnements pour ouvriers et élèves, des billets du dimanche, ainsi que des billets pour voyages circulaires est à désirer.

4° La Chambre se rallie aux propositions de la chambre de Strasbourg, ainsi conçues :

« Des Weiteren befürwortet die Kammer : a) Die Beschränkung der Schnellzugzuschläge auf die Durchgangs- und Luxuszüge, b) die Beibehaltung der Sonntagskarten und c) eine weitere Vereinfachung und Verbilligung des Gepäcktarifs auf Grund der Vorschläge der Berliner Handelskammer (10 Pf für je 10 Kg. und je 50 Km.). — Die gleichzeitige Einführung der Betriebsmittelgemeinschaft wird dringend befürwortet. »

5° La Chambre appelle encore l'attention du Gouvernement sur les propositions formulées dans sa lettre du 10 décembre 1905, concernant : les billets du dimanche, les billets circulaires dits « normale Rundreisekarten », les billets pour voyages circulaires avec et sans circuit fermé (mit und ohne Verbindungsstrecken).

6° La Chambre donne à considérer au Gouvernement s'il n'était pas indiqué de prendre des mesures afin de préparer l'introduction de ces réformes sur toutes nos lignes indistinctement.

A cette occasion, elle a appelé encore l'attention du Gouvernement sur le remaniement des tarifs pour le transport des marchandises ainsi que des dispositions additionnelles applicables aux marchandises, qui semble être également en préparation.

Insuffisance des installations de la gare aux marchandises de Luxembourg.

Au commencement de novembre, la réclamation suivante, relative à l'insuffisance des installations de la gare de Luxembourg, avait été adressée à la Chambre de commerce :

« Les soussignés, commerçants et commissionnaires-expéditeurs, ont l'honneur de vous exposer que, depuis un certain temps déjà, les installations de la gare aux marchandises de Luxembourg sont absolument insuffisantes pour le trafic qui augmente de jour en jour.

» En ce moment, la halle est tellement encombrée que les expéditions ne peuvent être effectuées régulièrement ; il en est de même des arrivages, de sorte que, pendant des heures entières, les voitures attendent leur tour, tant pour la remise à l'arrivée qu'au départ.

» Le public qui ne reçoit pas ses marchandises en temps utile, maugrée et tempête contre les commissionnaires et reste muet vis-à-vis de l'administration qui, en fin de compte, est seule responsable.

» Pour remédier à l'inconvénient, elle vient de prier (ersuchen) les commissionnaires-expéditeurs d'évacuer les envois leur destinés le dimanche ; ils s'y prêtent volontiers, mais nous nous demandons si c'est là une mesure destinée à parer à un état des choses aussi grave.

» Quant aux chargements complets, la situation est identique. Les voies de garage sont insuffisantes, les chemins d'accès sont dans un état pitoyable ; il arrive ainsi que, pendant des journées entières, des wagons entrés en gare ne peuvent être mis à notre disposition. Par contre, on nous invite journallement par circulaire à faire notre possible pour éviter le chômage et arriver à un prompt déchargement.

» Les réclamations de plusieurs d'entre nous, adressées à l'administration, n'ayant eu aucune suite, nous venons vous supplier de vouloir bien intervenir auprès des pouvoirs compétents, pour obtenir :

» 1^o une augmentation du personnel actuel, dont le zèle est au-dessus de tout éloge, mais qui est notoirement insuffisant ;

» 2^o l'agrandissement des halles aux marchandises, au double de celles qui existent depuis 1860 et qui, depuis, n'ont pas subi de modification sensible ;

» 3^o l'établissement d'un plus grand nombre de voies pour le déchargement des wagons »

La Chambre, en prenant connaissance de cette réclamation, a tenu à constater que les critiques y formulées par les intéressés correspondent en tous points à la réalité des faits. Depuis 1860, la halle aux marchandises n'a point été modifiée, malgré l'extension croissante du trafic. L'encombrement de la gare aux marchandises en général est devenu tel que la régularité du service s'en doit nécessairement ressentir : des marchandises restent en souffrance des heures entières, avant de pouvoir être délivrées. Il est arrivé que des envois ont dû être refusés, l'administration n'ayant pu les mettre en temps utile à la disposition des destinataires.

Un tel état des choses est évidemment préjudiciable aux intérêts du commerce et de l'industrie de la ville de Luxembourg. Il est même à craindre qu'il ne s'accroisse pendant tout le temps que durera la construction de la nouvelle gare. Aussi la Chambre croit-elle de son devoir d'appuyer cette réclamation et d'appeler l'attention du Gouvernement sur une question, dont la gravité est incontestable. On s'est même demandé si, en présence de cette situation, l'administration des chemins de fer ne rendrait pas un véritable service aux intéressés en ne leur avisant un envoi que quand il pourra être réellement mis à leur disposition ou en les informant de l'époque à laquelle il pourra en être pris livraison ?

Tarif des colis postaux et taxes téléphoniques entre l'Allemagne et le Grand-Duché.

La « Vereinigung südwestpreussischer Handelskammern », par l'intermédiaire de la Chambre de Sarrebrück, avait appelé l'attention de notre Chambre de commerce sur les taxes élevées qui sont toujours appliquées aux colis postaux entre l'Allemagne et le Grand-Duché, malgré l'union économique si étroite qui existe entre les deux pays, et sollicité son appui en faveur d'une réduction de ces taxes. Cette démarche était motivée ainsi :

« In Handels- und Gewerbezirken Südwestdeutschlands wird es als lästig empfunden, dass der Portosatz für Pakete nach Luxemburg noch immer 20 Pf. mehr beträgt als im Reiche, obgleich das Briefporto schon längst gleichgestellt ist. Es wirkt dieser Umstand gerade bei Luxemburg, welches durch seine Zugehörigkeit zum deutschen Zollverein mit dem Wirtschaftsleben Südwestdeutschlands aufs engste verbunden ist, besonders verkehrerschwerverend. In der Voraussetzung, dass auch die Handels- und Gewerbetreibenden im Grossherzogtum Luxemburg ein wesentliches Interesse daran haben, von dieser das Wirtschaftsleben beider Staaten einengenden Fessel befreit zu werden, beschloss die Vereinigung, die Handelskammer Luxemburg zu bitten, an der Beseitigung des erhöhten Paketportos mitzuarbeiten. »

Il est hors de doute que l'élévation de ces taxes gêne également le commerce luxembourgeois. Cette gêne est peut-être plus sensible encore à nos nationaux qu'au commerce allemand, leur débouché, où ils n'acquittent que la taxe réduite de l'intérieur, étant très exigü. Il en résulte un surcroît de frais généraux qui pèse réellement sur la marche des affaires. Plusieurs industriels, qui sont dans le cas de faire des expéditions nombreuses par colis postaux à destination de l'Allemagne, appuient régulièrement sur cet inconvénient, dans leurs rapports annuels à la Chambre de commerce.

Comme nous formons d'ailleurs avec les autres pays du Zollverein une entité économique, il est à désirer que cette barrière, qui gêne les échanges, soit abaissée.

Dans le même ordre d'idées, la Chambre de commerce croit devoir recommander encore au Gouvernement la réduction des taxes téléphoniques entre l'Allemagne et le Grand-Duché. Les raisons que nous invoquons ci-haut pour recommander l'abaissement des taxes appliquées aux colis, existent également pour la réduction des taxes téléphoniques. Si la première de ces réformes intéresse de préférence les moyennes maisons et la petite industrie, la dernière est surtout désirée par la grande industrie. Une réclamation récente de la Chambre de Düsseldorf tend au même but.

A cette occasion, la Chambre de commerce a encore signalé au Gouvernement la nécessité d'une amélioration du service téléphonique en général.

Monnaie d'appoint.

Au cours de la séance du 18 octobre, l'attention de la Chambre de commerce a été appelée sur le fait que les pièces de cinq centimes ne se trouvent pas en nombre suffisant dans la circulation.

Il a été constaté qu'effectivement la rareté de cette monnaie d'appoint, qui est indispensable à l'entretien de la circulation, se fait sentir un peu partout à travers le pays. Alors que les pièces de dix centimes sont abondantes, celles de cinq centimes, dont on ne saurait que difficilement se passer pour parfaire des paiements, sont parfois introuvables. La Chambre doit se borner à relever ici un fait monétaire, dont elle ne s'explique qu'imparfaitement les causes, la frappe de ces pièces ayant été appropriée aux besoins de la circulation.

Droits de sortie sur les chiffons.

Au sujet de la réclamation d'une maison luxembourgeoise, concernant l'introduction projetée de droits de sortie sur les chiffons, la Chambre a présenté au Gouvernement les desiderata ci-après :

Par la création de ce droit, emprunté à une conception économique surannée, l'Allemagne entend empêcher l'exportation des chiffons et conserver ainsi à l'industrie indigène, à la papeterie principalement, les matières premières dont elle a besoin. Sa portée, au point de vue du rendement fiscal, mérite à peine d'être sérieusement envisagée.

Beaucoup de chambres de commerce du Zollverein, celles de Berlin, de Bielefeld, de Cassel, de Karlsruhe, de Cologne p. ex., se sont prononcées contre l'introduction de droits de sortie en général ou contre celui sur les chiffons en particulier.

La Chambre a donc décidé, dans sa séance du 25 mai, de recommander cette réclamation à la bienveillante attention du Gouvernement.

Colportage. — Vente des journaux à l'intérieur des gares.

La loi du 1^{er} janvier 1850 interdit « toute vente de marchandises par colportage dans les rues, places publiques, auberges et dans les maisons particulières ». Un des effets de cette loi a été d'interdire la vente des journaux, revues et périodiques à l'intérieur des gares et aux trains.

Pour le public qui voyage, cette interdiction, qui, du reste n'existe pas dans les pays environnants, est très regrettable. Elle est surtout ressentie ici parce que nos nationaux ont si souvent l'occasion d'apprécier les facilités qu'on trouve ailleurs à se pourvoir, au départ des trains, de la lecture nécessaire, soit pour tromper la monotonie du voyage, soit pour ne pas laisser s'échapper en pure perte un temps souvent précieux.

Tout en signalant cet inconvénient au Gouvernement, la Chambre a exprimé le vœu que la vente des journaux à l'intérieur des gares et aux trains soit rendue libre.

Elle a été informée dans la suite que, sous la date du 10 juin 1903, le colportage des journaux sur les quais des gares des chemins de fer du Grand-Duché a été autorisé, sous la réserve expresse que ceux qui demanderont l'autorisation du colportage, se conformeront aux dispositions légales sur la matière ainsi qu'à l'art. 47 de l'arrêté r.-g.-d. du 18 août 1839 sur la police des chemins de fer.

Coopérative des fonctionnaires.

Dans sa séance du 31 mars, la Chambre de commerce a examiné une pétition adressée à la Chambre des députés par un certain nombre d'épiciers et de marchands de comestibles de la ville de Luxembourg, relativement à la concurrence qui leur est faite par la coopérative des fonctionnaires, que le Gouvernement avait soumise à son appréciation.

La Chambre reconnaît volontiers que la coopérative des fonctionnaires cause du préjudice aux branches afférentes, mais elle ne se rend pas bien compte des moyens par lesquels ce préjudice pourrait être évité. Il s'agit ici d'un fait économique, regrettable pour le commerce, mais qui semble échapper à l'intervention de l'Etat.

Ces fonctionnaires, qui se sont groupés en une association coopérative de consommation, ne sauraient être considérés comme se livrant au commerce. Le commerçant est un intermédiaire spéculant sur le passage des biens, dans le but de réaliser un bénéfice. Tel n'est pas le cas de ces fonctionnaires, qui achètent en commun et répartissent entre eux les mar-

8

chandises achetées. Leur but est l'épargne et non une appropriation venant du dehors, c'est-à-dire un bénéfice réalisé sur la clientèle.

Quant aux abus signalés — s'ils sont réels —, l'administration supérieure tiendra sans doute la main à ce qu'ils ne se renouvellent plus.

La Chambre estime d'ailleurs que l'histoire des sociétés coopératives de consommation ne justifie ni les vastes espoirs des fonctionnaires ni les craintes exagérées du commerce. C'est à tort que la coopérative, sous ses divers aspects, est considérée parfois comme une panacée universelle. La coopérative a un champ d'action limité : elle s'adapte à certains milieux, à certains groupes d'individus. Elle est et restera une des formes de l'association, comme les diverses sociétés commerciales.

Un des principaux éléments de prospérité des sociétés de consommation doit être cherché dans la circonstance que les adhérents règlent leurs acquisitions au comptant. Le commerce de détail, au contraire, doit accorder à une partie de sa clientèle un crédit, très étendu parfois. Il est évident que la coopérative, qui n'a pas à compter avec des pertes d'intérêts, résultant de règlements différés, travaille, sous ce rapport, dans des conditions bien plus favorables.

La Chambre saisit donc cette occasion pour appeler l'attention du Gouvernement sur une proposition qu'elle a faite en 1903, comme annexe à son avis sur la réduction du taux légal de l'intérêt, et consistant à voir régler en faveur de notre petit commerce et de nos artisans la perception d'un intérêt, sans passer au préalable par une convention particulière.

Elle est persuadée que le petit commerce et le métier trouveraient dans cette réforme un véritable soulagement ainsi qu'un élément sérieux de prospérité.

Concurrence déloyale.

Déjà en 1896, à l'époque où la loi sur la concurrence déloyale fût votée en Allemagne, le Gouvernement avait demandé l'avis de la Chambre de commerce sur l'opportunité d'introduire, dans notre législation, des dispositions analogues à celles de la loi allemande. La Chambre fut unanime à se déclarer favorable à cette réforme. Mais le projet ne recevait pas de suites immédiates : on voulait, paraît-il, attendre les effets de la loi allemande.

Depuis, la Chambre a prié le Gouvernement, à plusieurs reprises, de bien vouloir reprendre ce projet ; elle lui a exposé dans ses lettres du 10 mai 1900 et du 12 mars 1901 que les vœux du commerce luxembourgeois appelaient des dispositions législatives énergiques contre les abus croissants de la liberté économique illimitée, en appuyant sur les résultats si encourageants que la loi allemande commençait à donner.

Si la libre concurrence élève à leur plus haut degré les facultés d'initiative, de décision et de perception de l'individu, si, par son action conservatrice et propulsive, elle stimule, surexcite et régularise le mouvement économique, la nécessité même où le régime de la liberté place chacun de s'évertuer pour conquérir des biens, pousse les moins honnêtes à des procédés frauduleux. Des dispositions prohibitives ou restrictives deviennent alors indispensables pour permettre le bon fonctionnement du régime de la libre concurrence, pour enrayer les abus qu'il fait naître.

Un premier essai de législation sur la concurrence déloyale a été fait en Allemagne en 1896. Si, depuis les dix ans que la loi allemande est en vigueur, elle n'a pas réalisé toutes les espérances, le commerce et l'industrie n'ont eu qu'à se féliciter des résultats obtenus. La loi a ses imperfections, mais, de l'aveu de tous, elle a largement contribué à moraliser

§

les transactions. Le seul fait qu'elle existe a exercé une influence heureuse, en donnant à réfléchir aux individus malhonnêtes.

La Chambre se rallie donc unanimement au projet de loi sur la concurrence déloyale que le Gouvernement avait soumis à ses délibérations. Elle saisit cette occasion pour exprimer sa vive satisfaction de savoir une réforme, depuis longtemps réclamée par nos commerçants et industriels, si près d'aboutir.

Assurance contre l'invalidité et la vieillesse.

La Chambre de commerce avait chargé une commission, composée de MM. Duchscher, Faber, Heintz, Pescatore et Reinhard, d'élaborer un avis sur l'avant-projet de loi concernant l'assurance contre l'invalidité et la vieillesse, que le Gouvernement avait soumis à ses délibérations. Cette Commission a pensé devoir se borner à formuler des considérations d'ordre plutôt général sur le projet de loi : elle s'est réservée de revenir, dans un avis ultérieur, sur les nombreux détails qu'il comporte.

Dans sa séance plénière du 1^{er} février, la Chambre a délibéré sur l'avis proposé par la Commission, qu'elle a adopté avec certaines modifications.

Des divergences de vues se sont produites, notamment, sur la question de savoir si, réellement, le moment semble déjà venu de songer à l'introduction des retraites ouvrières. Si l'on prend en considération que le fonctionnement des caisses maladie est très défectueux et que les deux assurances ouvrières, introduites à courte distance, ont imposé de lourdes charges à l'industrie, ne serait-il pas indiqué de ne pas trop presser l'introduction d'une troisième assurance ? Ne serait-il pas préférable d'attendre que la période d'effervescence des commencements se soit calmée, de s'appliquer, pendant ce temps, à perfectionner l'assurance-maladie et de laisser ainsi à l'industrie un répit de quelques années qui lui permette de respirer et de se faire aux conditions d'existence nouvelles ?

Cette manière de voir a été écartée par dix voix contre huit. La Chambre engage donc le Gouvernement à ne pas surseoir à l'introduction des retraites ouvrières, tout en le priant de faire introduire simultanément, — ou au préalable si les circonstances le permettent —, les réformes urgentes qu'exige l'assurance-maladie.

L'introduction des caisses de secours a imposé aux patrons de lourdes charges, car, en somme, la part contributive de l'ouvrier est encore supportée par le patron, toute charge nouvelle de l'ouvrier se traduisant par une augmentation correspondante des salaires. Cependant, le système en usage ne lui donne guère de satisfaction. Si l'assurance-maladie rend des services considérables à nos ouvriers, son fonctionnement comporte de nombreux abus, parmi lesquels nous signalerons particulièrement l'exploitation des caisses par les ouvriers rechignant au travail, laquelle est encouragée, en quelque sorte, par l'indulgence excessive de certains médecins. Il y a, dans cette indulgence, un véritable encouragement au chômage, qui exerce un effet démoralisateur sur nos populations ouvrières. Parmi les réformes, visées plus haut, la restriction de la liberté actuelle dans le choix du médecin s'impose en premier lieu.

Il serait à désirer ensuite, pour le bon fonctionnement des caisses-maladie et accident que l'assurance englobât également les ouvriers agricoles qui sont demeurés jusqu'ici à l'écart. Tout le monde y gagnerait : les nouveaux assurés par le fait même de leur participation à l'assurance, les caisses surtout par l'extension plus grande donnée à leurs opérations, et tous les participants indistinctement par une diminution des frais d'administration, qui seraient répartis sur un nombre plus considérable de participants.

Ce qui, du projet de loi, paraît le moins exempt de critique, c'est la limite d'âge de 70 ans, qui devra assurer le droit à la pension. 70 ans pour un vétéran du travail, dont la vie a été remplie par un labeur continu, semblent une limite trop reculée. L'ouvrier est usé à 60 ou 65 ans, alors que la retraite n'entre en vigueur qu'à 70 ans.

Lorsque, il y a huit ans, l'administration des usines de Wecker organisait une caisse d'invalidité et de vieillesse pour ses ouvriers, ce fut précisément la question de la limite d'âge à fixer qui formait son plus gros souci. Après mûr examen de la question, elle finit par se décider pour la limite de 65 ans. Partageant la même manière de voir, la caisse de pension de la Faïencerie de Septfontaines, datant de 1812, et ayant, par ce fait, l'expérience jointe à un certain capital, a ajouté en 1904 — dès que ses finances l'ont permis — un paragraphe aux statuts donnant à l'ouvrier le droit à la pension à 60 ans, quel que soit son état de santé.

Il est sans doute des exceptions parmi les assurés au point de vue de leurs facultés physiques et de leur endurance. Certains travailleurs qui, au point de vue du logement et de la nourriture, ont vécu dans des conditions d'hygiène plus favorables, on étaient d'une constitution physique exceptionnelle, sont encore robustes même à l'âge de 70 ans : ils constituent cependant de bien rares exceptions. La moyenne de 65 ans est, en tout cas, plus rapprochée de la limite rationnelle que celle de 70 ans.

Si, d'ailleurs, l'âge de 70 ans est la limite extrême que l'on puisse admettre, il y aurait, au point de vue purement humanitaire, une amère ironie dans une législation qui n'accorderait au travailleur la pension bien méritée qu'au moment où il est arrivé au terme de sa vie.

L'admission d'une limite extrême pour l'octroi de la pension ne serait d'ailleurs pas moins contraire à l'intérêt du patron qu'à celui de l'ouvrier lui-même, car, tandis que celui là apporte volontiers son obole pour l'assistance de ses ouvriers fatigués, il aurait à traiter pendant de longues années des forces usées comme des forces d'entière valeur. Dans de pareils cas on ne saurait, certes, exiger du patron, d'une part qu'il continue à payer aux ouvriers invalides un salaire intégral, d'autre part le placer devant l'alternative de rogner sur le salaire que l'ouvrier a gagné pendant ses bonnes années, ce qui serait désagréable pour l'un et pour l'autre. Aucun patron ne se résoudrait à y songer.

Puisque, d'ailleurs, le maximum de la rente d'invalidité doit atteindre celui de la rente de vieillesse, il est à craindre, en fixant la limite d'âge à 70 ans, qu'avant cet âge la simulation ne produise ses effets et que l'invalidité feinte avant l'âge n'entraîne des sacrifices d'argent plus considérables qu'il ne serait le cas si cette limite était fixée à 65 ans.

Comme les maladies simulées et l'invalidité feinte exercent une influence démoralisatrice sur l'organisation des caisses de maladie et d'accident, le cas se produira forcément pour la caisse d'invalidité et de vieillesse. Si des mesures, aptes à parer à de tels abus, peuvent être prises dès le début, on aura le plus grand intérêt à les prendre. En considérant sous ce rapport le contrôle exercé par le médecin comme un palliatif suffisant, on s'engagerait généralement dans la mauvaise voie, ainsi que le prouve l'expérience acquise dans la pratique des caisses de maladie et d'accident.

La statistique renseigne, pour le Grand-Duché, une population de 237,000 habitants. Dans ce nombre, les ouvriers et ouvrières des fabriques et des campagnes (les 15,000 étrangers compris) figurent pour 55,576 personnes, âgées de 16 à 60 ans. En chiffres ronds, les ouvriers forment donc 20 pCt. de la population totale.

De 16 à 30 ans nous comptons 25,420 ouvriers, de 30 à 40 ans 12,858, de 40 à 50 ans 9,448, et de 50 à 60 ans 7,850 ouvriers.

En conséquence, toute la population ouvrière, actuellement âgée de 16 à 30 ans, sera réduite, 30 ans plus tard, à 7,850 personnes.

Pour l'âge de 70 ans, la population totale du Grand-Duché est représentée par 1,084 habitants, et pour celui de 80 ans, par 453 habitants, dont, si nous appliquons le pourcentage ci-dessus établi de 20 pCt., 217 ouvriers de 70 ans et 91 ouvriers de 80 ans.

On peut se demander s'il est rationnel de forcer 55,576 ouvriers et leurs patrons à des cotisations énormes pendant un demi-siècle pour assurer une retraite à 300 vétérans du travail.

En admettant un salaire annuel moyen de 1000 fr. par ouvrier, les 55,576 ouvriers toucheront par an 55,576,000 fr. Sur cette somme on se propose de prélever par an 2 pCt., soit 1,111,520 fr. pour les affecter aux retraites ouvrières ; on créerait un appareil coûteux, revenant à 40-50,000 fr. de frais d'administration par an, pour assurer à ces 300 vétérans : $500 \times 300 = 150,000$ fr.

La Chambre estime que ce prélèvement devrait être réduit à 1 pCt., ou mieux, être fixé à un pourcentage correspondant aux besoins nouveaux créés par les retraites ouvrières.

Ici se pose encore la question de savoir s'il n'est pas indiqué, pour diminuer les frais considérables d'administration, de réunir les trois assurances en une seule administration.

La question serait encore à examiner s'il n'y a pas lieu d'astreindre les communes à participer à la constitution des moyens pour assurer la rente contre l'invalidité et la vieillesse. Reste à fixer le pourcentage de cette participation, qui pourrait être établie en première ligne au moyen d'une enquête statistique relativement aux sommes dépensées par les communes pendant les trois dernières années p. ex., pour l'assistance d'ouvriers et d'ouvrières devenus invalides, car il est certain que la nouvelle loi exercera une influence salutaire sur l'assistance publique. Puisque l'assurance contre l'invalidité et la vieillesse qu'il s'agit d'introduire est d'un intérêt général, les communes auraient, à coup sûr, l'obligation d'intervenir. Les cotisations seraient logiquement à fournir : 1° par l'Etat, 2° par les communes, 3° par les patrons et 4° par les ouvriers.

Pour ce qui est de la participation des communes à l'organisation et au fonctionnement de cette caisse, la Chambre fait remarquer que nos administrations communales ne sont pas suffisamment outillées à cet effet. Entre nos administrations communales et celles de l'Allemagne un parallèle ne saurait être tracé.

Repos hebdomadaire.

Sur le projet de loi établissant le repos hebdomadaire en faveur des employés et ouvriers, la Chambre a émis, dans sa séance plénière du 20 décembre, l'avis suivant :

La Chambre se rallie unanimement au principe du repos hebdomadaire, consacré par le projet du Gouvernement. Un jour de repos, à intervalles rapprochés, est indispensable : l'esprit et le corps ont besoin de quitter, de temps en temps, le labeur quotidien, sous peine d'accélérer l'usure de la puissance productrice chez l'employé et l'ouvrier.

Ce principe est appliqué sans difficulté dans les administrations de l'Etat. Dans le commerce et l'industrie, le même besoin d'un jour de repos s'est fait toujours sentir, mais l'intervention de la loi dans la réglementation de cette matière paraissait longtemps une atteinte à la liberté du travail. Si le repos hebdomadaire était considéré comme désirable, il

semblait appartenir aux mœurs et à l'initiative privée d'en généraliser l'usage. Malheureusement, tous les essais de l'initiative privée sont restés vains : ils se sont écroulés sous la pression de la concurrence.

Ce qui, chez un nombre restreint de nos industriels et commerçants, fait envisager cette réforme avec une certaine crainte, c'est la comparaison avec l'organisation autoritaire du repos dominical en Allemagne, qui implique la fermeture des boutiques pendant une partie du dimanche. Une telle mesure serait difficilement acceptée ici. Par contre, le libéralisme si sincère du projet luxembourgeois est généralement apprécié : celui-ci consacre le repos hebdomadaire si vivement désiré de l'employé, sans mettre des entraves à l'activité individuelle du commerçant et des siens.

Le régime atténué appliqué par l'art. 3 aux magasins de détail (Warenhäuser), qui concentrent le commerce de détail en de grands magasins, tient compte, en outre, des récriminations du moyen et du petit commerce contre la concurrence envahissante des grands magasins.

Il est incontestable que le commerce de détail, dans les localités frontières, s'accommoderait mieux peut-être de l'état de choses actuel. Mais cet état, envisagé au point de vue des échanges internationaux, ne renferme-t-il pas une manière de concurrence déloyale vis-à-vis de nos voisins ? Au demeurant, le repos hebdomadaire a été introduit, dans les trois pays qui nous entourent, sans préjudice pour le commerce ; il n'y a donc pas de motif sérieux pour envisager cette réforme avec appréhension et pour l'écartier dans le Grand-Duché.

Le troisième alinéa de l'art. 1^{er}, qui défend de remplacer le personnel ordinaire par un personnel temporaire, intermittent, a donné lieu à une divergence de vues au sein de la Chambre.

Cette disposition a pour but d'éviter une interprétation contraire à l'esprit même de la loi, et qui en rendrait, dans beaucoup de cas, le bénéfice illusoire. Une disposition formelle, permettant de parer aux abus à prévoir, paraît donc justifiée.

A cet argument il a été opposé que si, en vertu du principe de la liberté du travail, l'employé reste seul juge de la somme d'effort physique ou intellectuel à fournir, il a, par contre, la responsabilité entière de sa vie et de sa famille. L'homme est poussé au travail par le besoin : il travaille sous l'empire de la nécessité. Lui enlever la faculté de travailler, pour gagner sa vie et celle des siens, aux heures indiquées pour le repos, c'est lui enlever une part de sa responsabilité.

Par 7 voix contre 4, la Chambre a décidé d'émettre un avis favorable sur cette disposition.

A l'art. 17, elle a proposé de réduire la prescription de l'action publique résultant d'une infraction à cette loi à trois mois, un délai d'un an pouvant donner lieu à des abus provoqués par des employés ou ouvriers congédiés.

Réorganisation de la Chambre de commerce sur la base élective.

La Chambre de commerce avait chargé une commission, composée de MM. L. Metz, G. de Marie, J. Heintz, E. Schroell et Paul Würth, de l'examen d'une proposition de loi relative à sa réorganisation sur la base élective, émanant de l'initiative parlementaire. L'avis proposé par cette Commission a été adopté dans la teneur suivante par l'assemblée plénière du 26 juillet :

Dans son avis du 30 décembre 1903, la Chambre de commerce s'est déjà prononcée en faveur du principe même de l'éligibilité de ses membres, mais en faisant des réserves quant

à l'application qu'il doit trouver. Elle n'admet pas, surtout, que ce principe consacre le suffrage universel de tous les commerçants, en conférant la qualité d'électeur à tous ceux qui sont commerçants aux termes de l'art. 1^{er} du code de commerce.

Parmi les systèmes, actuellement en vigueur dans les trois pays qui nous entourent, elle a accordé la préférence à celui qui fonctionne en Allemagne, où l'impôt industriel ou commercial sert de base, avec le registre de commerce (Firmenregister), pour la reconnaissance des droits d'électeur. Elle a encore été unanime à considérer l'introduction des registres de commerce comme point de départ de sa réorganisation sur la base élective.

La Chambre ne pense pas que cette réorganisation puisse se faire conjointement avec l'introduction des registres de commerce. La première de ces réformes est subordonnée à la seconde. Les registres de commerce sont appelés à fournir la base pour la réorganisation de la Chambre de commerce et surtout des indications sérieuses et sûres pour la création d'une représentation adéquate de l'industrie et du commerce. Le présent avis doit donc être considéré comme provisoire en quelque sorte, certains aspects de la question, plus intimement liés à celle des registres de commerce, n'ayant pu être envisagés que conditionnellement.

* * *

L'attribution d'une voix à tout commerçant ou industriel inscrit donne, en fait, trois catégories d'électeurs : les commerçants proprement dits, les artisans commerçants, les industriels.

Parmi les commerçants proprement dits, les détaillants forment l'immense majorité : le négoce n'est représenté ici que par quelques établissements financiers et maisons de gros. Comme la Chambre de commerce est avant tout une représentation des intérêts économiques (eine wirtschaftliche Interessenvertretung), on peut se demander s'il est indiqué de faire participer tous les détaillants sans distinction aux élections.

En thèse générale, on peut dire que les intérêts économiques des détaillants sont en raison directe de l'importance de leur commerce. Ces intérêts se résument presque entièrement en une très grosse question d'ordre général, la concurrence, autour de laquelle gravitent d'autres questions d'ordre local. Si l'on parcourt les délibérations des unions de détaillants, qui se sont constituées un peu partout dans toutes les localités tant soit peu commerçantes, on retrouvera invariablement les réclamations contre les diverses formes de la concurrence, grands magasins, sociétés coopératives, procédés commerciaux douteux ou illicites etc. A côté des réclamations, qui se rattachent presque toutes à la question de la concurrence, on en rencontre encore d'autres ayant un caractère plutôt local. Il est très rare que ces unions, qui se sont librement constituées, à l'abri de toute influence administrative, effleurent d'autres questions économiques.

Le besoin qu'ont éprouvé les détaillants de se grouper en unions ou corporations locales, indépendantes, vivant de leur vie propre, prouve d'ailleurs que l'activité des Chambres de commerce leur est trop générale et ne tient pas suffisamment compte de leurs aspirations. Le détaillant vit sur le voisinage, le quartier ou les clients de passage, sur une circonscription restreinte. Ses intérêts et ses vues ne vont guère au-delà. Le commerce de détail a reconnu, là même où il participe aux élections pour la Chambre de commerce, qu'il lui faut une organisation indépendante de celle-ci, avec un caractère exclusivement local, où ses intérêts professionnels puissent trouver leur expression.

Il paraît donc indiqué de faire une sélection parmi les commerçants proprement dits. La

Chambre estime que l'extrême limite à laquelle l'octroi d'une voix puisse descendre, devrait être fixée à un revenu de 1500 fr. provenant du commerce. En Prusse, cette limite est fixée indirectement à 1500 M. Elle estime aussi qu'il faut certaines garanties d'expérience commerciale, qu'il faut, par conséquent, fixer l'âge à vingt-cinq ans et demander cinq ans d'inscription sur les registres de commerce.

Cette sélection devrait se faire encore dans un autre sens. Le Conseil d'Etat, dans son avis, établit que « le nouveau corps électoral, comprenant environ 1900—2300 industriels, 3300—3400 débitants de boissons et 2800—3800 commerçants, soit en tout 8000—9500 électeurs, signifie, malgré le caractère peu sûr de certains de ces chiffres, l'écrasement de l'industrie par le commerce, de la petite industrie par la grande et, surtout peut-être, la prédominance des débitants de boissons, comptant à eux seuls autant d'électeurs que les autres commerçants réunis et près du double du nombre des industriels. »

Ce dernier argument est d'une gravité incontestable. De l'avis unanime de la Chambre, la patente acquittée par les débitants doit venir en déduction dans la computation du cens fixé plus haut. Ainsi seuls les débitants de boissons qui, comme le cas se présente assez souvent dans le pays, exploitent également un autre commerce d'une certaine importance, seront appelés à participer aux élections.

La situation de la 2^{me} catégorie d'électeurs est laissée dans le vague. Ces artisans, qui sont commerçants aux termes de l'art. 1^{er} du Code de commerce et inscrits, participeront-ils aux élections ? Si leur situation est nettement définie au point de vue du Code de commerce, elle l'est moins au point de vue de la représentation de leurs intérêts professionnels et économiques.

Il nous a paru intéressant de résumer ici les avis que les chambres de commerce prussiennes ont émis, en 1895, sur la représentation du métier dans leur sein. Toutes les chambres et corporations, à l'exception d'une seule, ont demandé l'exclusion du métier et ont invoqué à cet effet les motifs suivants :

1^o la mission économique du commerce et de l'industrie d'une part et du métier d'autre part est tellement divergente qu'une collaboration féconde au sein d'une même corporation n'est guère possible ;

2^o l'exclusion du métier est justifiée par la divergence de ses intérêts avec ceux du commerce et de l'industrie. Ceci s'applique surtout à l'industrie. Les rivalités, fondées ou non, qui existent entre l'industrie et le métier produiraient un frottement nuisible à la bonne marche des affaires et donneraient lieu à des conflits incessants, ce qui fait désirer une séparation nette entre leurs représentations ;

3^o les travaux d'une chambre d'artisans sont orientés de préférence vers les questions sociales, alors que l'activité des chambres de commerce se concentre sur les questions économiques, les échanges et les moyens de communication ;

4^o si l'on envisage encore la diversité des professions représentées au sein d'une telle chambre, on conçoit qu'un travail en commun devienne difficile. Les artisans, confinés dans leurs spécialités, manqueraient surtout de l'élévation des vues nécessaire pour apprécier les besoins des autres branches de l'activité économique, tandis que les industriels et commerçants manqueraient d'une appréciation juste des intérêts professionnels des artisans.

Si, au sentiment de la plupart des chambres de commerce, une action commune féconde ne saurait donc sortir de ce mélange d'intérêts économiques et professionnels, il ne manque

pàs de voix — et parmi elles de très autorisées — qui déconseillent l'éparpillement des représentations des intérêts économiques et qui se prononcent nettement en faveur de l'admission des artisans au sein des Chambres. M. Vosberg-Reckow p. ex. écrit à ce sujet : « Der Zusammenhang zwischen Industrie und Handwerk ist so gross und ihre Grenze so verwischt gegeneinander, dass es offenbar unrichtig wäre, die Interessenvertretung beider zu trennen. Zwischen Handwerk und Industrie liegt eine der wunden Stellen, welche die rasche Entwicklung im volkswirtschaftlichen Organismus geschaffen hat : man soll sie verbinden und durch Ausgleichung kühlen, nicht aber durch Auseinanderreissen und Gegenüberstellen noch schmerzlicher gestalten ».

Nous ferons remarquer cependant que les partisans de la représentation du métier au sein des chambres de commerce envisagent cette collaboration surtout au point de vue social. Etablir un contact permanent entre les représentants de l'industrie et du commerce et ceux du métier, donnant lieu à un échange d'idées ininterrompu sur les diverses questions communes, doit séduire naturellement les sociologues. Mais ce point de vue est de plus en plus abandonné.

Toutefois, la période des tâtonnements continue et ne semble pas près de toucher à sa fin. Ici on a créé des chambres d'artisans autonomes sur le modèle des chambres de commerce ; ailleurs on a essayé de ressusciter les corporations du moyen-âge en les modernisant ; en Bavière et en Saxe on a institué des Handels- und Gewerbekammern, qui comprennent deux sections distinctes, une section pour l'industrie et le commerce, une autre pour le métier. Une formule définitive fait généralement défaut.

Déjà, en 1896, notre Chambre a écarté à l'unanimité la proposition d'accorder une représentation au métier dans son sein. Elle maintient cette manière de voir. D'ailleurs, la création d'une chambre d'artisans ferait disparaître cette question.

Après élimination des artisans-commerçants, deux groupes composeront donc la Chambre de commerce : les industriels et les commerçants.

Il est incontestable que la répartition actuelle des sièges entre les diverses industries ne correspond plus à la situation économique du pays. Les industries naissent, se transforment, périssent, disparaissent. La répartition actuelle date d'une époque défunte où diverses industries qui s'en vont, étaient encore prospères, tandis que d'autres, florissantes aujourd'hui, naissaient à peine.

La réglementation et la pratique ont apporté cependant des correctifs à cette situation. Ainsi le siège que comptait la papeterie a été transformé et attribué à l'imprimerie-papeterie ; la tissanderie a été remplacée par les ateliers de construction, de sorte que les diverses industries sont représentées aujourd'hui comme suit :

faïencerie 1 siège, meunerie 1, tannerie 2, forgerie 1, ateliers de construction 1, tabacs 1, imprimerie-papeterie 1, ganterie 1, draperie 1, filatures 1.

En théorie, l'industrie du fer compte donc 2 sièges à la Chambre de commerce : forgerie et ateliers de construction ; en fait, elle en possède actuellement 4, deux sièges du commerce en général ayant été confiés à des représentants de la métallurgie.

La prédominance de l'élément industriel a encore été critiquée. Celle-ci découle cependant de la situation économique du pays. L'industrie et le commerce sont développés inégalement dans le pays : alors que la première est devenue une industrie d'exportation, mondiale

pour la métallurgie, le dernier a gardé son caractère local. D'ailleurs, si tout industriel est commerçant, tout commerçant n'est pas industriel.

A l'exception des grandes villes et des ports de mer, on constate presque partout la prépondérance de l'élément industriel. Une statistique, que le « Deutscher Handelstag » a établie en 1896 au sujet de la composition des chambres de commerce, a fourni, sous ce rapport, des chiffres très concluants. Cette statistique embrasse, pour la Prusse, 90 chambres et corporations groupant 1540 membres, se répartissant sur 1691 branches diverses. De ce nombre 941 appartenaient à l'industrie et 750 au commerce, y compris les assurances, le commerce des transports et les établissements financiers.

Dans les régions industrielles, notamment, la représentation de l'industrie était prépondérante, comme le prouvent les chiffres ci-après :

en Saxe, l'industrie comptait 88 membres,	le commerce	60
en Silésie » » 111 » »		62
en Westphalie » » 159 » »		52
dans la Province rhénane » 259 » »		130

Il est permis de se demander si l'attribution d'une voix à chaque firme indistinctement donne les garanties nécessaires pour assurer aux divers intérêts économiques une représentation équitable. Une firme qui occupe 3000 à 4000 ouvriers et résume à elle-seule presque tous les intérêts économiques d'une localité, d'une région entière, sera-t-elle traitée sur pied d'égalité avec une firme d'ordre secondaire? Voilà un de ces problèmes que le projet de la loi n'envisage pas.

A ce propos, la Chambre de commerce d'Osnabrück s'est exprimée ainsi en 1893 : « Es ist ein unzulässiges Misverhältnis, wenn, wie solches nach den bisherigen Bestimmungen möglich war, bei der Wahl für eine wirtschaftliche Interessenvertretung die Stimme der grössten industriellen Firma eines Bezirks durch die Stimmen zweier der kleinsten Firmen majorisiert werden kann. Ein solcher Zustand schliesst die Gefahr ein, dass durch eine leicht herbeizuführende Koalition beispielsweise die stets nur eine Minderzahl von Stimmen führende Industrie von der Vertretung in der Kammer ausgeschlossen werden kann. Das würde dem Zwecke der Sache nicht entsprechen und, wie die Erfahrung bereits gelehrt hat, auch in die Wahl für die wirtschaftliche Interessenvertretung Leidenschaften hineinbringen, welche gerade auf diesem Felde ferngehalten werden sollen »

Mais c'est surtout en confondant tous les électeurs en un seul corps électoral qu'on arriverait à fausser la représentation économique du pays : en voulant éviter un mal, on tomberait dans un pire. La Chambre écarte donc à l'unanimité une telle proposition.

Une distinction s'impose suivant qu'il s'agit de nommer aux sièges affectés à l'industrie ou au commerce. Pour ce qui concerne l'industrie, la Chambre estime qu'il serait logique que chaque branche d'industrie nommât elle-même ses représentants, indépendamment de toutes autres influences. Ce système donnerait des garanties très sérieuses, car les industriels de chaque branche nommeraient évidemment la personne qui leur semblera le plus apte à représenter leurs intérêts. Il serait créé à cet effet une série de groupes d'industries. Ces groupes et le nombre de sièges à conférer à chacun d'eux seraient fixés par le Gouvernement sur les propositions de la Chambre de commerce.

Tous les électeurs qui n'appartiendraient pas à un des groupes industriels nommeraient aux sièges pour le commerce en général. Ici se pose encore la question si ces électeurs

devraient former un seul collège électoral nommant à tous les sièges indistinctement. La Chambre n'est pas de cet avis. L'inconvénient que nous venons de signaler pour l'industrie, apparaîtrait de nouveau sous une forme différente, à savoir qu'une localité ou un canton, où le commerce est particulièrement développé, s'attribueraient tous les sièges. Ce résultat serait regrettable.

La Chambre pense donc que les électeurs pour le commerce en général devraient être groupés par régions à chacune desquelles serait attribué un nombre désigné de sièges. Les régions et le nombre des sièges à attribuer à chacune d'elles seraient fixés par le Gouvernement sur les propositions de la chambre de commerce. Comme le nombre et la répartition géographique des électeurs dépendent essentiellement des registres de commerce, il est impossible d'entrer, pour le moment, dans les détails de cette question.

Le nombre des sièges à créer est fixé à vingt, qui seraient répartis également entre l'industrie et le commerce. Cette limite paraît trop étroite et la répartition trop rigide. La Chambre propose donc de fixer le nombre des sièges de vingt à vingt-cinq, à répartir entre l'industrie et le commerce.

Le projet implique aussi l'exclusion des commerçants retirés des affaires et ne remplissant plus, par conséquent, les conditions d'éligibilité.

La loi prussienne de 1870 était conçue dans le même sens. A l'argument : « dass die Mitwirkung solcher Personen, die sich in einem vieljährigen Geschäftsbetriebe reiche Erfahrungen und Kenntnisse erworben und demnächst vom Geschäft zurückgezogen hätten, in hohem Grade erwünscht erscheine und dem gemeinen Besten nur förderlich sein könne », on opposait alors celui-ci : « einer erspriesslichen Mitwirkung dessen, der sich von dem Geschäfte bereits zurückgezogen hat, stehe schon der Umstand entgegen, dass bei der stets fortschreitenden Entwicklung aller den Handel und die Gewerbe betreffenden Verhältnisse ein zutreffendes sachverständiges Urteil über hieher einschlagende Fragen nur unter der Voraussetzung einer ununterbrochenen Beteiligung am und im Verkehr möglich ist ».

Ce dernier point de vue a été abandonné depuis. Des exemples très nombreux de négociants qui, après s'être retirés des affaires, ont tenu une place prépondérante dans la vie publique et ont pris une large part dans la solution des questions économiques, ont démontré que cette exclusion ne se laissait pas justifier. Beaucoup de chambres de commerce ont rendu un juste hommage à l'impartialité des anciens commerçants et à leur jugement sûr, mûri.

La loi modificative de 1896 a trouvé un biais pour assurer aux chambres de commerce leur collaboration : elle permet aux chambres de s'adjoindre des anciens commerçants par voie de cooption. Le § 8 de cette loi est ainsi conçu : « Die Handelskammer kann Personen, die nach § 7 zu Mitgliedern der Handelskammer gewählt werden konnten, aber ihre die Wählbarkeit begründende Tätigkeit oder Stellung aufgegeben haben, über die nach § 2 festgestellte Zahl der Mitglieder hinaus zu wählen. Die Zuwahl erfolgt auf drei Jahre. Die Zahl dieser Mitglieder darf den zehnten Teil der Mitglieder der Handelskammer nicht übersteigen. »

En France, une loi récente accorde l'éligibilité aux anciens commerçants français ayant exercé leur profession pendant cinq ans au moins dans l'arrondissement et y résidant, quoiqu'ils ne soient pas électeurs. Une disposition analogue existe en Hollande.

La Chambre de commerce ne saurait donc admettre l'exclusion des anciens commerçants : elle attache, au contraire, du prix à ce que leur collaboration justement appréciée lui

reste acquise. Un petit pays offre d'ailleurs, au point de vue du recrutement d'une chambre de commerce, une marge très restreinte qu'il serait dangereux de restreindre encore davantage.

Les propositions de la Chambre de commerce, relatives à l'application du principe électif à sa composition, se résument ainsi :

a) Est électeur pour la Chambre de commerce tout commerçant de nationalité luxembourgeoise, inscrit depuis cinq ans sur les registres de commerce, et imposé pour un revenu net de 1500 fr. provenant de son commerce, patente déduite.

Les femmes commerçantes, remplissant ces conditions, peuvent se faire représenter par des fondés de pouvoirs de nationalité luxembourgeoise.

Les sociétés commerciales luxembourgeoises ou étrangères ayant un siège d'exploitation dans le Grand-Duché, se font représenter par des directeurs ou des fondés de pouvoirs, qui doivent être de nationalité luxembourgeoise.

b) La qualité d'électeur confère l'éligibilité. Sont en outre éligibles les anciens commerçants qui ont été électeurs pendant cinq ans au moins.

c) La Chambre comprend 20 à 25 sièges, à répartir entre l'industrie et le commerce. Le nombre des sièges à accorder à chacun d'eux est déterminé par le Gouvernement sur les propositions de la Chambre de commerce.

La nomination à ces sièges se fera comme suit :

1° pour l'industrie. — Les industriels sont divisés en groupes, dont chacun nommera ses représentants. Ces groupes et le nombre des sièges à conférer à chacun d'eux sont déterminés par le Gouvernement sur les propositions de la Chambre de commerce ;

2° pour le commerce. — Tous les électeurs qui n'appartiennent pas à un des groupes industriels nommeront aux sièges pour le commerce en général, par régions. Les régions et le nombre des sièges à attribuer à chacune d'elles sont déterminés par le Gouvernement sur les propositions de la Chambre de commerce.

d) Les membres sont nommés pour un terme de six ans. La Chambre est renouvelable par moitié tous les trois ans.

* * *

L'indemnité du secrétaire, telle qu'elle est fixée par l'art. 8, ne nous paraît pas en rapport avec les services qu'il est appelé à rendre. Une bonne gestion des affaires dépend beaucoup des services plus ou moins dévoués du secrétaire. Cette indemnité est actuellement de 1000 fr. La Chambre estime que ce point devrait être abandonné à la réglementation et que l'indemnité de son secrétaire devrait être fixée par le Gouvernement sur la proposition de la Chambre de commerce.

L'art. 9 fixe le nombre des séances à une par mois, soit 12 par an. Si l'on fait abstraction de quelques grandes chambres de commerce, qui ont une circonscription très étendue et disposent d'un budget de recettes considérable, le nombre des séances annuelles n'atteint nulle part ce chiffre. Voici, p. ex., le nombre des séances de quelques chambres allemandes, comparé à leur circonscription et à leur budget de recettes :

	Nombre des séances			Budget des recettes.
	1905	plénières.	Circonscription.	
Chemnitz.	1905	4	1,100,000 habit.	53,577 M.
Göttingen	»	3	230,000 »	11,950 »
Hirschberg (Silésie)	»	6	102,440 »	4,418 »

Pfälz. Handels- und Gewerbe-				
kammer (Ludwigshafen) .	1905	5	223,000 habit.	33,600 M.
Sarrebrück	»	6	143,350 »	20,764 »
Hanau	1904	4	247,000 »	19,711 »
Handels- und Gewerbe-				
kammer				
Oberbayern (Munich) . .	»	11	1,400,000 »	105,000 »
id. Niederbayern (Passau) .	1903	8	678,000 »	3,670 »
Limburg a. d. Lahn . . .	»	5	229,170 »	21,324 »

Les quatre chambres figurant sur ce tableau, qui groupent une population égale à celle du Grand-Duché, Göttingen, Ludwigshafen, Hanau et Limburg, ont tenu respectivement trois, cinq, quatre, cinq séances. Celle du Grand-Duché a toujours dépassé le nombre des chambres électives à circonscription égale : le nombre de ses séances plénières a été de six en moyenne. Elle a tenu, en dehors des séances de commissions : en 1900, sept séances plénières ; en 1901, six ; en 1902, cinq ; en 1903, sept ; en 1904, sept.

Il nous semble d'ailleurs qu'il appartient à la Chambre elle-même de fixer un minimum de séances dans son règlement de service intérieur, que ce point, par conséquent, devra être abandonné à la réglementation. Le règlement actuel dit que la Chambre se réunit, au moins, une fois par trimestre. Nous ne croyons pas qu'il y ait des motifs sérieux pour modifier cette réglementation intérieure et pour la placer sous le contrôle administratif.

Il ne faut pas perdre de vue que le rôle de la Chambre de commerce du Grand-Duché est purement consultatif. Dans les autres pays, en France et en Allemagne p. ex., les chambres de commerce sont consultatives et administratives. Les attributions administratives comprennent la gestion de certains établissements utiles au commerce : bourses de commerce, salles de vente, docks-entrepôts, magasins généraux, bureaux publics de conditionnement des matières textiles, musées commerciaux, services d'épreuves des armes, écoles de commerce professionnelles et de perfectionnement, outillage des ports etc. Elles peuvent recevoir la concession de travaux publics ou être chargées de services publics, notamment de ceux qui intéressent les ports et les voies navigables.

Voilà un programme qui est sensiblement plus chargé que celui d'une chambre purement consultative, comme la veut notre loi. Le nombre des séances et l'intérêt qu'y attache le public sont proportionnellement plus élevés.

La publicité des séances que prévoit le même article s'accorderait mal avec la discrétion que comportent beaucoup de questions qui y sont traitées. La loi prussienne stipule que les chambres de commerce peuvent décider la publicité des séances. Cependant les affaires que les autorités désignent comme confidentielles, ou que les chambres considèrent comme telles, sont exclues des séances publiques. En France, les séances sont privées, mais la loi autorise la publication des comptes-rendus des séances. De plus, les chambres doivent transmettre chaque année au ministre du commerce un compte-rendu général de leurs travaux.

Depuis quelques années, notre Chambre communique à la presse quotidienne un compte-rendu succinct de ses délibérations, à l'exception de celles qui sont à considérer comme confidentielles. Cette mesure, qui est partie de l'initiative même de la Chambre de commerce, a trouvé un accueil favorable. Ainsi tous les intéressés sont tenus au courant de ses travaux. Dans le rapport annuel la plupart de ces questions sont plus développées. Une publicité plus détaillée ne paraît pas désirable.

Il nous semble d'ailleurs que tous les points visés par l'art. 9 devraient être abandonnés au règlement d'ordre et de service intérieur que la Chambre aura à élaborer.

Minières.

La statistique de production pour l'année 1906 renseigne les résultats ci-après :

	Année 1905	Année 1906
Nombre des sièges d'exploitation	75	78
Production totale t.	6,595,860	7,229,385 040
Valeur de la production fr.	16,514,630	17,979,102,75
Prix moyen par tonne »	2,50	2,49
Nombre des ouvriers occupés	sous terre 4,189	4,479
	à ciel ouvert 2,089	2,397
	ensemble 6,278	6,875
Population ouvrière (femmes et enfants)	13,864	16,443

La production moyenne par ouvrier ressort à 1051⁵⁴⁷ tonnes d'une valeur de $\frac{17,979,103}{6,875}$
= 2,615,15 fr.

Ces chiffres se répartissent ainsi sur nos trois bassins :

	Nombre des exploitations	PRODUCTION.	VALEUR.	Ouvriers employés		Nombre total des ouvriers	Popula-tion ouvrière
				sous terre.	à ciel ouvert.		
Esch	14	t. 2,102,620 730	fr. 5,616,083 57	1,481	386	1,867	4,969
Dudelange-Rumelange	29	» 2,834,704 500	» 7,180,491 75	1,648	1,200	2,848	7,647
Differdange-Pétange .	35	» 2,292,059 810	» 5,182,527 43	1,349	811	2,160	3,827
	78	t. 7,229,385 040	fr. 17,979,102 76	4,478	2,397	6,875	16,443

La production des minières, qui renseigne une augmentation de 633,525 tonnes, soit de 10 pCt. par rapport à l'année précédente, n'a cessé d'être vivement sollicitée par la demande des hauts-fourneaux indigènes et par la consommation étrangère. On peut dire que la consommation sur place et l'exportation ont contribué par moitiés à peu près égales à cette augmentation de la production.

La pénurie du matériel roulant qui, vers la fin de l'année 1905 déjà, creait des embarras réels à l'industrie minière et suscitait des réclamations de la part des exploitants, a continué, en s'atténuant légèrement, à faire sentir ses effets en 1906. La régularité des expéditions en souffrait. Il y a là d'ailleurs un phénomène économique commun à tous les pays qui participent à cet accroissement inusité des transactions, et qui trouve son explication dans la circonstance que les chemins de fer ont été surpris par l'extension rapide du trafic.

Quatre demandes en concession de terrains miniers ont été publiées au mois de février de l'année 1906 : 1° par l'Aachener Hütte, à l'effet d'obtenir une concession de 45 hectares sur le territoire des communes d'Esch et de Rumelange ; 2° par les Hauts-Fourneaux et Acié-

ries de Rumelange-St. Ingbert, à l'effet d'obtenir une concession de 35 hectares sur le territoire des communes de Rumelange et de Kayl ; 3° par la Deutsch-Luxemburgische, à l'effet d'obtenir une concession de 45 hectares environ sur le territoire de la commune d'Esch ; 4° par les Forges d'Eich Le Gallais-Metz & C^e, à l'effet d'obtenir une concession de 35 hectares sur le territoire de la commune de Rumelange.

Le rapport entre la production des minières et la production des hauts-fourneaux s'établit ainsi pour les sept dernières années :

	Production des minières	Consommation des hauts-fourneaux (sans distinction de provenance)
1900	t. 6,171,229	t. 3,198,299
1901	» 4,455,179	» 2,878,150
1902	» 5,130,069	» 3,386,913
1903	» 6,010,012	» 3,757,565
1904	» 6,347,904	» 3,873,900
1905	» 6,595,860	» 4,349,201
1906	» 7,229,385	» 4,688,919

Le tableau ci-après donne le mouvement qu'a suivi la valeur de la production des minières depuis 1895.

	Production.	Valeur totale.	Prix de la tonne.
1895	t. 3,913,076	fr. 9,590,443	fr. 2,45
1896	» 4,758,741	» 11,852,528	» 2,49
1897	» 5,349,009	» 13,980,550	» 2,61
1898	» 5,348,951	» 13,934,186	» 2,60
1899	» 6,014,394	» 16,237,500	» 2,70
1900	» 6,171,229	» 17,283,289	» 2,80
1901	» 4,455,179	» 11,770,046	» 2,63
1902	» 5,130,069	» 14,527,891	» 2,84
1903	» 6,010,012	» 15,278,923	» 2,54
1904	» 6,347,781	» 16,458,904	» 2,59
1905	» 6,595,860	» 16,514,630	» 2,50
1906	» 7,229,385	» 17,979,103	» 2,49

Les exportations de minettes et de scories Thomas à destination des pays qui ne font pas partie du Zollverein renseigné, pour les neuf dernières années, les chiffres ci-après :

Année.	Minettes.	Scories Thomas moulues.
1898	2,002,176 tonnes.	10,408 tonnes.
1899	2,296,881 »	8,080 »
1900	2,210,033 »	20,343 »
1901	1,599,460 »	40,832 »
1902	1,592,848 »	15,688 »
1903	2,233,969 »	27,160 »
1904	2,389,251 »	25,441 »
1905	2,440,450 »	14,272 »
1906	2,308,150 »	62,350 »

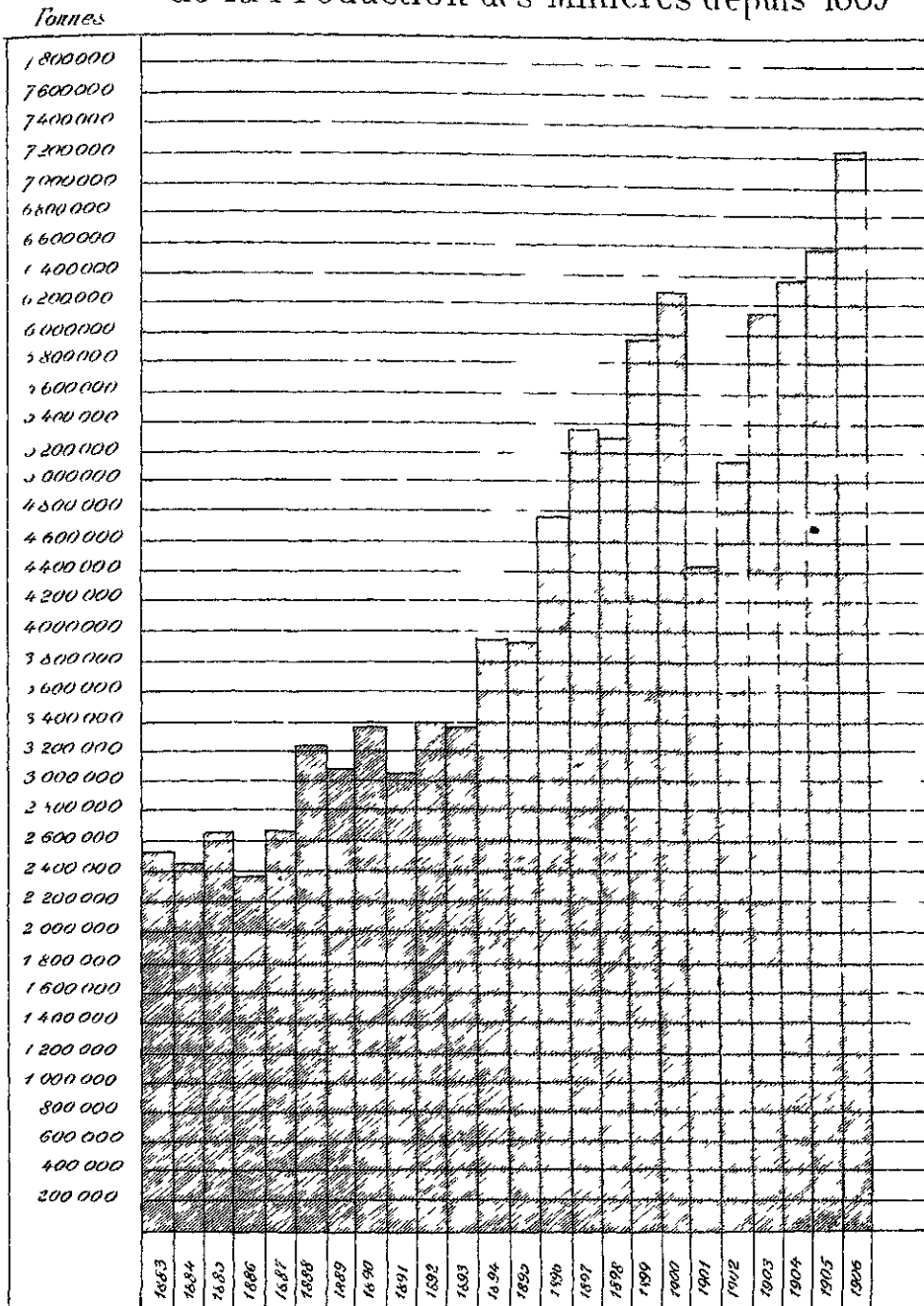
Les importations de minerais de manganèse au total de 59,163 t. se répartissent comme suit sur les pays d'origine : Grèce 45 t., Brésil 3,246 t., Espagne 8,406, Angleterre 11,650 t Indes anglaises 21,818 t., Japon 216 t., Russie 13,782 t.

Il a été importé, en outre, de France, 151,457 tonnes de minette.

Le tableau statistique suivant donne la production des minières du Grand-Duché depuis 1868 ; le tableau graphique ci-contre donne la même production depuis 1883.

Année.	Tonnes.	Année.	Tonnes.	Année.	Tonnes.
1868	722,039	1881	2,161,881	1894	3,958,280
1869	924,382	1882	2,539,295	1895	3,913,076
1870	911,695	1883	2,551,090	1896	4,758,741
1871	990,499	1884	2,447,634	1897	5,349,009
1872	1,174,334	1885	2,648,449	1898	5,348,951
1873	1,331,743	1886	2,361,372	1899	6,014,394
1874	1,442,668	1887	2,649,710	1900	6,171,229
1875	1,090,845	1888	3,261,925	1901	4,455,179
1876	1,196,729	1889	3,102,753	1902	5,130,069
1877	1,262,825	1890	3,359,413	1903	6,010,012
1878	1,407,617	1891	3,102,478	1904	6,347,781
1879	1,613,392	1892	3,370,352	1905	6,595,860
1880	2,173,463	1893	3,351,938	1906	7,229,385

TABLEAU GRAPHIQUE
de la Production des Minières depuis 1883



Métallurgie.

Si la situation de la métallurgie était déjà très satisfaisante au début de l'année 1906, elle n'a cessé de s'améliorer encore à mesure que l'année avançait. Tous les compartiments sans distinction ont été sollicités par une demande surabondante à laquelle les usines ne pouvaient satisfaire avec la promptitude nécessaire ou qu'il leur était parfois impossible de prendre en considération.

La production renseignée :

	Hauts-fourneaux	Acieries	Fonderies.
pour l'année 1905	1,368,252 t.	397,942 t.	13,628 t.
pour l'année 1906	<u>1,460,105 t.</u>	<u>435,285 t.</u>	<u>16,371 t.</u>
soit une différence en faveur de 1906 de	91,853 t.	37,343 t.	2,743 t.

Alors que le total de la production de fonte a passé, pour le Zollverein, de 10,987.623 t. à 12,478,067 t., celle du Grand-Duché a passé de 1,368,252 t. à 1,460,105 t. Au point de vue de la production mondiale du fer, le Grand-Duché vient de passer au cinquième rang :

Etats-Unis	25,500,000 tonnes
Allemagne	11,020,000 »
Angleterre	10,450,000 »
France	3,227,000 »
Luxembourg	1,460,000 »
Belgique	1,340,000 »
Canada	628,000 »
Autres pays	<u>5,340,000 »</u>
ensemble	58,965,000 tonnes.

En présence de l'ampleur inusitée que prenait la consommation intérieure, les exportations devaient être sensiblement restreintes. Comme les ordres à l'exportation étaient parfois pressants, ils pouvaient être exécutés à des prix qui dépassaient ceux de l'intérieur, contrairement à ce qui se produit d'habitude en temps ordinaire.

Pour les prix des fontes, des demi-produits et des produits finis, des améliorations très appréciables peuvent être enregistrées. Il ne faut pas perdre de vue cependant qu'une grande partie des plus-values a été absorbée par l'augmentation du prix de revient, notamment par le renchérissement des matières premières et de la main-d'œuvre et la moindre qualité du combustible. Les assurances ouvrières et autres œuvres de prévoyance ont réclamé également des allocations sans cesse croissantes.

Le manque de matériel de chemin de fer, que nous avons déjà signalé dans notre précédent rapport, a continué de se faire sentir dans les arrivages de matières premières aussi bien que dans les expéditions des usines, qui n'ont pu se faire avec régularité.

Au cours de l'année 1906, l'Amérique en particulier développait une activité surprenante. La production de la fonte augmentait toujours sans parvenir à satisfaire la consommation intérieure. La demande des fontes, des demi-produits et des produits finis atteignait des proportions qu'on n'avait encore jamais observées et les prix se mettaient résolument à la hausse. Cette progression des prix ne répondait pas à une combinaison spéculative, formée dans le but de pousser les prix, pour la bonne raison que les spéculateurs n'avaient pas pu placer un nombre d'ordres suffisant pour justifier une initiative de leur part dans le sens de la hausse : elle signifiait simplement une vive reprise de la consommation.

Quoique la situation en Angleterre restât plus calme et ne se montrât pas aussi débordante qu'aux États-Unis et en Allemagne, les stocks warrantés qui atteignaient encore fin 1905, pour la fonte du moulage III, 700,000 t., se trouvaient réduits à 540,000 t. à fin 1906.

Vers la fin de l'année, le marché métallurgique témoignait d'une constitution robuste et parfaitement saine. Les usines avaient leurs carnets d'ordres garnis pour de longs mois et demandaient des délais de livraison toujours plus étendus. Ce qui contribuait à donner au marché une stabilité inébranlable, c'est surtout la circonstance que les prix des fontes restaient à des prix raisonnables et que la spéculation demeurait étrangère au développement favorable de la métallurgie.

Le Stahlwerksverband a réalisé pleinement les espérances qu'il faisait naître. Ses résultats financiers ont été remarquables ; ils ont dépassé les prévisions.

Le trust a divisé la production des aciéries en deux catégories de produits : 1^o la catégorie A, qui comprend les demi-produits, les poutrelles et le matériel fixe des voies ; 2^o la catégorie B, qui comprend tous les autres produits, laminés, barres, fils, tôles et bandages. Les aciéries vendent les produits A au trust qui garantit l'achat et l'écoulement ; elles vendent elles-mêmes les produits B par l'intermédiaire des différents syndicats auxquels ils appartiennent. Le projet d'organisation des produits B est resté sans résultat. l'état général du marché étant trop favorable pour que les usines dissidentes puissent se décider à y adhérer.

Les contingents de nos usines indigènes ressortent ainsi à la date du 1^{er} avril 1907 :

PRODUITS A.			
	Contingent initial.	Majorations survenues depuis.	Contingent au 1 ^{er} avril 1907.
Differdange	148,932 tonnes	51,635 tonnes	200,567 tonnes
Dudelange	191,288 »	13,372 »	204,660 »
Stahlwerksverband ensemble .	4,614,225 »	1,595,387 »	6,209,612 »
PRODUITS B.			
Differdange	70,000 tonnes	21,162 tonnes	91,162 tonnes
Dudelange	20,000 »	6,656 »	26,656 »
Stahlwerksverband ensemble .	3,491,725 »	1,450,672 »	4,942,397 »
PRODUITS A ET B RÉUNIS.			
Differdange	218,932 tonnes	72,797 tonnes	291,729 tonnes
Dudelange	211,288 »	20,028 »	231,316 »
Stahlwerksverband ensemble .	8,105,950 »	3,046,059 »	11,152,009 »

Pendant les trois années de son existence, le trust n'a pas abusé de sa situation : il s'est contenté de régulariser le marché. Il a fait disparaître la concurrence acharnée que se faisaient sur le marché européen les différentes usines, qui avilissaient ainsi les prix. Il a exercé encore une influence considérable sur le mouvement de concentration de l'industrie, dont il n'est pas possible, pour le moment, d'apprécier la portée et les effets.

Les différentes phases des négociations pour le renouvellement du trust de l'acier ont exercé une influence considérable sur l'allure du marché métallurgique pendant les premiers mois de l'année 1907, et la possibilité, très vague, de sa dissolution suffisait pour jeter le trouble dans les transactions. Son renouvellement pour une nouvelle période de cinq ans, qui a été décidée le 30 avril, à la dernière heure, après de longues et laborieuses négociations, a provoqué une satisfaction des plus vives.

Statistique de production.

a) HAUTS-FOURNEAUX.

	Année 1905.	Année 1906.
Le nombre des fours existants a été de	32	33
» » à feu »	30—32	32
ayant marché	1552 semaines. 1640 semaines.	
La production se répartit ainsi :		
1° fonte d'affinage	t. 100,765 ⁷⁵⁰	t. 123,049 ⁷⁵⁰
2° » Thomas	» 1,098,154 ⁵⁶⁰	» 1,236,681 ²³⁰
3° » de moulage	» 169,331 ⁵⁰⁰	» 100,373 ⁷⁵⁰
Production totale	t. 1,368,251 ⁸¹⁰	t. 1,460,104 ⁷³⁰
représentant :		
1° pour la fonte d'affinage	fr. 5,573,913 20	fr. 7,456,378 83
2° » Thomas	» 66,745,299 00	» 77,906,890 87
3° » de moulage	» 10,019,388 00	» 5,982,165 05
soit une valeur totale de	fr. 82,338,600 20	fr. 91,345,434 75
Prix de la tonne	fr. 60 17	fr. 62 56
Minerai consommé	t. 4,349,201	t. 4,688,919
Nombre des ouvriers occupés	3,728	4,192
Population ouvrière (femmes et enfants)	8,165	8,315

Le tableau ci-après donne le mouvement qu'a suivi la valeur de la production de la fonte dans les onze dernières années :

	Production.	Valeur totale.	Prix de la tonne.
1896	t. 808,898	fr. 41,455,505	fr. 51,74
1897	» 872,457	» 49,317,477	» 56,53
1898	» 945,866	» 52,463,475	» 55,46
1899	» 982,929	» 55,740,319	» 56,70
1900	» 970,885	» 74,234,178	» 76,46
1901	» 916,404	» 66,277,230	» 72,32
1902	» 1,080,305	» 59,797,131	» 55,35
1903	» 1,217,830	» 67,847,046	» 55,71
1904	» 1,198,002	» 66,350,738	» 55,39
1905	» 1,368,252	» 82,338,600	» 60,17
1906	» 1,460,105	» 91,345,435	» 62,56

b) FONDERIES.

	Année 1905.	Année 1906.
Nombre des fonderies en activité	8	8
La production se répartit ainsi :		
1° poterie	t. 659 ⁹⁶⁵	t. 485 ⁵¹⁵
2° tuyaux	» 42 ⁵⁰⁰	» 20 ⁵⁰⁰
3° machines et divers	» 12,925 ⁶⁶⁶	» 16,371 ⁴⁶²
Production totale	t. 13,628 ¹³¹	t. 16,877 ⁴⁷⁷
représentant :		
1° pour la poterie	fr. 205,650,00	fr. 143,553,75
2° » les tuyaux	» 8,500,00	» 4,868,75
3° » les machines et divers	» 1,863,259,00	» 2,259,492,30
soit une valeur totale de	fr. 2,077,409,00	fr. 2,407,914,80

Prix moyen de la tonne	fr.	152,44	fr.	142,70
Matières premières consommées	t.	14,436	t.	19,025
Nombre des ouvriers occupés		304		317
Population ouvrière (femmes et enfants)		900		953

Le tableau ci-après donne le mouvement et la valeur de la production des fonderies pour les onze dernières années.

	Production.	Valeur totale.	Prix de la tonne.
1896	t. 9,307	fr. 1,370,596	fr. 147,26
1897	» 9,875	» 1,370,888	» 139,00
1898	» 9,358	» 1,459,815	» 155,99
1899	» 11,154	» 1,816,839	» 162,89
1900	» 11,294	» 1,856,965	» 164,43
1901	» 9,981	» 1,877,816	» 188,42
1902	» 9,658	» 1,762,500	» 171,06
1903	» 11,119	» 1,424,341	» 128,10
1904	» 13,437	» 1,638,517	» 121,95
1905	» 13,628	» 2,077,409	» 152,44
1906	» 16,877	» 2,407,915	» 142,70

c) ACIÉRIES.

Nombre des aciéries	Année 1905.	Année 1906.
	3	
La production se répartit ainsi :		
1° lingots	t. 40,489 ⁶⁵⁰	t. 11,135
2° demi-produits (blooms, billettes, platines, etc.) destinés à la vente	» 142,841 ²¹⁰	» 163,673 ²⁸⁰
3° produits finis :		
	Année 1905.	Année 1906.
a) rails et éclisses	t. 23,999 ⁸⁶⁰	t. 36,043 ³⁷⁰
b) traverses	» 18,540 ⁸⁴⁰	» 14,383 ²⁸⁰
c) fers marchands et divers	» 135,919 ²⁹⁰	» 169,821 ³⁷⁰
d) fil laminé	» 34,459 ⁴⁷⁰	» 38,510 ⁵²⁰
e) machines	» —	» 1,715 ⁷⁰⁴
	» 214,611 ⁴⁶⁰	» 260,476 ³³⁴
Production totale	t. 397,942 ³²⁰	t. 435,284 ⁶¹⁴
représentant :		
1° pour les lingots	fr. 3,303,080,62	fr. 1,002,150,00
2° pour les demi-produits	» 13,335,961,25	» 15,008,235,00
3° pour les produits finis		
	Année 1905.	Année 1906.
a) rails et éclisses	fr. 2,647,517,50	fr. 4,184,900,00
b) traverses	» 2,068,516,25	» 1,580,193,75
c) fers marchands et divers	» 15,546,670,00	» 21,036,178,00
d) fil laminé	» 3,84,035,00	» 4,357,405,00
e) machines	» —	» 1,029,420,00
	» 24,086,738,75	» 32,188,096,75
soit une valeur totale de	fr. 40,723,780,62	fr. 48,198,481,75

Consommation de fontes	t. 534,530	t. 581,192
Nombre des ouvriers occupés	2,902	3,846
Population ouvrière (femmes et enfants)	4,250	4,658

Rappel de la production des Hauts-Fourneaux depuis 1868.

Année.	Nombre des Hauts-Fourneaux.	Fonte d'affinage.	Fonte de moulage.	Fonte Thomas.	Divers.	Production totale
		Tonnes.	Tonnes.	Tonnes.	Tonnes.	Tonnes.
1868	15	93,408	93,408
1869	14	122,554	122,554
1870	14	128,300	128,300
1871	14	142,897	142,897
1872	16	184,573	184,573
1873	18	256,449	256,449
1874	19	246,600	246,600
1875	21	270,377	270,377
1876	21	230,500	230,500
1877	20	215,388	215,388
1878	19	248,377	248,377
1879	17	261,236	261,236
1880	18	243,740	16,926	260,666
1881	18	235,263	29,133	29,219	. . .	293,615
1882	18	260,492	38,936	77,159	. . .	376,587
1883	18	206,726	49,106	78,855	. . .	334,688
1884	18	198,190	76,662	91,145	. . .	365,997
1885	21	201,702	109,680	108,227	. . .	419,610
1886	21	148,089	75,956	176,599	. . .	400,644
1887	21	196,184	75,622	220,232	. . .	492,038
1888	20	199,151	75,129	249,496	. . .	523,776
1889	21	198,033	84,582	279,118	. . .	561,733
1890	21	191,056	67,790	300,066	. . .	558,912
1891	21	124,233	99,683	321,078	. . .	544,994
1892	22	118,222	123,307	344,986	. . .	586,515
1893	23	122,679	87,367	348,242	. . .	558,289
1894	23	129,533	112,018	438,265	. . .	679,816
1895	23	94,282	141,618	458,912	. . .	694,813
1896	25	140,275	116,699	551,904	. . .	898,000
1897	27	118,950	165,454	583,969	. . .	872,457
1898	28	143,753	150,711	651,403	. . .	945,866
1899	28	152,601	137,362	692,966	. . .	982,929
1900	28	118,217	101,853	750,815	737	970,885
1901	23	111,593	132,438	672,075	297	916,404
1902	27	110,505	152,947	816,763	90	1,080,306
1903	27	104,720	150,122	962,988	»	1,217,830
1904	28	90,655	140,212	967,135	»	1,198,002
1905	30-32	100,766	169,331	1,098,155	»	1,368,252
1906	33	123,050	100,374	1,236,681	»	1,460,105

Rappel de la production des Fonderies depuis 1868.

Année.	Tonnes.	Année.	Tonnes.	Année.	Tonnes.
1868	1,200	1881	1,579	1894	8,328
1869	1,011	1882	1,726	1895	8,747
1870	1,141	1883	1,827	1896	9,307
1871	1,536	1884	1,670	1897	9,874
1872	1,615	1885	1,440	1898	9,358
1873	1,413	1886	2,585	1899	11,154
1874	1,310	1887	3,644	1900	11,293
1875	1,341	1888	4,615	1901	9,981
1876	1,370	1889	4,642	1902	9,658
1877	1,269	1890	5,909	1903	11,119
1878	1,394	1891	7,062	1904	13,437
1879	1,205	1892	6,281	1905	13,628
1880	1,701	1893	7,764	1906	16,877

Rappel de la production des Aciéries depuis 1886.

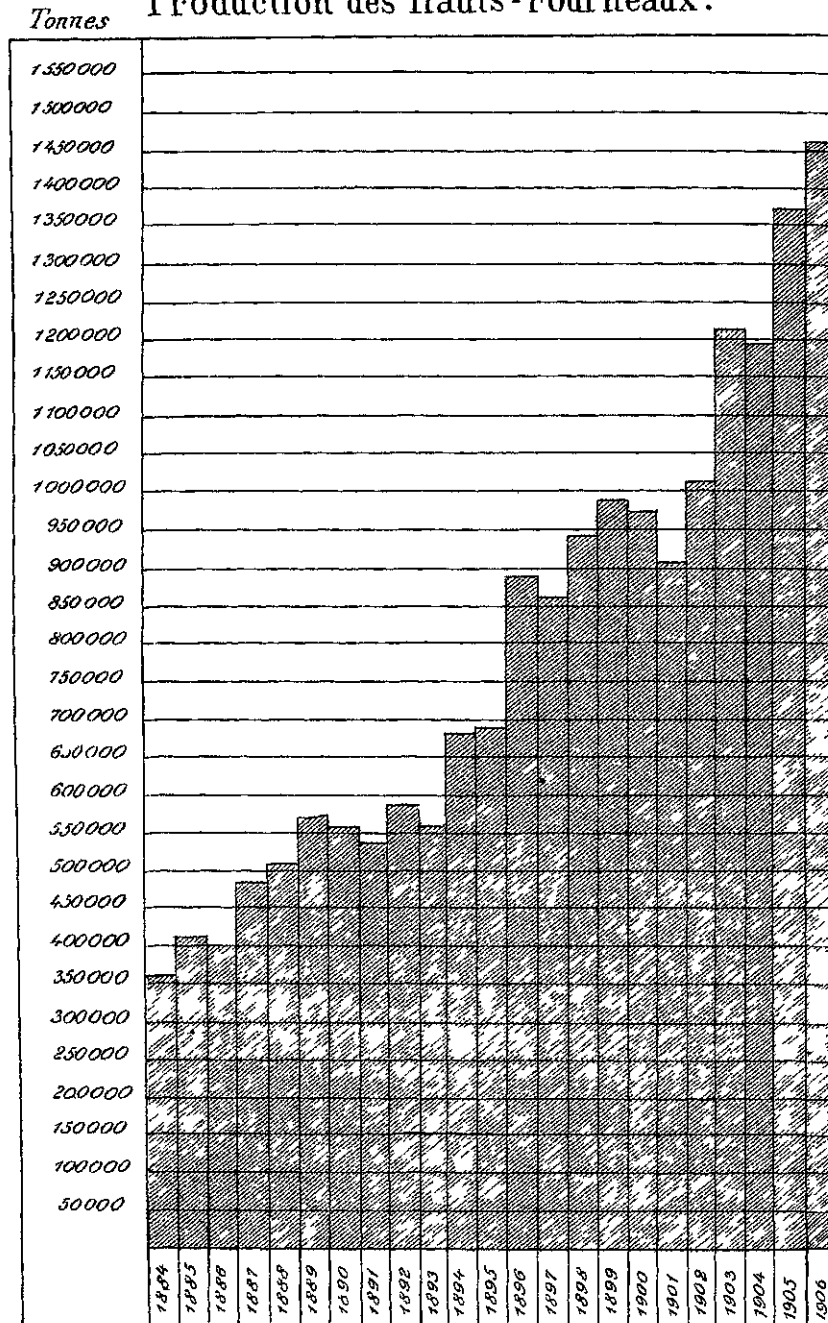
Année.	Tonnes.	Année.	Tonnes.	Année.	Tonnes.
1886	20,554	1893	129,123	1900	184,714
1887	57,346	1894	131,220	1901	257,055
1888	69,739	1895	134,539	1902	314,930
1889	97,900	1896	136,955	1903	371,979
1890	97,462	1897	143,692	1904	366,302
1891	110,920	1898	170,153	1905	397,942
1892	103,310	1899	166,206	1906	435,283

Mouvement de la population ouvrière des industries minière et métallurgique réunies depuis 1895 :

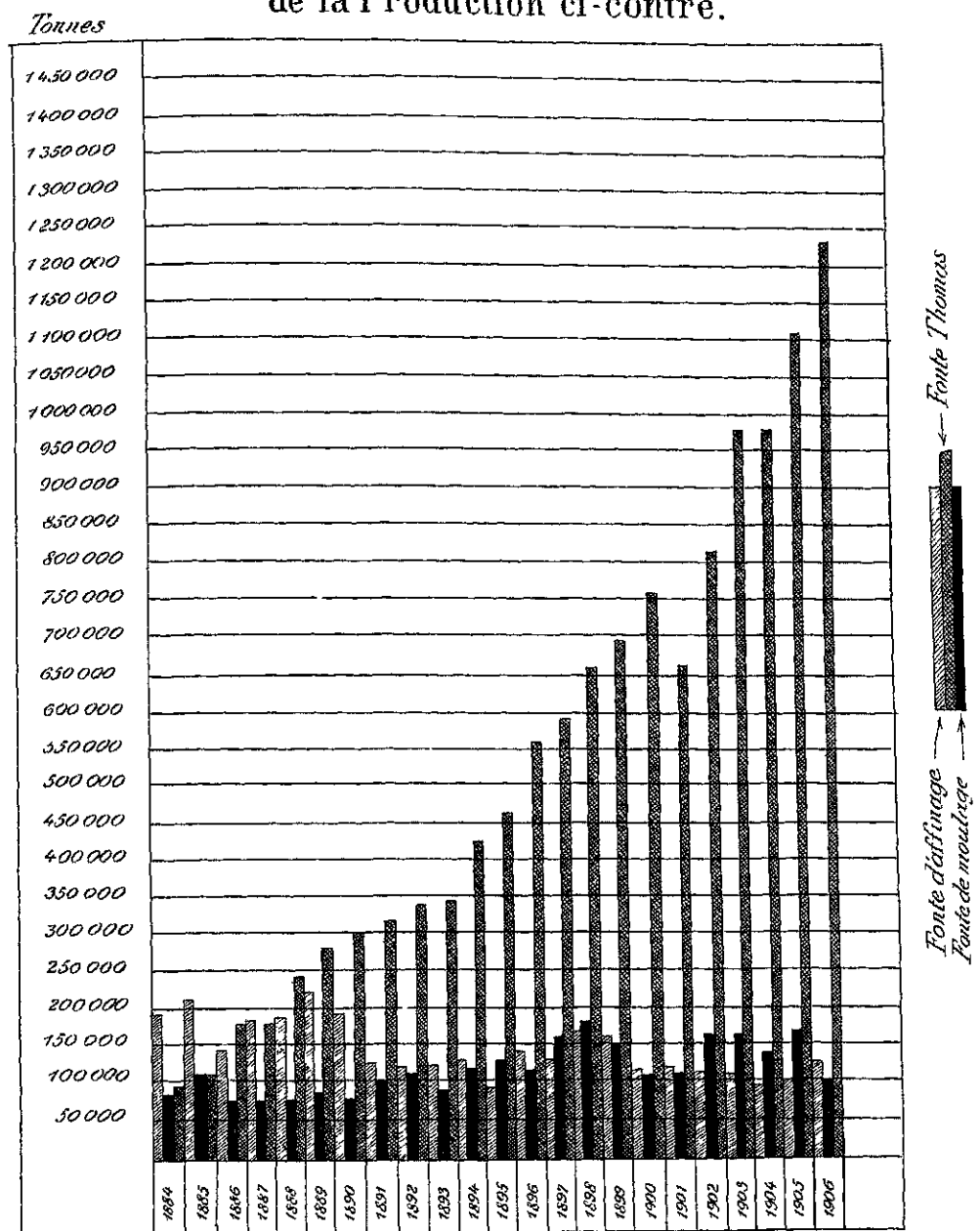
1895	7,757	ouvriers
1896	9,238	»
1897	10,224	»
1898	10,603	»
1899	11,095	»
1900	10,709	»
1901	9,684	»
1902	10,166	»
1903	12,660	»
1904	12,776	»
1905	13,212	»
1906	15,230	»

I. FONTE.

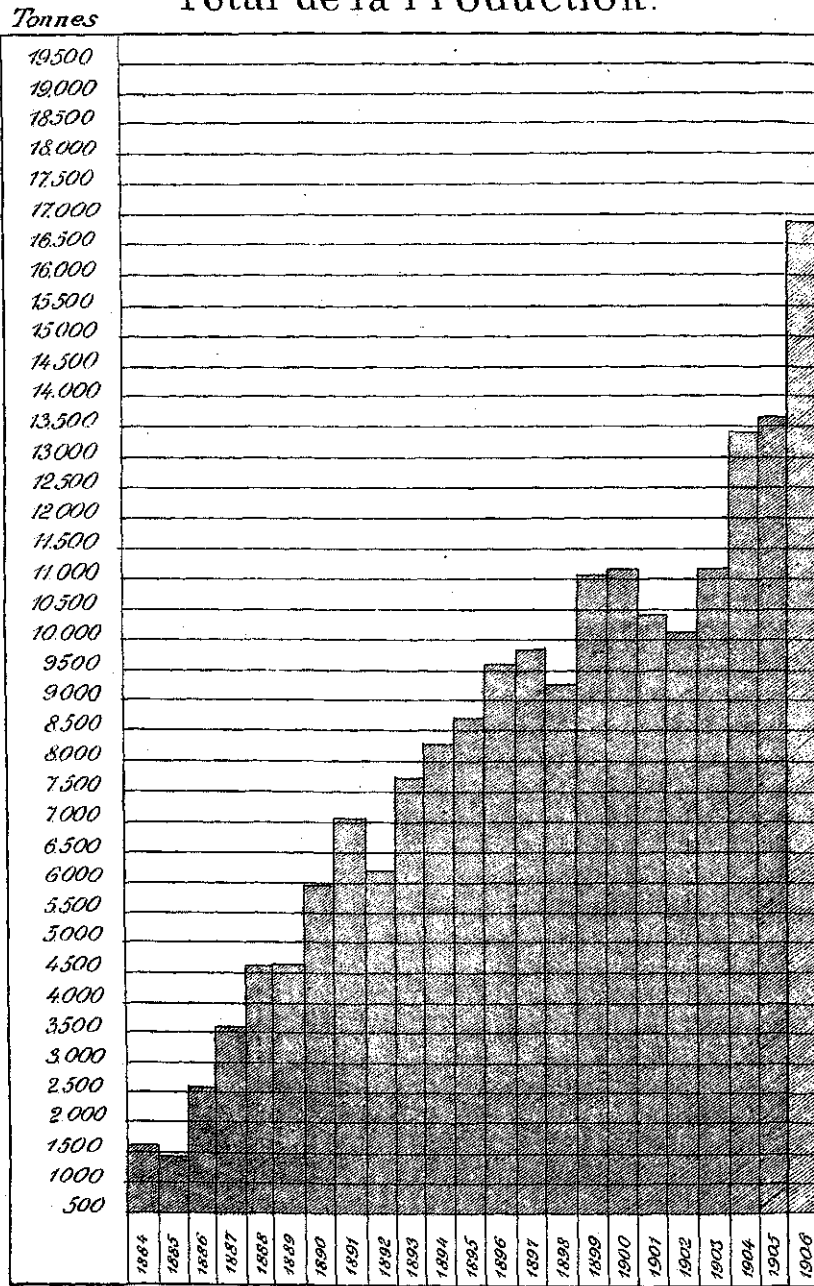
Production des Hauts-Fourneaux.



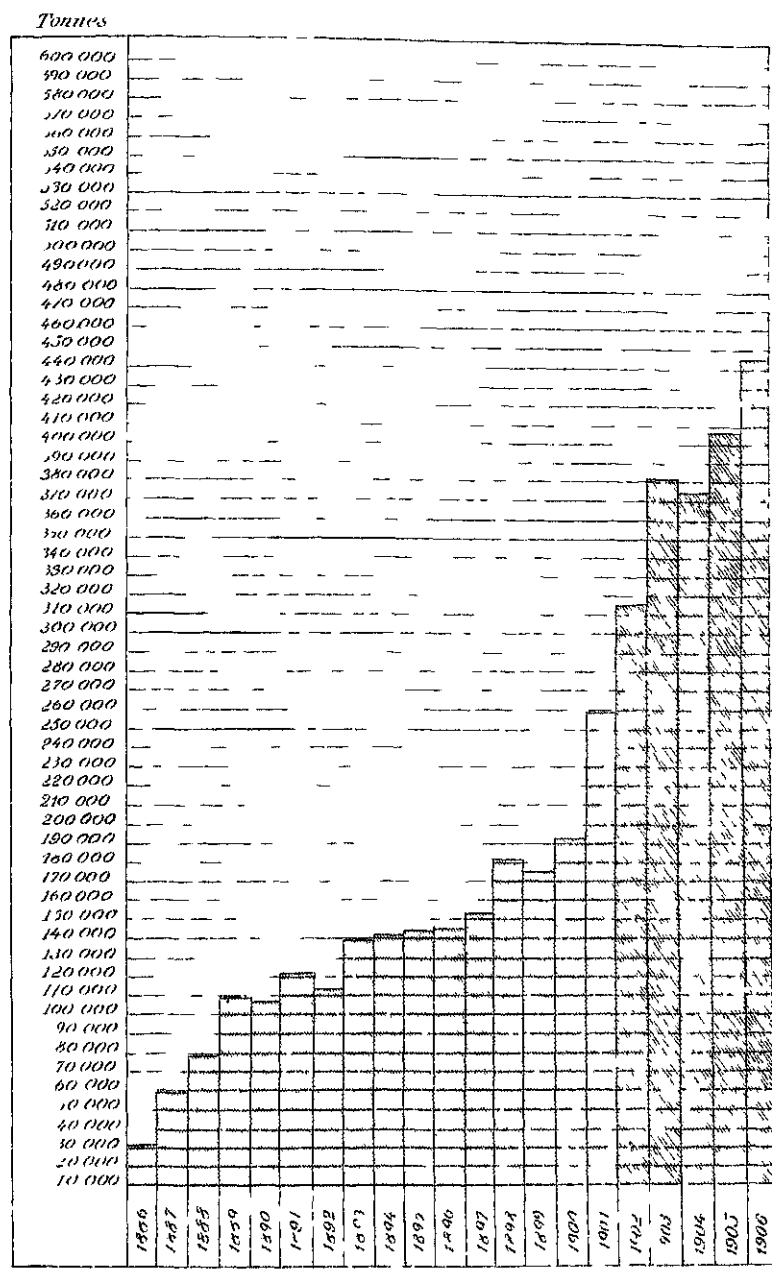
II. RÉPARTITION de la Production ci-contre.



III. FONDERIES. Total de la Production.



IV. PRODUCTION DE L'ACIER THOMAS.



Note sur les études du canal du Grand-Duché de Luxembourg

Lorsque, en 1904, le Landtag prussien vota une résolution pour que les études de la canalisation de la Moselle et de la Sarre fussent reprises et conduites de telle manière que les travaux pussent être achevés en même temps que ceux du canal du Rhin au Weser, dont la construction venait d'être décidée par lui, les industriels luxembourgeois se préoccupèrent de la situation qui résulterait pour leurs usines de ces canalisations. Ils constituèrent à cet effet une commission chargée de la sauvegarde de leurs intérêts. Cette Commission reconnut, après un premier examen de la question, que les usines luxembourgeoises se trouveraient, en raison de leur éloignement de la Moselle, dans une situation désavantageuse vis-à-vis des usines de la Lorraine allemande et du bassin de la Sarre.

Les industriels du Grand-Duché se demandèrent alors si la construction d'un chemin de fer industriel, qui relierait à la Moselle les voies ferrées actuelles desservant leurs usines, ne serait pas de nature à faire cesser ou tout au moins à atténuer beaucoup ce désavantage. Des calculs faits avec soin et tenant compte de toutes les conditions du transport mixte envisagé prouvèrent que ce projet ne pouvait pas leur donner satisfaction. L'obligation d'emprunter les lignes existantes du Grand-Duché réduisait à zéro l'intérêt qu'ils auraient à se servir de la Moselle canalisée pour leurs arrivages, et, en tout cas, conduisait pour les expéditions à des prix de transport plus élevés que ceux dont bénéficieraient les usines directement desservies par les canalisations projetées.

Dans un mémoire adressé à M. le Ministre d'Etat Eyschen, fin 1904, la Commission exposa les craintes que le projet allemand était de nature à susciter au point de vue des intérêts industriels du pays ; ce mémoire concluait à ce que le Gouvernement obtint, comme condition à la participation qui était demandée au Grand-Duché dans les travaux de canalisation de la Moselle, une réduction des tarifs de transport des coques.

Mais on se rendit compte bientôt que les administrations des chemins de fer en cause ne consentiraient jamais à une réduction assez importante. Dans cette situation, l'idée de desservir directement les usines luxembourgeoises par une voie navigable prit une certaine consistance. Antérieurement, on avait déjà songé à prolonger dans le Grand-Duché le canal projeté en France pour desservir les usines du bassin de Longwy.

Cette fois, le canal luxembourgeois devait avoir pour but principal une jonction avec la Moselle canalisée. Mais il paraissait utile de ne pas négliger le prolongement éventuel jusqu'à la frontière française, de façon à procurer aux usines du pays les avantages d'une liaison avec le réseau des voies navigables françaises et belges, si le projet, qui n'est pas abandonné, de construire en France le canal de la Chiers, entrait un jour dans une phase plus favorable que celle qu'il a jusqu'à présent traversée. Cette liaison procurerait, en effet, pour atteindre les ports de la mer du Nord, une réduction de parcours qui est considérable et dont on peut juger en jetant les yeux sur l'extrait de carte ci-joint, à l'échelle de 1/864,000°. Alors que la distance entre Esch-sur-l'Alzette, centre des usines du Grand-Duché, et Rotterdam, par le canal luxembourgeois, la Moselle canalisée et le Rhin, serait de 669 km., le même centre ne serait distant que de 448 km. d'Anvers, par le canal de la Chiers, la Meuse, la Sambre et le canal de Charleroi à Bruxelles et à Anvers. Pour atteindre Dunkerque par le même canal de la Chiers, le canal de l'Escaut à la Meuse et les canaux du Nord français, la distance ne serait que de 467 km., à peine plus grande que celle d'Anvers et inférieure de 202 km. à celle de Rotterdam. Tout en faisant entrer en ligne de compte les avantages que la navigation fluviale

possède sur celle des canaux, il n'en est pas moins certain que l'important raccourci en faveur des ports d'Anvers et de Dunkerque est suffisant pour que le Grand-Duché ne perde pas de vue le profit, qu'il tient de sa situation géographique, d'un raccordement éventuel aussi bien avec le réseau des voies navigables de l'Ouest qu'avec celui des voies navigables de l'Est.

L'idée de ce canal de jonction de la Chiens à la Moselle fut soumise d'abord à des techniciens allemands qui l'accueillirent avec réserve ; la difficulté d'opérer la descente vers la Moselle leur parut assez grande ; d'autre part, l'alimentation du canal leur semblait très problématique, en raison de l'absence de cours d'eau un peu importants. La Commission des industriels luxembourgeois s'adressa aussi, par l'intermédiaire des industriels de Longwy, aux ingénieurs français qui avaient procédé aux études du canal de la Chiens. Ceux-ci, convoqués à une réunion de la Commission, qui eut lieu le 13 août 1906 à Luxembourg, acceptèrent d'entreprendre une étude d'avant-projet du canal, dont les frais seraient supportés par les industriels intéressés, sous réserve d'y être autorisés par leur administration.

Sur la demande de notre Gouvernement, cette autorisation ayant été accordée aux ingénieurs français, ils se sont aussitôt mis à l'œuvre. Les usines métallurgiques du Grand-Duché étant presque toutes réparties le long de la frontière lorraine, le canal devrait autant que possible suivre cette frontière, et cette condition, jointe à l'obligation d'un raccordement avec la Moselle par le chemin le plus court, imposait au canal une direction générale de l'Est à l'Ouest.

Après des reconnaissances et des études du terrain à traverser, il a été reconnu possible de construire un canal satisfaisant à ces conditions. Un tracé de 51 km. 5 de longueur a été établi ; il est figuré sur la carte ci-jointe au 1/100.000^e ; il part de Rodange, passe à Pétange, Differdange, Esch, Bettembourg, Aspelt, Ellange, Bous et aboutit à Stadtbredimus sur la Moselle. Il dessert directement les usines de Rodange, Differdange et Esch et, par un court embranchement, celles de Rumelange et de Dudelange.

Ce canal comprendrait un bief de partage situé à l'altitude 300,93 et deux versants dirigés, l'un vers la Chiens, à l'Est, où il descendrait à la cote 260,53 qui est celle du dernier bief luxembourgeois, et l'autre vers la Moselle, à l'Ouest, où il descendrait à la cote 139,30, qui est la cote de retenue du bief dans lequel le canal déboucherait. Ces différences de niveau seraient rachetées par 32 écluses, savoir :

Versant de la Chiens : 6 écluses de 5m.03, 1 écluse de 10m 10 ; versant de la Moselle : 10 écluses de 5m.05, 8 écluses de 10m.10, 5 écluses de 3m. 37, 2 écluses de 6m.74.

Les écluses de 5m.05 de chute sont maintenant des écluses de type courant dans la construction des canaux. Quant à celles de 10m 10, elles seraient du type à bassins d'épargne de façon à économiser une grande partie du volume des écluses ; des ouvrages de cette importance existent déjà sur divers canaux, où leur service présente plus de sécurité que les appareils mécaniques tels que les ascenseurs et les plans inclinés.

Un souterrain de 1800 m environ de longueur permettrait au bief de partage de franchir la crête de Soleuvre qui sépare les deux bassins de la Meuse et de la Moselle. Le profil en long ci-joint montre comment les écluses seraient réparties le long des deux versants.

L'alimentation se ferait en utilisant les eaux de la Chiens, de l'Alzette et de la Moselle, introduites directement dans les biefs ou remontées au moyen de pompes électriques. et aussi, au moment de l'étiage de ces rivières, en utilisant les eaux de réservoirs établis sur les deux versants.

Ateliers de construction

Les ateliers de construction du bassin industriel minier dont fait partie notre pays sont relativement peu nombreux et peu développés, quand on les compare avec les puissants établissements de ce genre dont sont dotés la Province rhénane, la Westphalie, les bassins de Charleroi et de Liège, ainsi que le Nord de la France. Cela tient surtout à la cherté relative du combustible et au manque d'ouvriers expérimentés. Nous ne trouvons dans le pays pas un seul atelier s'occupant de la construction de machines à vapeur ou de moteurs à gaz, ni de matériel de chemin de fer, dont pourtant les grandes usines et les compagnies de transport font une si grande consommation. A l'exception de quelques machines agricoles et de quelques machines outils, la grande majorité des produits sortant de nos ateliers est représentée par de la grosse charpente, de la grosse chaudronnerie et des pièces en fonte et en acier coulé à peine ébauchées.

Le nombre de ces ateliers s'est toutefois accru dans les derniers temps et ceux qui existaient se sont développés, grâce surtout au puissant essor qu'a pris la grande industrie minière et métallurgique.

Il est impossible d'établir une statistique sur la production et sur la valeur des produits fabriqués ni même sur le nombre d'ouvriers occupés. La plupart des industriels retournent les questionnaires leur envoyés à cet effet incomplètement remplis, d'autres les ignorent tout à fait, guidés sans doute par une crainte, non justifiée du reste, de voir leurs données livrées à la concurrence.

On peut pourtant dire que l'année 1906 a été une année de prospérité pour les ateliers de construction. Cette prospérité n'est d'ailleurs que le reflet de la grande activité qui a régné dans toute l'industrie métallurgique du pays et des environs. Ce sont surtout les grandes aciéries qui ont cherché à augmenter leurs moyens de production tant pour satisfaire à la demande réelle que pour obtenir une grande participation lors du renouvellement du « Stahlwerks-Verband », qui devait expirer le 30 avril 1907. Les chemins de fer, de leur côté, pour faire face au trafic sans cesse grandissant, se sont vus forcés de procéder à l'amélioration de leurs installations et au dédoublement de leurs voies avec leurs nombreux ouvrages d'art. Il n'est donc pas étonnant que de nombreuses commandes soient venues garnir les portefeuilles des industriels. Ceux-ci ont même pu avoir leur part au marché international, grâce au surcroît de besogne apportée aux ateliers étrangers par la reconstruction des bâtisses effondrées lors des grands tremblements de terre en Amérique.

La production n'a été limitée que par la difficulté que les industriels ont éprouvée dans le recrutement des ouvriers ; il a été impossible de trouver dans le pays même la main-d'œuvre nécessaire et beaucoup d'ateliers ont dû avoir recours à l'étranger. Une augmentation sensible du salaire en a été la conséquence.

Ce renchérissement de la main-d'œuvre et la hausse des matières premières ont eu naturellement leur répercussion sur le résultat financier qui, toutefois, peut être jugé comme très satisfaisant, grâce surtout à une diminution sensible des frais généraux, conséquence de la grande production.

Industrie du bâtiment.

Le bâtiment a continué, en 1907, la marche exceptionnellement prospère, inaugurée depuis quelques années : une activité vraiment remarquable s'est manifestée un peu partout à travers le pays.

A signaler, à Luxembourg, en dehors de l'Ecole industrielle et du nouveau Cercle, la construction de 20 à 25 maisons familiales, ainsi que la transformation et la reconstruction de plusieurs maisons de commerce à l'intérieur de la ville, dans les alentours, à Hollerich et à Bonnevoie, 50 à 60 constructions nouvelles. Dans le bassin minier, l'activité a atteint presque le double de celle de l'année dernière : c'est particulièrement à Esch et à Differdange qu'elle a pris une ampleur inusitée. Néanmoins, il n'y a pas encore surproduction.

Les progrès que nous signalons depuis quelques années au point de vue technique et architectural s'affirment et deviennent toujours plus apparents. La stérile et regrettable indifférence des années passées a fait place à une émulation féconde. Des aspirations nouvelles se font jour ; le goût se transforme, s'affine. L'emploi de plus en plus fréquent du ciment armé surtout rend des services considérables.

Le prix de revient du bâtiment a sensiblement augmenté par suite de la hausse ininterrompue de la main-d'œuvre et des matériaux de construction. Cette augmentation, dans l'espace de quelques années, a atteint 15 à 20 pCt. Des immeubles qui se vendaient, il y a quelques années, vers 20,000 fr., atteignent actuellement 24,000 à 25,000 fr.

Du côté des loyers nous remarquons un mouvement analogue. A Luxembourg, le loyer des maisons d'habitation s'est fixé à 5 pCt. de la valeur de l'immeuble, celui des maisons de commerce à 6—7 pCt. Le même rapport est constaté dans les alentours de la ville. A travers le bassin minier, le loyer des maisons d'habitation s'établit entre 6—7 pCt., celui des maisons de commerce bien situées à 8—10 pCt. ; par contre, il faut relever pour le bassin minier une usure comparativement plus rapide des immeubles. La demande en bons logements reste toujours très active.

Dans le courant de l'année 1906 les salaires dans le bâtiment ont haussé de 10 à 15 pCt. en moyenne. Ils ressortent ainsi pour les principales catégories d'ouvriers, par journée de travail de dix heures :

maçons fr. 6,00 à 6,50	charpentiers fr. 5,00 à 6,00
terrassiers » 4,00 à 4,50	plâtriers » 5,00 à 5,50
tailleurs de pierres . . » 7,00 à 7,50	couvreurs » 5,00 à 5,50

Le bâtiment continue d'occuper beaucoup d'ouvriers étrangers ; parmi les maçons, les terrassiers et les tailleurs de pierres notamment, les Italiens fournissent un fort contingent.

Pour les métiers et industries tributaires du bâtiment : charpenterie et menuiserie, plâtrerie, serrurerie et ferronnerie, plomberie, couverture, vitrerie etc. nous pouvons constater un mouvement plus inégal, mais toujours remarquable. La serrurerie et la ferronnerie sont surchargées de commandes. La menuiserie, qui était restée en arrière, augmente ses prix.

Tout fait présager une continuation de cette ère de prospérité pour l'année 1907. Le nombre des constructions nouvelles semble devoir égaler au moins celui de l'exercice précédent. La hausse des salaires s'accroît ; les matériaux de construction, notamment les fers, poursuivent leur marche ascendante.

Ardoisières.

Les ardoisières exploitées dans le Grand-Duché sont situées sur le territoire des sections de Haut-Martelange, Martelange-Rombach, Perlé, Holtz, Bilsdorf, Asselborn. La statistique de production, établie par l'Administration des Mines, renseigne les chiffres suivants pour les années 1905 et 1906 :

Année.	Nombre des exploitations	Nombre des ouvriers occupés		PRODUCTION.			QUANTITES		Nombre des accidents.
		sous terre.	au jour	Specification.	Quantités.	Prix.	employées dans le Grand-Duché,	exportées à l'étranger.	
1905	6	232	384	ardoises ¹⁾ .	25,047	FR. 30—40	816	24,231	3
»				éviers ²⁾ .	487	6—10	348	139	
»				dalles ³⁾ .	2,947	5—6	242	2,705	
1906	5	317	338	ardoises .	26,729	30—40	1,169	25,560	6
»				éviers . .	1,453	6—10	1,124	3.9	
»				dalles . .	4,062	5	261	3,801	

Si les chiffres qui précèdent font ressortir une légère augmentation de la production, il faut tenir compte encore de la circonstance que, par suite de difficultés survenues au sujet des salaires, les principaux établissements, ceux de la firme Rother frères, ont chômé du 1^{er} mai au 15 juin. Les ventes ont été fort courantes aux anciens prix. Du côté des prix de revient une sérieuse augmentation est à signaler.

Les débouchés de l'industrie ardoisière sont restés inchangés : ils se bornent aux pays de l'Union douanière. Il est malheureusement très difficile d'élargir ces débouchés, la qualité de la matière première, extraite de nos ardoisières, limitant la fabrication à un certain nombre de types d'ardoises. Le schiste ardoisier luxembourgeois p. ex. ne permet guère la fabrication avantageuse des types rectangulaires de grand modèle.

Le genre d'exploitation n'a pas été modifié en 1906, mais, par suite du perfectionnement des installations, il a été possible de donner une grande intensité à l'exploitation. Celle-ci se fait toujours dans les chambres souterraines à l'aide de machines à air comprimé. Les exploitants n'ont pas l'intention de donner un plus grand développement à ces installations de havage mécanique, qui sont généralement très coûteuses.

En présence de l'augmentation considérable des frais de production, la firme Rother frères eut recours à une réduction des salaires, qui amena la grève de six semaines, mentionnée ci-haut. Le recrutement des ouvriers présente toujours certaines difficultés, mais il faut espérer que les nouvelles lignes Martelange-Bastogne, et plus tard Martelange-Arlon, créeront plus de facilités sous ce rapport.

L'augmentation des droits d'entrée sur les ardoises, qui ont été portés de 50 à 60 M., n'exercera guère d'influence sur nos ardoisières. Cette industrie — comme nous l'avons déjà relevé dans notre précédent rapport — souffre surtout des tarifs élevés du chemin de fer cantonal de Martelange à Nœrdange, qui est de 43,50 fr. par tonne, alors que la nouvelle ligne Martelange-Bastogne ne calcule que 26,70 fr. pour une distance sensiblement la même. L'industrie ardoisière renouvelle donc le vœu de voir réduire ce tarif dans de fortes proportions.

Nos exportations en dehors du Zollverein sont toujours insignifiantes ; elles renseignent les tonnages ci-après pour les cinq dernières années :

1) par mille ; 2) par pièce ; 3) par mètres courants.

	ardoises et dalles brutes	dalles polies	total
1902.	88 tonnes	5 tonnes	93 tonnes.
1903.	44 »	6 »	30 »
1904.	13 »	21 »	34 »
1905.	27 »	8 »	35 »
1906.	62 »	1 »	63 »

La production des ardoisières luxembourgeoises renseigne les chiffres suivants pour les onze dernières années :

	ardoises	dalles	ériers
1896	15,551 mille	1,120 m. carrés	1,446 pièces
1897	17,887 »	985 »	1,673 »
1898	18,615 »	836 »	1,451 m. cour.
1899	20,604 »	133 »	1,102 »
1900	18,061 »	196 »	1,298 »
1901	20,701 »	180 »	1,534 »
1902	21,498 »	192 »	1,496 pièces
1903	22,814 »	787 »	1,051 »
1904	23,979 »	1,474 »	1,123 »
1905	25,047 »	2,947 »	487 »
1906	26,729 »	4,062 »	1,453 »

Le tableau suivant renseigne les importations d'ardoises dans le Grand-Duché pendant les années 1897—1906 :

	Ardoises belges	Ardoises françaises	Ardoises de provenances diverses
1897	T. 2,394	T. 151	»
1898	» 2,247	» 409	»
1899	» 2,649	» 913	»
1900	» 2,462	» 804	»
1901	» 2,083	» 595	»
1902	» 3,003	» 283	»
1903	» 2,828	» 243	»
1904	» 2,924	» 336	»
1905	» 2,934	» 289	»
1906	» 3,264	» 603	»

Carrières.

La production des différents groupes de carrières du Grand-Duché pour les années 1905 et 1906 est résumée dans les tableaux statistiques ci-après, fournis par l'Administration des Mines :

Année	Nombre des exploitations	Nombre des ouvriers occupés		PRODUCTION.			QUANTITÉS	
		sous terre.	au jour	Spécification.	Quantités en mc	Prix	employées dans le Grand-Duché	exportées à l'étranger.

Carrières de calcaire à polypier

Communes de Differdange, Petange, Rumelange — Sections de Differdange, Niederkorn, Rodange, Rumelange.

1905	12	»	48	pierres de taille	494	28	343	151
				moellons	16,502	1,50—1,75	8,106	8,316
				moellons piqués	65	3,50	65	»
				Pierre à chaux .	400	1,50—2,00	400	»
				castine	t. 4,979	1,50	»	4,979
1906	19	»	53	pierres de taille	741	28	500	241
				moellons	18,246	1,50—1,75	9,730	8,516
				moellons piqués	48	3,50	28	20
				Pierre à chaux .	400	1,50—2,00	400	»
				castine	t 4,185	1,50	»	4,185

Déblais de mine (benglik)

Communes de Rumelange, Kayl, Dudelange, Sanem, Differdange, Petange — Sections de Rumelange, Kayl, Dudelange, Belvaux, Differdange, Niederkorn, Oberkorn, Petange, Lamadelaine

1905	8	»	20	moellons . . .	9,550	»	9,550	»
1906	13	»	20	moellons . . .	9,340	»	»	»
				pierraille . . .	170	»	»	»

Carrières de grès liasique

Communes de Larochette, Heffingen — Sections d'Ernzien, Reuland.

1905	6	»	179	dalles	15	3,75	15	»
				pierres de taille	5,882	40—55	1,700	4,182
				moellons	1,521	1,00—2,50	1,521	»
				pavés	78 ^o / ₁₀₀	30—75	67 ^o / ₁₀₀	11 ^o / ₁₀₀
				pierraille	1,066	1,50—2,00	1,066	»
1906	6	»	182	dalles	15	3,75	15	»
				pierres de taille	2,292	40—55	722	1,570
				moellons	822	2,00—2,50	822	»
				pavés	59 ^o / ₁₀₀	30—75	55 ^o / ₁₀₀	4 ^o / ₁₀₀
				pierraille	1,020	1,50—2,00	1,020	»

Communes d'Echternach, Bech, Consdorf, Junglinster, Medernach, Ermsdorf. — Sections de Bech, Merscherwald, Echternach, Consdorf, Junglinster, Savelborn, Stegen

1905	15	»	22	dalles	m ² 160	2,00—2,25	m ² 160	»
				pierres de taille	71	20—30	71	»
				moellons	3,321	1—2	3,321	»
				pavés	37 ^o / ₁₀₀	30—40	57 ^o / ₁₀₀	»
				pierraille	1,208	1,50—4,00	1,208	»
				gravier	35	1	35	»

Année	Nombre des exploitations	Nombre des ouvriers occupés		PRODUCTION,			QUANTITÉS	
		sous terre.	au jour.	Spécification.	Quantités en mc.	Prix.	employées dans le Grand-Duché.	exportées à l'étranger.
1906	15	»	26	dalles	m ² 140	2,00—2,25	m ² 140	»
				pierres de taille	200	22—30	200	»
				moëllons.	3,204	1,00—1,50	3,204	»
				pavés	62 ^o / _{oo}	15—42	62 ^o / _{oo}	»
				pierraille	1,350	1,50—3,00	1,350	»
				gravier.	70	1	70	»
<i>Communes de Berdorf, Beaufort, Reisdorf, Waldbillig. — Sections de Berdorf, Dillingen, Reisdorf, Waldbillig, Haller.</i>								
1905	7	»	84	pierres de taille	2,203	30—50	2,203	»
				moëllons.	2,603	1,75—3,00	2,603	»
				pierraille.	1,960	3,50—5,00	1,960	»
				gravier	949	1,50—2,00	949	»
				Pierre à chaux.	500	2	500	»
				Pierres à aiguiser	25	10	»	25
1906	10	»	90	dalles	m ² 56	3,50	m ² 52	m ² 4
				pierres de taille	2,235	30—50	1,186	1,049
				moëllons.	2,966	1,25—3,50	2,966	»
				pavés	2 ^o / _{oo}	40	2 ^o / _{oo}	»
				pierraille.	2,156	3,00—5,00	2,156	»
				gravier	469	1,50—2,00	469	»
				Pierre à chaux.	500	2	500	»
				Pierres à aiguiser	18	10	»	18
<i>Communes de Contern, Oetrange, Moulfort.</i>								
1905	5	»	20	pierres de taille	25	25—30	25	»
				moëllons.	1,750	1,25	1,750	»
				pavés	6 ^o / _{oo}	45—50	6 ^o / _{oo}	»
				pierraille	1,000	1,50—2,00	1,000	»
				gravier	175	1	175	»
1906	6	»	7	pierres de taille	12,5	25—30	12,5	»
				moëllons.	1,720	1,25	1,720	»
				pavés	7 ^o / _{oo}	45—50	7 ^o / _{oo}	»
				pierraille	1,480	1,50—2,00	1,480	»
				gravier	355	1	355	»
<i>Communes de Walferdange, Lorentzweiler, Stensel. — Sections de Walferdange, Bereldange, Heisdorf.</i>								
1905	4	»	8	pierres de taille	6,8	30	6,8	»
				moëllons.	500	1,00—1,50	500	»
				pavés	3 ^o / _{oo}	20	3 ^o / _{oo}	»

Année.	Nombre des exploitations	Nombre des ouvriers occupés		PRODUCTION.			QUANTITES	
		sous terre	au jour.	Specification.	Quantités en mc	Prix.	employées dans le Grand-Duché	exportées à l'étranger
1906	5	»	8	pierraille . . .	130	1,50	130	»
				gravier . . .	1,025	0,50	1,025	»
				pierres de taille	25	30	25	»
				moellons . . .	475	1,00—1,50	475	»
				paves . . .	3 ‰	20	3 ‰	»
				pierraille . . .	100	1,50	100	»
				gravier	1,300	0,50	1,300	»
<i>Communes de Betzdorf, Flaxweiler. — Sections de Flaxweiler, Ollingen, Niederdonven, Wildeberg.</i>								
1905	3	»	9	moellons . .	700	1,75	700	»
				paves	600 ‰	60	600 ‰	»
1906	3	»	10	pierraille . .	380	2	380	»
				moellons . . .	746	1,75	746	»
				paves	629 ‰	40—120	350 ‰	279 ‰
				pierraille . . .	276	2	276	»
				gravier	308	1,50	308	»
<i>Communes de Steinfort, Kärlich, Tuntange, Beckerich, Sœul, Hobscheid, Kehlen</i>								
1905	30	»	97	moellons . . .	6,226	1,50—2,50	6,226	»
				pavés	677 ‰	50—65	402 ‰	275 ‰
1906	30	»	98	pierraille . .	2,250	1,00—1,50	2,250	»
				pierres de taille	25	65	25	»
				moellons . .	7,985	1,50—2,00	7,985	»
				pavés	835 ‰	50—65	585 ‰	250 ‰
				pierraille . . .	4,231	1,00—1,50	4,231	»
				gravier	1,882	1	1,882	»
<i>Communes de Rollingergrund, Eich, Hamm</i>								
1905	15	»	33	pierres de taille	100	20—30	100	»
				moellons . .	5,150	1,00—1,25	5,150	»
				paves	225 ‰	40—50	225 ‰	»
				pierraille . . .	950	1	950	»
1906	15	»	35	gravier	4,500	1,00—1,25	4,500	»
				dalles m ²	10	8	m ² 10	»
				moellons . . .	5,317	1,25	5,317	»
				paves	150 ‰	40—50	94 ‰	56 ‰
				pierraille . . .	900	1	500	»
				gravier	4,840	1,00—1,25	4,840	»

Année.	Nombre des exploitations	Nombre des ouvriers occupés		PRODUCTION.			QUANTITÉS	
		sous terre.	au jour.	Spécification.	Quantités en mc.	Prix.	employés dans le Grand-Duché.	exportées à l'étranger.
<i>Communes de Luxembourg, Hollerich.</i>								
1905	23	»	35	pierres de taille	150	30	150	»
				moëllons	16,870	1,25	16,870	»
				pavés	2 ^o / ₀₀	37,50	2 ^o / ₀₀	»
				pierraille	2,450	0,50	2,450	»
				gravier	2,900	1,25—2,50	2,900	»
1906	23	»	37	pierres de taille	56	30	56	»
				moëllons	22,630	1,25	22,630	»
				pavés	12 ^o / ₀₀	37,50	12 ^o / ₀₀	»
				pierraille	3,420	0,50	3,420	»
				gravier	3,810	1,25—2,50	3,810	»
Carrières de grès bigarré.								
<i>Communes d'Ettebruck, Grosbous, Mertzag, Vichten.</i>								
1905	8	»	27	dalles	m ² 89	6	m ² 89	»
				pierres de taille	487	65—75	487	»
				moëllons	670	2,00—2,50	670	»
				pavés	2 ^o / ₀₀	40	2 ^o / ₀₀	»
				pierraille	390	2,25	390	»
				gravier	293	4	293	»
1906	11	»	37	pierres de taille	470	25—80	448	22
				moëllons	890	1,50—2,50	890	»
				pavés	2 ^o / ₀₀	40	2 ^o / ₀₀	»
				pierraille	290	2,25	290	»
				gravier	116	1,25—2,75	116	»
<i>Communes de Redange, Ell, Bettborn, Useldange.</i>								
1905	4	»	8	moëllons	984	2	984	»
				pierraille	1,282	1,25—3,50	1,282	»
				gravier	1,024	1,00—1,25	1,024	»
1906	6	»	11	moëllons	1,280	1,75—2,00	1,280	»
				pierraille	1,340	2—4	1,340	»
				gravier	900	1,00—1,25	900	»
Carrières de grès de Born.								
<i>Communes de Mompach, Rosport. — Sections de Born, Girst, Rosport.</i>								
1905	8	»	35	dalles	m ² 55	2,25	m ² 55	»
				pierres de taille	1,650	40—45	634	1,016
				moëllons	1,650	2,00—3,50	1,650	»
1906	8	»	47	dalles	m ² 55	2,25	m ² 55	»
				pierres de taille	1,608	30—45	499	1,109
				moëllons	1,678	2,00—3,80	1,678	»

Année.	Nombre des exploitations	Nombre des ouvriers occupés		PRODUCTION.			QUANTITES	
		sous terre.	au jour.	Specification.	Quantités en mc.	Prix.	employées dans le Grand-Duché.	exportées à l'étranger.
Carrières de calcaire keuprique								
<i>Commune de Bissen.</i>								
1905	5	»	5	moellons	200	1,50—2,00	200	»
				pavés	20 ^o / _{oo}	12,50	20 ^o / _{oo}	»
				pierraille. . . .	450	2,00—2,50	450	»
1906	5	»	5	moellons	210	1,50—2,00	210	»
				paves	23,5 ^o / _{oo}	12,50	23,5 ^o / _{oo}	»
				pierraille. . . .	461	2—3	461	»
				gravier.	150	3 - 6	150	»
Carrières de grès coquillier.								
<i>Commune de Bettendorf — Sections de Bettendorf, Gilsdorf.</i>								
1905	8	»	104	dalles	m ² 397	2—4	377	20
				pierres de taille	1,463	40—85	1,341	122
				moellons	2,543	1,00—2,25	2,543	»
				pavés	286 ^o / _{oo}	35—100	263 ^o / _{oo}	23 ^o / _{oo}
				pierraille. . . .	111	2	111	»
				gravier.	200	3	200	»
				bordures.	405	55,80	405	»
1906	8	»	97	dalles	m ² 350	2,25 - 5,00	m ² 330	m ² 20
				pierres de taille	1,048	40—85	954	94
				moellons.	4,287	1,00 - 2,25	4,287	»
				pavés	416 ^o / _{oo}	35—85	370 ^o / _{oo}	46 ^o / _{oo}
				pierraille. . . .	587	2	587	»
				gravier.	250	3	250	»
				bordures	480	42,50	56	224
Carrières de quartzite								
<i>Communes de Clervaux, Munshausen. — Sections de Clervaux, Roder.</i>								
1905	5	»	35	hassel p ^r pierr.	5,294	4 - 8	4,200	1,094
1906	5	»	43	moellons. . . .	710	2	710	»
				hassel p ^r pierr.	6,594	6—8	5,460	1,134.
Carrières de quartzite pour pierraille								
<i>Communes de Basbellain, Weiswampach, Hachville, Asselborn, Heinerscheid, Bévange, Munshausen, Hosingen, Hoscheid, Conshuun, Vanden, Föhren.</i>								
1905	10	»	46	dalles	m ² 125	2	m ² 125	»
				moellons.	2,760	1,50	2,760	»
				pierraille. . . .	8,060	3,50—5,00	8,060	»
1906	11	»	36	dalles	m ² 100	2	m ² 100	»
				moellons	5,638	1,25—3,50	5,638	»
				pierraille	5,280	1,60 - 5,00	5,280	»

Année.	Nombre des exploitations		Nombre des ouvriers occupés		PRODUCTION.			QUANTITES	
	sous terre.	au jour.	Spécification.	Quantités en mc.	Prix.	employées dans le Grand-Duché	exportées à l'étranger.		
<i>Communes de Alscheid, Eschweiler, Esch-s.-Sûre, Folschette, Harlange, Heiderscheid, Neunhausen, Mecher, Oberwampach, Wittz, Winseler, Wuhl, Arsdorf, Bigonville.</i>									
1905	»	»	87	moellons . . .	5,540	1,50 - 2,50	5,540	»	
				pavés	9 ^o / ₁₀₀	50	9 ^o / ₁₀₀	»	
				pierraille. . . .	20,775	3,00 - 4,50	20,775	»	
				gravier.	1,295	0,50 - 3,75	1,295	»	
1906	»	»	99	moellons.	5,875	2,00 - 2,50	5,875	»	
				pavés	18 ^o / ₁₀₀	50	18 ^o / ₁₀₀	»	
				pierraille. . . .	14,556	3—4	14,556	»	
				gravier.	5,320	4,00—4,50	5,320	»	
Carrières de pierres à chaux.									
<i>Communes de Berdorf, Echternach.</i>									
1905	4	»	16	pietre à chaux.	530	3,00—3,50	430	100	
				tuf.	450	4,50 - 5,00	535	115	
1906	4	»	10	pietre à chaux.	570	3,00 - 3,50	470	100	
				tuf.	450	4,50—5,00	330	120	
Carrières de pierres à chaux pour chauxfourniers.									
<i>Communes de Beltendorf, Diekirch, Ettelbruch, Feulen, Colmar-Berg, Redange.</i>									
1905	8	»	20	pietre à chaux	4,826	1—3	4,556	270	
1906	10	»	42	moellons.	845	1,75	845	»	
				pierraille.	609	2,50	609	»	
				pietre à chaux	4,918	1,00—2,50	4,663	255	
Carrières de pierres à chaux et dolomies.									
<i>Communes de Merttert, Grevenmacher, Wormeldange, Manternach, Buwer, Lennungen, Remich, Burmerange.</i>									
1905	15	1	51	dalles m ²	60	1,50	m ² 60	»	
				moellons.	1,712	1,25—2,50	1,712	»	
				pavés	50 ^o / ₁₀₀	30	»	50 ^o / ₁₀₀	
				pierraille.	1,039	4,00—5,00	1,039	»	
				gravier.	2,450	1,25—3,00	1,970	480	
				dolomie	23,524	3,00—3,75	7,369	16,155	
				pietre à chaux.	10,850	2,50—3,00	1,000	9,850	
1906	15	»	60	dalles m ²	30	1,50	30	»	
				moellons.	3,430	1,25—3,50	3,430	»	
				pavés	37,5 ^o / ₁₀₀	30	»	37,5 ^o / ₁₀₀	
				pierraille.	1,470	2,00—5,00	1,470	»	
				gravier.	3,450	1,25—3,00	3,450	»	
				dolomie	22,651	3,00—3,75	9,891	12,760	
				pietre à chaux.	15,230	2,50—3,50	5,844	9,386	

Année.	Nombre des exploitations	Nombre des ouvriers occupés		PRODUCTION.			QUANTITÉS	
		sous terre.	au jour.	Spécification.	Quantités en mc.	Prix.	em ployees dans le Grand -Duche.	exportees à l'étranger.
Plâtrières.								
<i>Communes de Walferdange, Stensel, Wellenstein, Bous</i>								
1905	5	21	»	plâtre brut. . .	2,370	5,00—6,00	2,220	150
1906	5	22	»	id.	3,000	5,00—6,00	2,750	250
Sablères.								
<i>Commune de Steinfort.</i>								
1905	3	»	3	sable.	12,308	0,50—1,00	10,600	1,700
1906	4	»	4	id.	13,000	0,50—1,00	11,000	2,000
<i>Communes de Junglinster, Echternach, Consdorf.</i>								
1905	1	»	1	sable.	35	1	35	»
1906	1	»	1	id.	70	1	70	»
<i>Communes de Mertert, Grevenmacher — Sections de Wasserbillig, Mertert, Grevenmacher.</i>								
1905	5	»	5	sable	2,430	2,50—3,00	3,005	445
1906	5	»	6	id.	3,450	2,50—3,00	3,450	»

Les prévisions pour l'année 1906 — nous mande la *Société de Montfort* — n'ont été malheureusement que trop bien confirmées pour les carrières à *pierres de taille* : il y a eu plutôt pénurie de commandes, ce qui a eu un effet défavorable sur les prix de vente, pourtant assez réduits déjà.

La Société a maintenu quand même le prix des salaires. Elle a dû renvoyer d'abord les ouvriers étrangers, de sorte que les installations coûteuses qu'elle a fait construire pour les héberger sont restées inoccupées. Le chiffre de renvoi, rien que pour la carrière de Larochette, a été de 80 pCt. Elle a occupé les ouvriers du pays aux travaux de déblai.

Deux causes essentielles de la diminution de la production sont, en dehors de l'absence d'un chemin de fer, d'abord l'emploi excessif de la pierre étrangère dans le pays et ensuite la guerre à outrance faite depuis certain temps, dans les pays étrangers, à la pierre blanche.

Il est à désirer que, dorénavant, les communes suivent l'impulsion donnée par le Gouvernement, qui ne prescrit plus que la pierre indigène et encourage ainsi la production nationale. Ajoutons que la Direction des chemins de fer en Alsace-Lorraine a prescrit, pour la nouvelle gare de Luxembourg, l'emploi exclusif de pierres provenant des différentes carrières du pays

La campagne assez vive qui a été menée pendant un certain temps, en Belgique surtout, contre la pierre blanche, n'est guère faite, d'autre part, pour encourager les exploitations de pierres de taille. Toutefois, la société a en vue, également à l'étranger, la fourniture pour plusieurs bâtiments, auxquels on emploiera la pierre luxembourgeoise, de sorte que l'année 1907 se présente sous de meilleurs auspices.

Les carrières à *pavés* se trouvent dans des conditions plus favorables : les pavés sont expédiés au fur et à mesure de la production ; aussi les prix de vente qui, depuis une série d'années ont été trop bas, montraient-ils une tendance à se relever. De ce côté, les exploitants

trouvent une certaine compensation pour l'augmentation de la main-d'œuvre et autres charges, qui ne cessent de s'accroître.

A l'étranger on commence non seulement à employer en grande quantité les pavés de notre pays, mais aussi à les prescrire dans les cahiers des charges, voire même dans ceux de l'Etat. C'est là une preuve manifeste de la supériorité de nos produits.

Si l'avenir se présente sous un jour un peu plus favorable, la Société de Montfort craint, surtout pour Larochette, que, si à un moment donné il y avait afflux de commandes, l'insuffisance des moyens de transport ne l'empêche de fournir assez vite. Elle espère que cette année on trouvera la solution tant préconisée par la construction de la ligne Junglinster-Larochette, ou au moins par une ligne Ernzen-carrières à Larochette.

L'industrie des carrières regrette le défaut, dans les adjudications pour les bâtiments de l'Etat, d'un bordereau détaillé des pierres de taille, indiquant les dimensions, accompagnées de dessins, ce qui lui éviterait tous mécomptes, réclamations et autres difficultés. Ce procédé est adopté dans les pays environnants.

Il serait à souhaiter ensuite que, pour les grandes constructions, une adjudication soit faite pour la fourniture des pierres taillées, comme cela se pratique ailleurs. La fourniture de la maçonnerie étant délaissée à un entrepreneur-maçon, la charpente au charpentier, le maître de carrières ne pourrait-il être considéré comme entrepreneur, fournisseur direct, sans qu'il ait besoin de passer par un intermédiaire.

N'ayant plus de pression à craindre de la part de la concurrence, soumissionnant librement à un prix auquel il pourra fournir un travail irréprochable, puisqu'il en fixera le prix lui-même, l'exécution du travail ne pourra que gagner.

Il ne s'est guère produit d'accident de carrière d'une certaine gravité dans le courant de l'année. Ce résultat heureux doit être attribué, pour une large part, à la délénsé d'introduire des boissons alcooliques dans les carrières. Il y a amélioration sous ce rapport, mais il reste encore beaucoup à faire.

Faïencerie.

La marche de la faïencerie n'a, en général, subi aucun changement notable en 1906. Le personnel employé a été maintenu à 250 personnes.

Les transports par chemin de fer ont atteint les chiffres suivants :

	en 1905.	en 1906.
a) matières diverses arrivées . . . kg.	2,125,760	3,160,500
b) houille »	3,750,000	3,820,000
c) produits expédiés »	1,365,800	1,695,000

Mosaïques et dallages céramiques.

L'établissement de Wasserbillig (Utzschneider & Ed. Jaunez) renseigne une production totale d'environ 1400 wagons, soit une diminution de 100 wagons par rapport à l'année 1905. Alors que les prix de production ont été plus élevés que ceux de l'année dernière, les prix de vente se sont orientés vers la baisse. Il est resté d'assez forts stocks en magasin, surtout en carreaux en grès cérame.

Sur le marché allemand nos produits rencontrent généralement de grandes difficultés à cause de leur provenance du Grand Duché de Luxembourg, c'est-à-dire d'un pays étranger.

En Allemagne, les administrations donnent la préférence aux produits nationaux. Il serait à souhaiter que cet exemple fût suivi ici et que l'emploi de nos produits fût favorisé également par nos administrations.

D'autre part, il est impossible à notre industrie céramique de se créer des débouchés dans les autres pays limitrophes par suite des droits d'entrée dont ses produits sont frappés. Il faut que cette industrie, si elle ne veut pas limiter son champ d'activité au Grand-Duché, songe à l'exportation et, pour lui rendre celle-ci possible, il faudrait que les chemins de fer luxembourgeois et belges lui accordassent des tarifs exceptionnels pour les expéditions d'exportation. Ce serait le seul moyen de mettre notre industrie céramique en mesure de lutter avec les fabriques belges, hollandaises et allemandes qui, au point de vue géographique, se trouvent plus avantageusement situées pour les affaires d'exportation.

Si les ouvriers n'ont jamais manqué de travail, la fabrication, par contre, a été ralentie par le manque d'ouvriers, qui va croissant d'année en année. Pour maintenir sa production autant que possible à la hauteur des années précédentes, l'établissement de Wasserbillig a été forcé de perfectionner à grands frais ses machines et son outillage en général. Le nombre des ouvriers occupés est de 460, dont 200 Luxembourgeois et 260 Allemands et Galiciens. Les prix de la main-d'œuvre, ainsi que ceux des matières premières, ont subi une hausse sensible.

A part l'augmentation continue des salaires et la hausse constante des matières premières, l'année 1907 amènera, pour cet établissement, de nouvelles dépenses et difficultés par la dénonciation, de la part de l'administration des chemins de fer allemands, des terrains qu'il avait loués d'elle et sur lesquels il avait construit ses hangars. Le déplacement forcé de ces hangars entraînera des transformations dans les installations actuelles, qui pèseront sur les prix de revient.

Industrie des ciments.

Des deux usines que la Compagnie générale des ciments possède dans le Grand-Duché (en dehors des deux usines situées en Belgique et en Russie), celle de Rumelange produit exclusivement de ciment de laitier (Puzzolan-Zement) et celle de Dommeldange du ciment Portland. Toutes les deux fabriquent des briques de laitier pour constructions. Les deux usines occupent en moyenne 70—80 ouvriers, presque tous de nationalité luxembourgeoise.

Le ciment Portland de Dommeldange répond, dans la plus large mesure, à toutes les exigences des cahiers des charges allemands, français, belges etc., ainsi qu'en font foi les certificats d'épreuves des laboratoires officiels de Charlottenbourg, Malines etc. Les résultats obtenus aux épreuves des travaux en béton armé, exécutés exclusivement avec du ciment Portland de Dommeldange, ont été absolument concluants; aussi ce ciment est-il aujourd'hui admis sans conteste pour tous les travaux.

La cimenterie de Dommeldange fait partie du syndicat des fabricants de ciment Portland, qui fonctionne depuis trois ans sous le nom de « Süddeutsche Zementverkaufsstelle. »

L'installation de Rumelange pour la fabrication des briques blanches de laitier a eu un succès incontesté et la production considérable de l'année précédente n'a fait que s'accroître.

La production de ciment tant à Dommeldange qu'à Rumelange renseigne une marche ascendante très marquée. Une augmentation du prix du ciment de 15 M. par wagon de dix tonnes a eu lieu en 1906; une augmentation plus forte encore se produira en 1907.

Pour le *ciment armé*, l'année a été moins bonne. Cette industrie occupe en moyenne de

20 à 30 ouvriers dans le Grand-Duché, mais comme la succursale de Luxembourg qui s'occupe de constructions en ciment armé, embrasse également la Lorraine et la région de Trèves, le nombre des ouvriers occupés par elle atteint en moyenne 80 à 100. Le prix de la main-d'œuvre a considérablement augmenté dans cette branche.

Briqueterie mécanique.

Considéré dans son ensemble, l'exercice 1906 a été plutôt favorable pour l'industrie de la briqueterie mécanique. Ce n'est pas que la consommation des briques mécaniques cuites ait notablement augmenté, mais deux briqueteries, celle de Rodange, qui a été déclassée, et celle de Mersch, arrêtée momentanément, ne contribuant plus à la production, les usines similaires du Grand Duché ont bénéficié de cette situation.

Le tableau comparatif des quatre derniers exercices, pour les briqueteries du canton d'Esch, nous fait entrevoir plutôt une légère diminution dans la consommation. Le chiffre des expéditions ressort ainsi :

	1903	1904	1905	1906
Briqueterie de Bettembourg s. an.	4,710,000	2,876,000	3,050,000	3,850,000
Briqueterie d'Esch, Wecker-Hartz	1,600,000	1,600,000	1,700,000	1,700,000
Briqueterie de Rodange Ferbeck & C ^{ie}	2,300,000	1,700,000	1,000,000	»
Totaux.	5,610,000	6,176,000	5,750,000	5,550,000

La production des principales briqueteries mécaniques, pour la même période, a été la suivante :

	1903	1904	1905	1906
Briqueterie de Bettembourg.	1,800,000	2,800,000	3,700,000	4,200,000
» d'Esch.	1,600,000	1,600,000	1,700,000	2,000,000
» de Rodange	2,400,000	1,800,000	1,000,000	»
» de Diekirch	1,200,000	1,200,000	1,200,000	1,200,000
» de Mersch	600,000	600,000	600,000	»
Totaux.	7,600,000	8,000,000	8,200,000	7,400,000

La briqueterie de Mersch, anciennement Schumacher & Schwarz, qui vient d'être acquise par M. Hirtz, n'a pas travaillé en 1906.

Sur la place de Luxembourg, la demande en 1906 a été encore plus forte qu'en 1905 ; les briques pressées cuites y tendent de plus en plus à remplacer les briques de campagne et le moëllon. Elles ont le très grand avantage de ne pas donner de déchet et de permettre un travail plus rapide en même temps que plus soigné, ce qui diminue les frais de main-d'œuvre. A Luxembourg, toutes les grandes constructions des trois dernières années ont été élevées en tout ou partie avec des briques pressées cuites. Nous citerons entre autres :

- l'École industrielle avec 1,500,000 briques (de Bettembourg) ;
- le nouveau Cercle avec 500,000 briques (de Bettembourg, Esch, Ueckange, Trèves) ;
- la maison Beffort-Bandermann avec 250,000 briques (de Bettembourg et de Trèves) ;
- l'Hôtel Brasseur avec 300,000 briques (de Bettembourg et de Mersch) ;
- l'Hôtel Staar avec 150,000 briques (de Bettembourg et de Mersch) ;
- la succursale de la Banque Internationale avec 100,000 briques (de Bettembourg) etc.

En outre, à partir de 1907, on commencera les travaux de la nouvelle gare, où les plans prévoient l'emploi de trois millions de briques mécaniques.

Cependant, l'importation des briques étrangères, de la Lorraine et de la région de Trèves, a pesé sur les prix, qui n'ont pas été en rapport avec la demande croissante. Le mille de briques, rendu franco en gare de Luxembourg, coûtait de 32 fr. à 36,25 fr. La demande a été particulièrement élevée d'avril à juin ; les mois de juillet, août et septembre ont marqué un ralentissement sensible dans le chiffre des expéditions, par rapport aux mois correspondants de la campagne 1905 ; la vente ne s'est relevée qu'au cours des mois d'octobre et de novembre, qui ont été exceptionnellement favorables.

L'expédition des briques luxembourgeoises vers la Lorraine a été, en 1906, beaucoup plus forte qu'en 1905. Sur la place de Thionville, les produits luxembourgeois ont obtenu, grâce à leur extrême solidité, des prix très supérieurs à ceux de leurs concurrents indigènes.

Au cours du dernier exercice, comme en 1905, des tentatives ont été faites pour syndiquer les briqueteries lorraines et luxembourgeoises ; comme en 1905 aussi, ces tentatives ont échoué après avoir été sur le point d'aboutir. L'échec subi pour la deuxième fois doit être attribué à des questions de personnes : les propriétaires de briqueteries n'ont pas encore su se pénétrer de ce principe « que l'intérêt général de la corporation entraîne forcément le bénéfice de chaque producteur en particulier ». Aussi longtemps que les briqueteries lorraines et luxembourgeoises ne seront pas syndiquées, elles devront renoncer d'avance à une hausse sensible des prix, et elles seront livrées sans défense pour l'avenir à la concurrence des produits similaires ; chacun combattant de son côté, il n'y aura pas d'unité de vues, partant pas de force.

En fait, lorsque la demande faiblit, on parle de syndicat ; puis, dès que les expéditions reprennent, les bonnes intentions et les promesses sont oubliées. Viennent une période de crise industrielle, et la force des choses amènera fatalement une entente qu'il eût été plus sage de conclure pendant les années prospères, alors que les résultats heureux eussent été immédiats et décisifs.

Tannerie.

En 1906 la vente de toutes les sortes de cuirs était courante, mais, par suite de la concurrence des grandes tanneries et des prix exagérés des matières premières, le résultat de la vente du tanné était, pour nombre de tanneries, peu rémunérateur.

Il faut remonter bien loin pour retrouver des prix pareils à ceux pratiqués en 1906 pour le cuir en poil et les différents tannins.

Pour établir une comparaison entre les prix des différentes années, nous croyons utile de continuer la statistique qui figure dans notre rapport pour 1893. Cette statistique donne un aperçu des hauts et des bas de cette industrie pendant la longue période embrassant les 53 dernières années. Nous ne mentionnerons que le cuir exotique, l'indigène suivant toujours les fluctuations de prix de l'exotique.

Notre statistique comprend, comme en 1893 : 1° les prix des cuirs en poil de la Plata tels qu'ils ont été payés sur les places d'Anvers et du Havre ; 2° le prix des écorces du Grand-Duché ; 3° le prix de la main-d'œuvre ; 4° le prix du cuir fabriqué.

Années.	Prix des cuirs Plata, saladeros, bœufs 20 — 32 kg par 50 kg. en poil.	Prix des écorces par botte de 25 kg.	Journee ouvrière moyenne.	Prix des cuirs Plata, saladeros, bœufs par 50 kg. tannés.
1894	55 fr. 10 cent.	fr. 2,90 — 3,20	fr. 2,00 — 2,50	fr. 156,25 — 181,25
1895	71 » — »	» 3,10 — 3,40	» 2,00 — 2,50	» 166,25 — 236,25
1896	63 » — »	» 3,35 — 3,65	» 2,25 — 2,50	» 150,00 — 187,50
1897	67 » 75 »	» 2,50 — 2,80	» 2,25 — 2,50	» 162,50 — 187,50
1898	66 » — »	» 2,85 — 3,15	» 2,35 — 2,60	» 162,50 — 181,25
1899	78 » — »	» 2,65 — 3,00	» 2,35 — 2,60	» 162,50 — 181,25
1900	66 » — »	» 2,45 — 2,75	» 2,50 — 2,75	» 162,50 — 181,25
1901	70 » 50 »	» 2,20 — 2,50	» 2,50 — 2,75	» 162,50 — 187,50
1902	77 » 50 »	» 1,95 — 2,25	» 2,50 — 2,75	» 162,50 — 181,25
1903	77 » 50 »	» 2,20 — 2,50	» 2,60 — 2,85	» 168,75 — 187,50
1904	82 » — »	» 2,10 — 2,40	» 2,75 — 3,10	» 175,00 — 187,50
1905	87 » — »	» 1,60 — 1,90	» 2,75 — 3,10	» 175,00 — 187,50
1906	93 » 50 »	» 2,35 — 2,65	» 3,00 — 3,10	» 181,25 — 200,00

Nous devons remarquer que les journées ouvrières ne peuvent plus être établies comme dans le temps. Dans les tanneries de quelque importance le travail se fait à la pièce et les prix de la journée ouvrière, indiqués ci-haut, ne se rapportent qu'aux manouvriers. Les écharneurs, lisseurs, corroyeurs etc. travaillant à la pièce, peuvent gagner entre 4 à 5 fr. par journée de dix heures.

La fabrication du cuir lissé est fortement en augmentation

Il nous reste encore à signaler qu'à la fin de l'année une nouvelle société s'est formée à Wiltz pour l'exploitation d'un nouveau système de tannage, sous la raison sociale : « Fabrik für Ideallerder Aktiengesellschaft, Wiltz. »

Ecorces à tan.

Les bas prix obtenus pendant les dernières années pour l'écorce, la cherté de la main-d'œuvre et l'augmentation des frais d'exploitation ne laissent plus de bénéfices aux propriétaires des haies à écorces. La production diminuait chaque année et, en 1906, elle était arrivée à son minimum : des localités importantes n'écorçaient que 1500 bottes tandis que dans les années prospères la production y atteignait 8000 et 9000 bottes.

Dès le commencement de la campagne 1906, on pouvait constater une reprise dans les prix, et, déjà au mois d'août, les écorces seconde qualité se vendaient à 2—2,40 fr. la botte de 26 kg. contre 1,60—1,75 fr. en 1905. La hausse s'accroissait et en septembre on payait 2,75—3 fr. les écorces de première qualité, pour arriver, en octobre, à 3,50—3,75 fr. Des marchés importants à 4 fr. la botte ne pouvaient plus être traités, faute d'écorces.

Cette reprise engage les propriétaires à écorcer davantage en 1907, mais la main-d'œuvre est rare et beaucoup de haies à écorces ont été transformées en terres de culture. Il est donc probable que la production ne sera pas trop abondante et que, de cette manière, les prix resteront élevés.

Ganterie.

L'année 1906 s'était annoncée sous des auspices très favorables pour l'industrie gantière, sans réaliser cependant les espérances qu'on avait conçues. Les fabricants étaient fort occupés, il est vrai, les carnets de commandes étaient bien remplis et l'on travaillait à pleines journées, mais un facteur d'une influence décisive est venu contrecarrer cette marche ascensionnelle.

Déjà dans notre précédent rapport nous avons signalé l'influence que l'apparition inopinée de la mode des robes à manches courtes a exercée sur l'industrie du gant. Cette mode s'est encore maintenue pendant toute l'année 1906 et c'est à elle que nous sommes redevables d'une hausse sur les peaux brutes, telle que nous ne l'avons jamais vue et dont on n'a pas le souvenir dans l'industrie gantière.

Au mois de juin, époque à laquelle commencent les achats de peaux brutes, une hausse intense s'empara notamment des peaux de première qualité servant à la fabrication des gants longs, hausse qui s'accroissait de jour en jour et finit par se fixer à des prix inabornables. Une diminution des affaires devait nécessairement s'ensuivre, quoique les grands clients en ganterie eussent placé leurs commandes et cherchassent à en placer encore autant que possible. Les fabricants avaient accepté ces commandes aux anciens prix, alors que la matière première était tant soit peu meilleur marché.

Il faut relever aussi que les peaux première qualité, propres aux gants mousquetaires longs, ne se trouvent que dans un faible pourcentage dans les grands lots de peaux. La demande en ce genre de peaux dépassait donc de beaucoup la faible marge qu'offre la matière première, pendant que l'article meilleur marché — gants de trois à quatre boutons — était complètement délaissé. Le résultat en était que les fabricants ne pouvaient pas accepter toutes les commandes qui leur étaient proposées en gants longs mousquetaires, tandis qu'il leur était impossible d'obtenir un nombre suffisant d'ordres en gants courts de trois à quatre boutons. C'est ainsi que les fabricants qui avaient acheté des peaux à des prix élevés, eurent à enregistrer de grandes pertes et que des stocks considérables leur sont restés en magasin par suite de la difficulté d'obtenir de leur clientèle des prix en rapport avec ceux de la matière première.

Quant à l'exportation des peaux mégissées et teintes, elle a augmenté par contre ce qu'expliquent les droits d'entrée presque prohibitifs qui pèsent sur certains genres de gants fins dans les Etats-Unis de l'Amérique du Nord, alors que la peau mégissée et teinte paie un droit d'entrée bien plus faible que le gant fini.

Les salaires de la ganterie ont subi en 1906 une augmentation de 10 pCt. La mégisserie a produit environ 1,500,000 peaux, la ganterie environ 75,000 douzaines de paires de gants. Ces industries occupaient en 1906 un nombre approximatif de 700 ouvriers et 1650 ouvrières.

Industrie textile.

Dans l'industrie textile, le léger progrès qui s'est déjà marqué en 1905 a pris plus d'ampleur. La production a été placée facilement; la vente à l'intérieur était courante et l'exportation augmentait ses ordres. Si les prix de revient et de vente se sont élevés très sensiblement, le rapport entre ces deux prix n'a pas été tout à fait à l'avantage des producteurs.

En draperie, on nous signale quelques difficultés que l'établissement de Schleifmuhl a traversées au commencement de l'année. Pendant le premier semestre la vente se faisait plus

difficile et il fallait mettre en stock. Après l'aplanissement de ces difficultés, les commandes affluaient et il était parfois difficile de livrer à temps.

Les principaux débouchés de cette industrie sont toujours le Grand-Duché et les pays limitrophes du Zollverein. Pour la draperie, le Japon est devenu un gros acheteur.

Le renchérissement successif des matières premières, qui est l'œuvre de la spéculation, se traduisait encore en 1906 par des hausses inconsidérées. Surtout les bonnes qualités de coton se faisaient très rares et les filés de ces qualités se vendaient à des prix exorbitants. Une poussée analogue s'est produite dans les laines.

La main-d'œuvre se fait plus rare d'année en année. Les bons tisserands sont introuvables. Quelques établissements ont dû recourir à la main-d'œuvre féminine, d'autres ont engagé des tisserands italiens ou polonais. Mais c'est là une main-d'œuvre encore inexpérimentée, qui ne se formera qu'avec le temps, et qui est loin d'avoir la valeur des artisans ayant appris leur métier dès la jeunesse.

Le développement satisfaisant de l'industrie textile paraît être de durée. Les filatures de coton sont tellement occupées que la totalité de leur production est déjà engagée pour l'année 1907. Nombre de tissages sont obligés de réduire leur production faute de cotons filés. La draperie se développe dans des circonstances analogues.

Teinturerie.

La situation de la teinturerie des tissus écrus de lin et de coton ne s'est guère améliorée en 1906 comparativement à l'année précédente, par suite de l'augmentation considérable des prix de revient. La rareté des matières premières, du lin surtout, la situation florissante de l'industrie en général ainsi que la forte demande qui dépassait l'offre ont contribué à pousser les prix à un niveau que nous n'avons plus constaté depuis la guerre de sécession. Vers la fin de novembre, une nouvelle hausse très considérable s'est produite sur les prix des toiles de lin, qui s'est continuée depuis. Au renchérissement des matières premières est venu s'ajouter celui de la main-d'œuvre et du charbon.

Par contre, le coût de la teinture n'a guère varié. Grâce aux progrès que les industries chimiques ont réalisés, les prix des matières tinctoriales n'ont pas seulement conservé leurs anciens niveaux, mais les teintes principalement en usage aujourd'hui offrent toutes une grande résistance au lavage et à la lumière.

Industrie du vêtement.

Le courant régulier d'ordres, que nous avons signalé dans notre précédent rapport, s'est maintenu en 1906, avec une tendance à acquérir encore plus d'ampleur par suite de la marche prospère de l'industrie métallurgique, qui a augmenté, dans une large mesure, la consommation de vêtements de travail. Cependant l'allure inconstante du marché des cotons qui, depuis quelques années, dérouté les prévisions les mieux fondées et ne permet l'achat des tissus nécessaires à la fabrication que dans une mesure restreinte, gêne sensiblement la production. D'autre part, l'augmentation incessante des prix des tissus rend les affaires régulières et suivies de plus en plus difficiles.

Clouterie.

Les ateliers et clouteries mécaniques des Forges de Bissen ne nous signalent rien de spécial dans cette industrie pour l'exercice écoulé durant lequel un bon courant de commandes

s'est constamment maintenu dans les divers articles de sa production. La nouvelle branche des clous à ferrer, dont nous signalions la création dans notre précédent rapport, commence à bien se développer également et la marque « Le Centaure » est dès maintenant appréciée par les maréchaux du pays.

Distillerie.

Le nombre des distilleries en activité pendant la campagne de 1905—1906 était de 1056, dont 609 distilleries agricoles et 447 distilleries travaillant des fruits, tels que poires, cerises, pommes, mares de raisins et de lies de vin. Le nombre correspondant de l'exercice précédent était de 1348 ; alors que le nombre des distillateurs agricoles a passé de 545 à 609, celui des bouilleurs de cru a diminué de 396

Rappelons que par distilleries agricoles on désigne les établissements dont le contingent légal ne dépasse pas 150 hectolitres d'alcool et qui emploient le fumier du bétail dans leur propre exploitation. Toutes nos distilleries agricoles sont à considérer comme petites en comparaison avec les établissements perfectionnés de l'Allemagne qui possèdent d'importantes usines et avec lesquels les établissements luxembourgeois ne sauraient jamais concourir.

La loi allemande prévoit la distribution du contingent légal suivant le nombre d'hectares que le distillateur exploite.

Il a été employé à la distillation :

	en 1904-1905.	en 1905-1906.
potommes de terre	380,700 kg	199,000 kg.
grains, seigle	3,482,400 »	4,016,100 »
orge	88,300 »	170,500 »
mais et dari	315,500 »	230,000 »
fruits à noyaux	1,350,100 litres	470,700 litres
» à pépins et mares de fruits		
[à pépins	1,908,700 »	194,600 »
» à baies	3,700 »	1,600 »
lies de vin liquides.	112,200 »	67,500 »
» pressurées	74,700 »	8,400 »
mares de raisins	255,500 »	470,500 »

Les droits d'accise acquittés par les distilleries se sont élevés :

en 1904—1905	fr. 789,886 —
en 1905—1906	fr. 789,262,50
soit une diminution de	fr. 623,50

Brasserie.

La hausse que l'exercice 1905 a accusée dans les affaires de la brasserie indigène s'est accentuée en 1906 : la production, qui était de 240 621 hectolitres en 1905, est montée à 224,282 hectolitres en 1906 et la quantité de malt employée a passé de 4,186,860 kg. à 4,864,800 kg. Les droits d'accise payés de ce chef sont montés, par suite du nouvel impôt dont la fabrication de la bière se trouve grevée, de 209,166,50 fr. à 267,524,17 fr., bien que la nouvelle loi ne soit entrée en vigueur qu'au 1^{er} juillet 1906. Notre prévision que l'augmentation des droits d'accise fixés par cette loi donnerait à l'Etat une plus-value de recettes annuelles de plus de 130,000 fr. se trouve donc pleinement confirmée.

Ces droits ont été fixés de la manière suivante : Le droit uniforme de 4 M par 100 kg. a été remplacé par une échelle, ainsi fixée :

4 M.	par 100 kg.	pour les	250,000 kg.	de malt employé,
4,50	»		250,000 kg	suivants,
5	»		500,000	»
5,50	»		100,000	»
6	»		100,000	»
6,50	»		100,000	»
7	»		100,000	»
8	»		100,000	»
9	»		100,000	»
10	»		100,000	»

Cet impôt onéreux devient vraiment exorbitant par le fait que les matières premières, telles que l'orge et le houblon, sont déjà frappées d'un droit plus élevé par le nouveau tarif douanier. On pourrait ajouter que la main-d'œuvre et le combustible deviennent plus chers d'année en année, ce qui laisse apparaître l'avenir de la brasserie sous un jour peu encourageant.

Et si, d'un côté, nous constatons avec satisfaction que la consommation de la bière tend à se développer, nous enregistrons avec regret, d'un autre côté, une diminution considérable dans les exportations. De 964,573 kg. de bière en fûts et 31,604 kg. en bouteilles, l'exportation vers les pays qui ne font pas partie du Zollverein est tombée à 527,901 kg. en fûts et 27,504 kg. en bouteilles.

L'importation de bières allemandes, par contre, a augmenté dans de plus fortes proportions encore. Ce mouvement commercial s'explique par la circonstance que, grâce à nos lois sur les débits de boissons, tout étranger, même s'il ne présente pas des garanties suffisantes de moralité, reçoit très facilement la licence que les pays environnants n'accordent que, dans des cas exceptionnels, à nos compatriotes les plus honnêtes, et même parfois seulement après un séjour de dix à vingt ans sur leur territoire.

Ces débitants, de moralité et de solvabilité souvent douteuses, recherchent de préférence et pour des raisons diverses les bières de leur pays d'origine. Il est à espérer que la mise en exécution énergique de la nouvelle loi sur les débits de boissons nous apportera l'assainissement désiré et une protection efficace des débitants indigènes.

Tabacs et cigares.

L'année 1906 s'est annoncée sous des apparences peu encourageantes. Trois circonstances : la hausse sur le marché des tabacs bruts que nous avons déjà signalée dans notre précédent rapport, le renchérissement de la main-d'œuvre ainsi que des matières premières accessoires comme papiers, lithographies, drogues etc., et enfin un nouvel impôt sur une catégorie de tabacs coupés et les cigarettes, ont exercé simultanément leur influence désastreuse sur la production et sur les bénéfices.

Le marché des tabacs bruts indigènes s'est senti des récoltes peu abondantes des années 1904 et 1905. Les tabacs 1904, trop lourds et d'une combustibilité imparfaite, n'ont pu être livrés à la consommation qu'avec beaucoup de réserve. Par contre, les tabacs 1905, légers il est vrai, mais qui ont été ravagés en grande partie par la grêle, ont été absorbés en

majeure partie et à des prix relativement élevés par les manufactures de cigares qui se voient menacées d'une pénurie de tabacs exotiques.

La fermeté du marché des tabacs exotiques est l'œuvre directe du trust américain, lequel a réussi, avec le concours des consolidations des planteurs, à faire passer à travers sa filière non seulement les tabacs des deux Amériques, mais encore ceux de la Havane, de l'Orient et autres.

D'ailleurs la consommation des tabacs augmente aux Etats-Unis d'une manière rapide et le produit des récoltes, sagement réglé par le trust, est presque entièrement absorbé dans le pays même, de sorte que les arrivages à destination de l'Europe sont rares et souvent de qualité inférieure. Cet état préjudiciable à notre industrie se prolongera infailliblement jusqu'au jour où les anciennes plantations de tabac qui sont affectées aujourd'hui à la culture du coton, du sucre et du café, fourniront une surproduction, qui exercera un contre-coup sur le marché de ces denrées et amènera les planteurs à reprendre sur une vaste échelle la culture du tabac et à se soustraire au contrôle de la haute finance américaine.

Si, contrairement à toutes les prévisions, la situation de ce marché ne s'améliorait pas, nos fabricants, ainsi que ceux du Zollverein, se verraient forcés d'augmenter leurs prix de vente, mais il est toujours permis d'espérer que les fluctuations des récoltes et des facilités dans les échanges finiront par ramener les matières brutes à des prix raisonnables.

Par contre, le nouvel impôt qui a été introduit en juillet 1906 représente une charge durable dont les conséquences ne se laissent pas prévoir. Le but inavoué de cet impôt consiste à placer sous le contrôle fiscal la production entière des tabacs coupés et des cigarettes. On est persuadé que les cigares et cigarillos suivront sous peu. La genèse de cet impôt est la suivante : Après que le Reichstag eut décliné les propositions du Gouvernement tendant à frapper d'un impôt égal, progressif seulement pour les articles de luxe, les tabacs au moment où ils sont livrés à la fabrication, une loi nouvelle émanant du député Held fut votée hâtivement, avant la clôture de la session. Cette loi décrète un impôt progressif sur tous les tabacs coupe fine dont le prix de détail dépasse 3 M. par kg., un impôt de 2 M. par mille de feuilles de cigarettes livrées à la consommation et un impôt progressif de 1 M. 50 au minimum par mille de cigarettes. Les droits d'entrée sur les marchandises manufacturées, comme tabacs coupés et cigarettes, ont été portés à 7 M. par 100 kg. Ces produits sont grevés en outre du taux d'impôt correspondant à leur prix de vente au détail. Seuls les tabacs coupe fine, dont le prix de détail est inférieur à 3 M. par kg., ainsi que les tabacs dont la coupe dépasse 2^{mm}, échappent à l'impôt.

Comme l'Allemagne ne consomme généralement que des cigares et des tabacs coupe grosse, à part les cigarettes genre turc, dont les prix de vente sont assez élevés pour pouvoir supporter une légère augmentation, il en résulte que surtout le Grand-Duché et l'Alsace-Lorraine, nos principaux clients, ont eu à supporter le contre-coup de cette loi. Car si, grâce à nos efforts, l'impôt ne s'applique pas aux tabacs coupe fine inférieurs à 3 M. par kg. et que le gros de notre fabrication ne soit pas atteint par les nouvelles mesures fiscales, il n'en est pas de même pour le papier à cigarettes, dont nos fumeurs, habitués à rouler leur cigarette eux-mêmes, font une grande consommation. L'impôt sur ces feuilles, qui atteint 0,20 M. par carnet de 100 pièces, les rend inabordables aux bourses modestes. Ce sera en première ligne cette quasi-prohibition du papier à cigarettes qui pèsera sur notre production et, s'il y a des

fumeurs qui passeront à la pipe, d'autres s'adonneront au cigare et enrichiront l'industrie cigarière westphalienne et badoise, dont l'absence de solidarité a joué un rôle considérable lors de l'élaboration des projets Held.

L'industrie des cigarettes, si florissante avant le 1^{er} juillet 1906, a été détruite à cette date. La plupart des cigarettières ont dû être congédiées faute de travail et ce n'est que vers la fin de l'année qu'on a pu constater un léger relèvement. Cette industrie renaitra-t-elle sur la base de nouvelles combinaisons et de nouveaux agencements, voilà la question à laquelle l'année en cours fournit la réponse. Plusieurs fabricants ont abandonné la fabrication des cigarettes pour échapper au contrôle trop sévère, presque vexatoire de la douane.

La production a été sensiblement réduite. Pour les tabacs à fumer, elle n'a guère dépassé 18,000 quintaux d'une valeur approximative de 2,200,000 fr. La production totale peut être évaluée à trois millions, les salaires et appointements payés à 300,000 fr.

Imprimerie.

Toutes les imprimeries du pays renseignent, pour 1906, une période d'activité exceptionnelle et, pour exécuter les nombreux ordres, beaucoup d'établissements se virent forcés d'augmenter le nombre des heures supplémentaires. Les ouvriers ont été occupés à des prix rémunérateurs.

Le *journal* a continué le développement prospère que nous signalons depuis quelques années; le *livre*, par contre, souffre toujours du débouché restreint qu'offre le pays. En *imprimés* commerciaux et administratifs la demande n'a cessé d'être très forte. L'*affiche* et l'*annonce-réclame* ont pris une importance qui tend à s'accroître d'année en année.

Si les imprimeries ont été fortement occupées, les *soumissions* obtenues aux prix de l'année 1905 ont fait sentir leurs effets sur les résultats financiers de l'exercice. Les prix des matières premières ne cessaient d'augmenter, les salaires s'ébranlaient, mais les prix des travaux d'imprimerie, sous la pression des soumissions, restaient immuables.

Quand les ouvriers réclamaient une amélioration de leur situation, les patrons reconnurent la nécessité de se syndiquer à leur tour. Au mois de décembre le « *Verein luxemburger Buchdruckereien* » fut constitué. Cette union a pour objet principal de provoquer l'application de procédés commerciaux généralement admis dans les relations des imprimeries entre elles et avec la clientèle, surtout par l'introduction d'un tarif minimum, par la lutte contre l'avilissement des prix et les abus du régime des soumissions, ainsi que par le règlement des questions litigieuses par la voie de l'arbitrage. En dehors de la réglementation de l'apprentissage, elle se propose également de régulariser et de rendre plus stables les rapports entre patrons et ouvriers par l'établissement d'une *convention de tarifs*.

Un tarif, calqué sur le modèle allemand, qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1907 et ne pourra être dénoncé de part et d'autre avant le 1^{er} janvier 1910, a été adopté de commun accord par les patrons et les ouvriers. La journée de travail a été fixée à 9 heures, à fournir entre 7 h. du matin et 9 h. du soir. Le minimum de salaire des aide-compositeurs et imprimeurs a été fixé à 27 fr. par semaine. Les heures supplémentaires donnent droit à une augmentation de 25 pCt. Les jours fériés seront rémunérés comme journées de travail. Tous les salaires existants sont majorés de 0 fr. 25 à partir de la mise en vigueur du tarif; une seconde majoration de 0 fr. 25 par journée entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1908. La journée

des compositeurs à la machine est limitée à 8 heures ; leurs salaires sont ceux des compositeurs à la main, majorés de 25 pCt.

Cette convention de tarifs oblige désormais : a) les membres de l'Union des imprimeries luxembourgeoises de n'occuper que des ouvriers affiliés à l'Union des imprimeurs-ouvriers ou qui sortent d'une imprimerie ayant adhéré à la convention ou qui ont fait leur apprentissage dans un de ces établissements ; b) les membres de l'Union des imprimeurs-ouvriers, de n'accepter du travail que dans les imprimeries faisant partie de l'Union des imprimeries. Les deux associations s'obligent d'astreindre leurs membres à respecter la convention de tarifs et d'exclure les dissidents.

Il sera créé un office de tarifs, dont le principal objet sera l'élaboration d'un contrat d'apprentissage obligatoire. Un tribunal d'arbitrage réglera les difficultés résultant du contrat de travail et de l'interprétation des tarifs.

La librairie continue à se plaindre de l'extension croissante que prend le colportage. La vogue dont jouissent le livre à bon marché et les périodiques s'est encore affirmée davantage au détriment des ouvrages d'art et de luxe.

Dans la papeterie le bon courant d'ordres s'est maintenu.

Horticulture.

La production, quoique stationnaire, dépasse la demande. Il n'est donc pas étonnant que les prix de vente baissent constamment ; par contre, les prix de revient ne cessent d'augmenter. Evaluer le montant de la production est difficile, sinon impossible, surtout que, dans cette industrie, elle se trouve le plus souvent réduite à la vente annuelle, la marchandise non écoulée à des époques déterminées étant sans valeur pour la suite.

La vente a été assez courante, mais, aux prix où les articles ont été réalisés, le chiffre d'affaires n'est nécessairement pas en rapport avec les quantités écoulées. Par une réclame toujours plus intense et plus coûteuse, cette industrie, pour écouler d'une manière satisfaisante et régulière ses produits, doit étendre vers tous les pays du globe son marché.

Déjà l'année dernière nous avons signalé l'augmentation de 40 pCt. du prix des églantiers des bois. Cette matière première, si importante dans la culture des rosiers, nous vient en majeure partie de Belgique. Il est profondément regrettable que les nouveaux droits de douane, qui sont la cause de cette augmentation, n'aient pu être évités à l'horticulture.

Le nombre d'ouvriers occupés est d'environ 650, en majeure partie de nationalité luxembourgeoise. Quant au prix de la main-d'œuvre, ils n'ont pas encore subi d'augmentation. Le recrutement des ouvriers se fait dans les localités voisines des cultures. Les jeunes apprentis acquièrent assez rapidement les aptitudes nécessaires à leur métier.

Quelques firmes expriment le vœu qu'il soit créé des timbres-poste de 6 et de 15 centimes pour l'affranchissement des colis.

Fabrication des conserves de légumes.

L'établissement de Beaufort renseigne, pour l'année 1906, une production approximative de 130,000 litres-kilogrammes. L'humidité excessive du printemps a été défavorable au développement des jeunes plants, ce qui a empêché la production de prendre plus d'ampleur.

Les prix de vente sont restés inchangés jusqu'au 1^{er} janvier 1907. A partir de cette date, ils subiront une hausse de 5 pCt., causée par la hausse générale de toutes les matières premières. C'est notamment la hausse des matières servant à l'emballage, fer-blanc, étain, cuivre et plomb, et aussi les prix ascendants de la houille, qui ont augmenté le prix de revient des produits.

On attend avec impatience l'assurance des ouvriers agricoles qui, par suite de l'usage de plus en plus fréquent des machines agricoles, sont exposés aux mêmes risques que les ouvriers industriels. Avec la jurisprudence admise aujourd'hui en cette matière, un accident peut ruiner déjà un cultivateur d'aisance moyenne.

Meunerie.

La production de la meunerie n'a guère varié comparativement à l'année 1905. Si la meunerie de commerce peut enregistrer une faible avance, elle est gagnée au détriment de la meunerie à petits sacs, cette dernière devant fatalement souffrir le plus de la faible récolte indigène en grains de la campagne 1905.

Durant quelques mois jusqu'au 1^{er} mars, date de l'application des nouveaux droits d'entrée, de 2 M. plus élevés que les anciens, la vente de la farine se faisait couramment, mais après cette date elle demeurait presque nulle durant plusieurs mois. Notre meunerie n'a d'ailleurs d'autre débouché que le pays même.

Grâce aux achats importants de blés étrangers, que la meunerie avait faits avant l'application des nouveaux droits d'entrée, une hausse sur les farines fut enrayée, et l'on gardait à la fin de l'année les positions de fin 1905, relativement aux prix de la farine et du froment.

Le bon courant d'affaires qui précédait le 1^{er} mars, c'est-à-dire l'époque de l'application du nouveau tarif douanier, devait naturellement favoriser dans une large mesure la fabrication ; mais après cette époque la meunerie se trouvait dans un marasme complet, et ce n'est que cinq à six mois après qu'elle commençait à reprendre sa marche normale.

Pendant ce temps d'un quasi-arrêt, la meunerie réparait et perfectionnait son outillage. Si des modifications très profondes ne se sont pas produites de ce côté, il faut signaler pourtant que deux à trois établissements ont été transformés, dans le courant de l'année, en moulins à marche automatique.

Les ouvriers ont toujours été occupés à pleins prix. Le recrutement de la main-d'œuvre continue d'être assez difficile et le salaire tend à se modifier en faveur des ouvriers, des bons ouvriers surtout, qui sont très recherchés.

Nous rappellerons que la facilité des transports, en favorisant les grands établissements de l'étranger, crée de ce chef une concurrence très onéreuse à nos minoteries, qui sont forcées de travailler dans des proportions bien plus modestes.

Aussi les bénéfices de la meunerie pendant le dernier exercice, — surtout que le relèvement des farines au cours de l'année par suite du nouveau régime douanier augmentait sensiblement le prix de revient, sans offrir une compensation du côté des prix de vente — restaient très aléatoires et ne récompensaient guère les capitaux engagés.

Laiterie.

La statistique de production de toutes les laiteries coopératives réunies renseigne les chiffres suivants pour les trois dernières années :

Années.	Nombre des laite-ries.	Membres affiliés.	Nombre des vaches.	Quantité de lait fourni.	Quantité de beurre fourni.	Moyenne de quantité de lait nécessaire à la fabrication d'un kilogr. de beurre.
				LIRES.	KG.	LIRES.
1904	87	3978	10,158	13,037,368	502,924	25,9
1905	88	4009	9,990	12,878,812	493,891	25,8
1906	91	3837	9,752	12,865,443	489,509	25,9

Mondorf-les-Bains.

Les résultats de la saison ont été très satisfaisants.

Le nombre des baigneurs s'est maintenu cette année au niveau de l'année dernière, c'est-à-dire au chiffre de 1500 qui ne pourra être sensiblement dépassé que le jour où la construction de nouveaux hôtels permettra de loger un plus grand nombre de personnes. La clientèle de Mondorf se répartit sur le Grand-Duché, la Belgique, la France, l'Alsace-Lorraine, l'Allemagne, l'Angleterre, la Hollande, la Russie, l'Autriche, l'Italie, les Etats-Unis, l'Algérie et l'Asie.

La vente de l'eau minérale a continué dans sa marche ascendante. Elle s'est élevée à 120,787 litres qui ont été expédiés dans le Grand-Duché, en France, en Allemagne, en Belgique, en Hollande, en Suisse, en Amérique, en Italie, en Russie, au Brésil et en Afrique.

Les bains, douches, inhalations, électrisations, etc., qui ont été donnés gratuitement aux indigents, représentent une valeur de 9464 fr. 50.

A la colonie thermale ont été admis à titre gratuit 15 garçons et 25 filles.

En 1906 ont été terminées les améliorations commencées en 1905, telles que la construction d'une salle de fête, la mise en état des cabines de bains, l'installation électrique, etc.

Une nouvelle étape dans le développement de Mondorf au point de vue de l'élément de distraction est marquée cette année par l'introduction de la comédie de salon « organisée par M. Ch. Morisseaux », homme de lettres, directeur de la Revue le « Thyrsé », et M. Chautard, administrateur du Théâtre royal du Parc, à Bruxelles, qui ont donné, avec le concours de M^{me} Archaimbaud et d'autres célébrités, des représentations de la Comédie française qui ont eu un succès des plus mérités.

Viticulture et commerce des vins.

L'année 1906 sera classée parmi les années mauvaises par la majorité des viticulteurs de notre pays. L'année avait commencé sous des auspices suffisamment heureux ; les cépages

s'étaient développés assez tardivement et les gelées printanières les avaient complètement épargnés.

Plus tardive que dans les bonnes années, la floraison s'est accomplie dans des conditions très défavorables. Dans les vignobles du canton de Remich notamment, la première génération de la cochylys (Heuwurm) a dévoré la plus grande partie des boutons floraux avant leur épanouissement et anéanti ainsi, partiellement, les espérances des vigneron. La floraison s'est accomplie un peu plus tard et par un temps plus propice dans le canton de Grevenmacher ; aussi ici les vignobles ont ils été moins ravagés par le ver coquin. D'un autre côté, les chaleurs humides et les orages fréquents des mois de juin et de juillet ont singulièrement favorisé le développement des maladies cryptogamiques, surtout celui de la peronospora viticola. Malgré l'application répétée du traitement cuprique, le mildew a causé de grands dégâts, surtout là où le deuxième et le troisième sulfatage n'ont pas été appliqués à temps. Ce sont encore les vignobles du canton de Remich qui ont été le plus fortement atteints.

L'oidium a également envahi certains endroits, sans toutefois prendre une grande extension.

La seconde génération de la cochylys non plus, le Sauerwurm, n'a épargné nos vignes ; ce concours de circonstances défavorables a anéanti, dans presque la moitié des vignobles, la récolte.

Pendant les mois d'automne la température a été assez favorable au développement et à la maturation des raisins ; aussi ceux des vigneron qui avaient pratiqué et répété à temps le sulfatage et le soufrage n'ont ils pas eu trop à se plaindre de la récolte. Commencées vers la mi-octobre, les vendanges étaient finies au commencement de novembre.

En présence de cette situation, il ne faut pas s'étonner que la récolte de vin a dû laisser beaucoup à désirer sous le rapport de la quantité. Les données statistiques recueillies par les autorités communales et les comices dans toutes les localités viticoles du pays renseignent, pour les 1490 hectares de vignobles en rapport, un rendement de 2800 foudres de 1000 litres, ou 28,000 hectolitres.

Au point de vue de la qualité, l'année ne saurait non plus être comptée parmi les meilleures.

Le poids du moût a varié de 55 à 77 degrés Oechsle, ce qui correspond à une teneur en alcool de 5 1/2 à 7 pCt.

Le prix du moût qui, d'ailleurs, était très recherché par les marchands de vins allemands a été très élevé ; il a été de 20 à 23 fr. par hotte de 40 litres, soit 500 à 575 fr., en moyenne 537 fr. 50 par foudre de 1000 litres. A l'heure qu'il est, toute la récolte, à de très rares exceptions près, a pris le chemin de la Basse-Moselle ; elle a rapporté à nos vigneron la somme de 1,505,000 fr.

Vins de Champagne.

E. Mercier & C^{ie}, succursale de Luxembourg.

En 1906, la maison a expédié 731,200 $\frac{1}{2}$, 137,200 $\frac{1}{2}$, 16.500 $\frac{1}{4}$, 4000 $\frac{1}{8}$ bouteilles et 2790 magnums (un magnum = $\frac{3}{4}$ l.), soit une augmentation de quelques milliers de bouteilles sur les expéditions de l'année précédente. Les prix de production et de vente sont restés inchangés. Les caves de la succursale renferment constamment une réserve de quelques millions de bouteilles pour parer à toute mauvaise récolte.

Les prix des vins bruts ont été presque partout les mêmes qu'en 1905. Les vins récoltés en 1906 ne parviennent à l'établissement qu'au printemps pour être mis en bouteilles, et comme leur manutention en bouteilles dure de 18 mois à 2 ans, la maison ne pourra en commencer la vente que vers la fin de l'année prochaine. Les crus de 1906 seront de très bonne qualité, mais la récolte n'a pas été fort importante.

Il n'y a pas de modification à signaler du côté de la fabrication; les machines, l'outillage etc. n'ont subi aucun changement notable.

L'établissement occupe une centaine d'ouvriers, pour la plupart de nationalité luxembourgeoise, dont les cavistes, qui sont occupés à la manutention des vins, forment la majorité. De plus, 20 à 25 femmes en moyenne sont employées à la décoration des bouteilles, au nettoyage et, pendant l'époque du tirage, au rinçage des bouteilles. Le travail a duré toute l'année sans interruption et les salaires ont été légèrement augmentés. L'âge des ouvriers varie entre 15 et 65 ans.

Les oseraies de Kopstal ont occupé une vingtaine d'ouvriers et quarante femmes, tant pour les travaux et les soins de la plantation que pour le blanchissage des osiers récoltés.

La vannerie de l'établissement, installée à Kopstal, la vannerie des établissements pénitentiaires ainsi que quelques vanneries privées dans le rayon de la commune, auxquelles l'établissement fournit les outils et les matières nécessaires, ont réussi à fabriquer un chiffre rond de 35 000 paniers, dont près de 10,000 ont été expédiés à la maison-mère d'Epernay, qui, malgré les frais de transport de Luxembourg à Epernay et les droits d'entrée, arrive encore à réaliser un petit bénéfice.

Industrie de la chicorée.

L'industrie de la chicorée renseigne une légère diminution pour l'année 1906: la production totale peut être évaluée à 450,000 kg. Il est à remarquer que les produits étrangers inondent de plus en plus le marché luxembourgeois.

Les prix des cossettes de chicorée accusent une diminution de 7 ½ pCt. par rapport à l'année précédente. La récolte abondante en France a eu pour résultat de peser sur le prix des matières premières en Belgique, les fabricants français n'ayant pas besoin de recourir au marché belge pour l'achat de quantités supplémentaires.

Du côté de la fabrication et de la main-d'œuvre il n'y a aucune modification à signaler. Le Grand-Duché a importé en 1906 de Belgique 285,484 kg. de cossettes de chicorée, contre 358,588 kg. en 1905.

Poudrerie.

La poudrerie de Kockelscheuer renseigne, pour l'année 1906, une production d'environ 100,000 kg. de poudre de mine par mois. Par suite du renchérissement des matières premières et des salaires, les prix de production ont sensiblement augmenté. Les prix de vente étant fixés par le syndicat des poudres pour une durée de trois ans, sont demeurés stationnaires. Les ventes se sont faites couramment au fur et à mesure de la production.

Il faut attribuer l'augmentation des prix du soufre à l'action d'un consortium, institué par le Gouvernement italien, qui est maître du marché. L'augmentation très considérable des prix du salpêtre avait pour cause des tremblements de terre au Chili.

Le nombre des ouvriers occupés par cette industrie a été en moyenne de 43. Leurs salaires ont été augmentés de 15 pCt. eu égard à la cherté des vivres.

Industrie de l'éclairage.

Usine à gaz de Luxembourg.

Le débit du gaz s'est élevé pendant l'exercice 1906 à 1,966,140 mc. Comparé à celui de l'année précédente, il renseigne une augmentation de 41,090 mc. ou de 2,13 pCt. de la production. La moyenne du débit est donc de 5,380 mc. par jour ou 0,273 pCt. de la production totale ; le minimum a été mesuré le 17 juin avec 3,140 mc. ou 0,58 pCt. de la consommation moyenne ; le maximum de la consommation s'est présenté, comme d'ordinaire, le 31 décembre avec 8370 mc. ou 1,55 pCt. de la moyenne.

L'augmentation du débit ralentit d'une année à l'autre parce que le gaz a conquis à peu près tout son domaine dans la ville. La consommation par an et par habitant se chiffre à 93 mc. et est bien supérieure à celle observée dans d'autres villes de la même importance.

La population de la ville n'augmente guère, la petite industrie reste stationnaire, de sorte qu'une augmentation plus prononcée de la consommation du gaz ne se laisse pas prévoir.

Pour produire 1,965,800 mc. de gaz, il a été distillé 7,122,500 kg. de charbon ; le rendement a donc été de 27,60 mc. pour 100 kg. ; le rendement de l'année précédente était de 28,57 kg. sur 100 kg.

L'année 1906 a été favorisée d'une hausse exceptionnelle qui portait sur toute l'industrie. Surtout la grande industrie sidérurgique prenait une extension inouïe et absorbait des quantités de charbons telles que les houillères étaient dans le plus grand embarras pour remplir leurs engagements. La pénurie de charbons prenait à un moment donné des allures inquiétantes, qui se répercutaient sur les plus faibles consommateurs. Inutile de dire que les prix montaient presque dans les mêmes proportions, tandis que la qualité diminuait.

Les recettes réalisées sur les différentes espèces de gaz se répartissent ainsi :

	Débit	% de la production.		Recettes.
pour le chauffage et les moteurs	774,095	38,3	fr.	113,114,25
pour l'éclairage des propriétés privées	499,872	25,4	»	99,974,44
pour l'éclairage des bâtiments communaux	38,353	2,00	»	7,534,67
pour l'éclairage public	395,097	20,2	»	47,411,66
pour l'éclairage public d'une partie du territoire de la commune de Rollingergrund	660	»	»	79,27
pour l'éclairage des horloges de la ville	1,328	»	»	159,36
pour l'éclairage du magasin du gaz	7,440	0,37	»	892,80
pour l'éclairage des bâtiments de l'État	42,317	2,15	»	8,309,83
pour l'usage de l'Usine	35,860	1,8	»	
Gaz qui n'a pas passé les compteurs	191,115	9,70	»	

L'usine a produit 4,772,075 kg. de coke. Le chauffage des fours a absorbé 1,454,188 kg. ou 20,4 pCt. du total de la consommation des charbons.

L'usine a fourni pendant l'exercice 1906 :

à la clientèle privée	2,331,387	kg. de coke
à l'usine élévatoire de Kopstal	196,650	»
aux écoles de la ville	303,550	»
aux autres bâtiments communaux	373,300	»
aux établissements de l'Etat	113,000	»
Ensemble	3,317,887	»

Un tiers de la production libre a donc été absorbé par les services municipaux.

Le prix du coke a pu suivre la hausse générale survenue dans la vente des combustibles, et il est monté de 29 à 31 fr. les 1000 kg. pour le détail et de 245 à 255 fr. pour toutes les commandes dépassant 10,000 kg.

Le prix du goudron n'a fait que baisser pendant ces dernières années ; de 3 fr. 40 les 100 kg. en 1904, il est arrivé à 2 fr 30 pour 1907. Le prix d'unité s'élevait à 3 fr. 06 pour 1906, de sorte que l'augmentation de la production ne pouvait pas compenser la diminution du prix d'unité.

Pendant l'exercice 1906, on a posé 1707 m. de conduites nouvelles, de sorte que l'étendue totale du réseau s'élève à 32,619 + 1707 = 34,316 m. courants. Le nombre des lanternes est monté à 796 : il a donc subi une augmentation de 29. L'entretien des lanternes a demandé 3643 manchons ordinaires et 1802 verres. La durée d'un manchon a donc été de 790 heures.

Relevé des recettes et des dépenses effectuées pendant les années 1902 à 1906 incl.

M A G A S I N.					U S I N E.				
Année.	Recettes.	Dépenses	Boni.	Déficit.	Année	Recettes.	Dépenses.	Boni.	Déficit.
1902 (5 mois)	32,951,60	37,751,13		4,799,53	1902	146,925,83	86,499,57		61,426,29
1903	50,749,01	112,330,55		61,581,54	1903	338,412,72	246,743,27		91,699,45
1904	120,670,85	105,015,77	15,656,08		1904	354,893,03	256,011,35		98,871,68
1905	121,308,99	125,105,48		3,796,49	1905	368,242,94	273,017,51		95,225,43
1906	118,168,83	143,058,71		24,889,98	1906	370,491,75	301,629,01		68,862,73

Le compte de Profits et Pertes pour l'exercice 1906 s'établit ainsi :

Doit.	Avoir.
Houille. fr. 189,538 36	Compte du gaz fr. 277,442 28
Frais d'exploitation » 8,137 60	» du coke » 86,497 39
Salaires » 29,765 05	» du goudron. » 12,213 17
Frais de transports et divers. » 13,403 78	» des eaux ammoniacales » 5,868 01
Entretien des appareils . . . » 514 00	Compte Recettes diverses . . . » 1,005 77
Entretien des fours. » 933 17	Compte Magasin. » 5,956 91
Frais de bureau » 819 50	
Assurance des ouvriers contre les accidents et les maladies » 542 32	
Assurance contre l'incendie . » 753 10	
Impôts. » 4,630 98	
Allumage des lanternes . . . » 11,342 21	
Recherches de fuites et réparations du réseau. » 2,669 15	
Matière de carburation. . . . » 1,021 77	
Matière d'épuration. » 447 34	
Pertes diverses » 576 05	
Bénéfices » 123,890 33	
fr. 388,983 73	fr. 388,983 73

Commerce de détail.

Le mouvement ascensionnel de l'industrie s'est répercuté sur presque toutes les branches du commerce de détail, qui a enregistré une continuation de la période de prospérité inaugurée par les années précédentes.

Comme ce commerce ne peut que suivre prudemment les augmentations de prix que nous avons vu se produire dans le courant de l'année, les résultats de l'exercice, malgré l'augmentation du volume d'affaires, n'ont pas dépassé ceux des exercices antérieurs. La plupart des rapports qui ont été adressés à la Chambre de commerce, font ressortir encore le préjudice qui est causé au commerce de détail par le colportage, l'abus du crédit et la concurrence des grands magasins.

Matériaux de construction. — L'activité exceptionnelle qui n'a cessé de régner dans le bâtiment a vivement sollicité la demande. Il est à remarquer cependant que des commerces de matériaux de construction commencent à s'établir un peu partout dans les petites localités, aux stations de chemin de fer, et enlèvent aux anciennes maisons une partie de leur clientèle.

Droguerie, couleurs etc. — Cette branche renseigne un développement favorable dû en grande partie aux agrandissements et transformations d'immeubles ainsi qu'à l'essor de l'industrie du bâtiment en général.

Charbons. — La consommation des charbons, cokes et briquettes s'est encore développée dans le courant de l'année précédente, notamment celle des briquettes pour usages domestiques. Par suite des hausses successives qui se sont produites sur les charbons belges, les arrivages de charbons allemands n'ont cessé d'augmenter. Le Grand-Duché a consommé en 1906 226,095 tonnes de houille, 258,250 tonnes de cokes et 30,807 tonnes de briquettes de provenance belge. Les prix du détail ont suivi pas à pas les augmentations décrétées par les charbonnages.

Cuirs. — Le commerce des cuirs et articles de cordonnerie continue à baisser d'année en année. L'achat de chaussures finies se répand de plus en plus, de sorte qu'il ne reste plus aux cordonniers que la fabrication des chaussures spéciales et les réparations, lesquelles prennent toujours plus d'importance. En articles de sellerie la demande a toujours été assez forte.

Draps, bonneterie. La situation a été satisfaisante dans son ensemble, quoique l'arrivée tardive de l'hiver ait causé un certain préjudice. A remarquer que certaines maisons, qui tenaient autrefois la confection, ont abandonné cet article en présence de la concurrence croissante des grands magasins.

Mercerie. — La mercerie a eu certaines difficultés à se maintenir au niveau de l'année précédente. D'un côté, les habitudes de la clientèle se transforment rapidement, d'un autre côté, le colportage, qui s'exerce spécialement dans cette branche, restreint de jour en jour ses débouchés.

Chapellerie. — Une situation satisfaisante est signalée dans cette branche. Surtout la vente des chapeaux de feutre a pris de l'extension, tandis que le chapeau de paille a été plus délaissé que l'année précédente par suite du mauvais temps. Dans les chapeaux de paille, les casquettes et les coiffures d'enfants, la concurrence des grands magasins s'est fait vivement sentir.

Nouveautés. — Les résultats de l'exercice n'ont été que relativement favorables. Le renchérissement de toutes les denrées d'une part et la concurrence des grands magasins d'autre part ont rétréci le chiffre d'affaires. Pendant que les bénéfices diminuaient, le prix de la main-d'œuvre augmentait.

Jouets et articles de ménage. — Pour cette branche la situation s'est modifiée en défaveur des maisons spéciales, les grands magasins attirant à eux une partie de la clientèle.

Epicerie et denrées coloniales. — Si la consommation s'est développée en 1906, la concurrence s'est développée dans le même sens; cependant les résultats, pris dans leur ensemble, ont été satisfaisants. L'abus des ventes à crédit cause toujours un préjudice sensible à cette branche, mais il est permis d'espérer que l'introduction du timbre d'épargne fera disparaître cet abus.

À Luxembourg, en particulier, les résultats du dernier exercice ont été franchement défavorables. Les épiceries qui se créent dans toutes les localités des environs, font perdre à la ville une partie de sa clientèle du dehors. Par suite, les affaires deviennent toujours plus difficiles et plus laborieuses; les frais généraux augmentent alors que les prix de vente restent stationnaires. C'est cette branche qui a été la plus vivement atteinte par la coopérative des fonctionnaires, ouverte en mars 1906. Le nombre des épiciers a diminué dans la suite; la plupart des maisons sont loin d'atteindre le chiffre d'affaires des années antérieures. Il en est résulté pour cette branche une situation particulièrement difficile.

Tabacs et cigares. — Dans le commerce des tabacs et cigares on a relevé une situation moins favorable que l'année dernière. La vente des cigarettes a baissé à la suite des nouveaux impôts de consommation. La vente des papiers à cigarettes, qui était assez lucrative, a disparu presque complètement. La vente des cigares renseigne une diminution.

Industrie hôtelière. — L'industrie hôtelière se montre satisfaite des résultats du dernier exercice. Cependant les établissements, souvent éphémères, créés par des étrangers, causent un certain préjudice aux anciennes maisons. Le colportage des bières paraît s'exercer également sur une vaste échelle.

Faillites et concordats.

Le nombre des faillites et concordats s'établit ainsi pour les trois dernières années :

<i>A. Arrondissement de Luxembourg.</i>			
	Année 1904.	Année 1905.	Année 1906.
Faillites déclarées	20	33	36
Concordats sollicités	8	6	12
» homologués	6	2	10
<i>B. Arrondissement de Diekirch.</i>			
	Année 1904.	Année 1905.	Année 1906.
Faillites déclarées	5	6	1
Concordats sollicités	2	1	4
» homologués	0	0	4

Bourse du travail.

Relevé des opérations de la Bourse du travail pendant l'exercice 1906.

a) Hommes

Mois	Demandes de travail.	Offres de travail.	Places occupées.	dont indirectement.	Demandes réalisées.	dont indirectement.
1905. (18 au 31 déc.)	112	197	21	»	34	13
1906. Janvier. . .	172	371	82	1	103	22
Février. . .	273	327	91	2	128	39
Mars . . .	363	474	134	»	146	12
Avril . . .	323	344	118	3	149	34
Mai . . .	327	387	110	»	174	34
Juin. . .	393	327	170	»	178	8
Juillet . . .	330	373	160	2	176	18
Août . . .	299	321	175	2	196	23
Septembre. .	430	260	152	2	206	56
Octobre . .	342	424	195	4	222	31
Novembre. .	188	337	112	8	150	46
Décembre. .	430	420	143	4	144	5
Totaux.	3982	4575	1693	28	2066	341

b) Femmes.

1905 (18 au 31 déc.)	133	103	35	»	35	»
1906 Janvier. . .	262	249	122	2	120	»
Février. . .	183	164	81	3	80	2
Mars . . .	308	242	130	1	129	»
Avril . . .	293	206	129	»	129	»
Mai . . .	271	199	126	»	126	»
Juin . . .	242	126	86	»	86	»
Juillet . . .	229	181	111	2	109	»
Août . . .	219	136	92	1	91	»
Septembre. .	249	193	110	3	107	»
Octobre . .	249	259	114	1	164	1
Novembre. .	202	237	148	»	149	1
Décembre .	211	198	118	»	118	»
Totaux	3053	2498	1452	13	1445	6

Parmi les offres renseignées dans ces deux tableaux, 5293 émanaient de Luxembourgeois, 4373 d'Allemands, 73 de Belges, 155 de Français, 71 d'Italiens, 20 de Suisses et 86 d'autres nationaux.

Le service des logements, annexé à la Bourse du travail, n'a donné que des résultats médiocres, malgré les efforts de l'administration à y appeler l'attention du public. L'offre renseigne 51 appartements, dont 19 meublés, et la demande 45 appartements, dont 10 meublés. Il est à espérer cependant que ce service, dont l'utilité est incontestable, se développera à mesure que le public apprendra à mieux le connaître.

Assurances.

Le tableau ci-après donne le mouvement des opérations d'assurances dans le Grand-Duché pendant les années 1900 à 1905.

Années.	RECETTES				DÉPENSES.						
	Sommes perçues en			Total des Recettes.	Sommes dépensées pour						Total des dépense
	Primes.	Intérêts.	Divers.		Resti- tution de primes.	Reassu- rances.	Pertes.	Provi- sions.	Frais d'admi- nistration	Divers.	
<i>Incendie (Nombre des C^{es} d'assurances : 10).</i>											
1900	938,764	3,881	34,614	977,259	17,088	161,706	489,142	167,796	120,035	16,100	971,8
1901	989,978	3,881	14,327	1,008,186	18,324	171,112	350,793	182,989	133,825	16,699	872,8
1902	1,027,437	4,966	130,972	1,163,375	21,390	176,559	633,504	196,331	123,762	21,615	1,173,1
1903	1,062,529	22,134	30,414	1,115,377	25,591	174,552	529,728	196,188	121,737	15,093	1,062,8
1904	1,122,079	3,871	251,328	1,377,278	26,268	188,648	1,327,748	133,118	194,437	27,048	1,897,2
1905	1,158,325	3,858	130,790	1,292,973	27,115	213,763	1,130,838	222,074	132,294	45,805	1,771,8
<i>Die (Nombre des C^{es} d'assurances : 21).</i>											
1900	948,464	67,590	774,073	1,790,127	46,703	136,356	626,676	96,694	67,277	830,439	1,804,1
1901	1,231,718	79,084	705,819	2,016,621	68,230	164,431	659,612	98,279	65,730	862,507	1,918,8
1902	1,260,781	102,797	724,388	2,087,966	40,657	150,113	546,002	106,916	73,523	883,708	1,800,9
1903	1,307,899	119,912	723,405	2,151,216	40,856	269,641	443,269	108,681	91,381	904,740	1,858,5
1904	1,379,952	138,374	742,371	2,260,697	67,445	176,442	555,310	162,094	98,670	895,616	1,955,7
*1905	1,357,941	146,354	31,538	1,535,833	47,500	129,983	757,581	125,189	103,799	233,683	1,429,7
<i>Accidents (Nombre des C^{es} d'assurances : 7).</i>											
1900	585,685	»	40,537	626,222	15,348	45,191	437,658	43,952	73,762	158,773	774,6
1901	673,815	501	81,180	757,496	27,821	15,909	581,950	94,577	58,365	141,625	923,2
1902	726,207	564	111,034	837,802	49,917	32,160	498,368	81,981	61,933	219,943	980,5
1903	312,475	687	186,483	499,645	123,534	26,423	182,818	20,488	17,147	115,033	815,4
1904	119,581	1,006	132,655	253,242	7,245	31,888	295,356	13,356	11,026	68,607	427,4
1905	120,724	1,249	»	121,973	4,322	19,013	205,346	15,460	12,671	2,799	289,7
<i>Transports (Nombre des C^{es} d'assurances : 4).</i>											
1900	10,228	»	119	10,347	»	5,105	127	749	682	130	7,1
1901	493	»	»	493	»	370	»	99	15	»	5
1902	7,733	»	185	7,918	»	4,499	4,720	282	479	145	10,1
1903	8,471	»	145	8,616	»	4,868	70	287	508	205	5,9
1904	793	»	»	793	»	595	»	159	41	»	7
1905	9,504	»	204	9,708	»	5,733	3,141	674	668	293	10,5

*) La diminution considérable dans les deux colonnes Divers s'explique par la circonstance que plusieurs Compagnies y faisaient figurer régulièrement leurs réserves, celle de commencement d'exercice parmi les recettes, et celle de fin d'exercice parmi les dépenses.

Années.	Sommes perçues en			Total des Recettes.	Sommes dépensées pour						Total des dépenses.
	Primes.	Intérêts.	Divers.		Resti- tution de primes.	Réassu- rances.	Pertes.	Provi- sions.	Frais d'admi- nistration	Divers.	

Bris de glaces (Nombre des C^{ies} d'assurances : 5).

1900	6,919	»	»	6,919	797	»	2,449	1,209	525	»	4,980
1901	3,881	»	»	3,881	347	97	3,093	700	46	»	4,701
1902	8,122	»	»	8,122	620	281	5,317	1,521	626	»	8,365
1903	10,294	»	»	10,294	778	1,132	6,465	1,774	903	»	11,052
1904	10,048	»	»	10,048	812	973	10,289	1,709	727	92	14,603
1905	13,115	»	»	13,115	985	1,031	6,390	2,540	1,168	8	12,122

Grêle (Nombre des C^{ies} d'assurances : 2).

1900	5,786	»	95	5,881	»	7	1,141	892	647	35	2,712
1901	5,385	95	»	5,480	»	»	49	941	1,995	31	3,016
1902	7,570	»	»	7,570	»	24	2,049	1,356	2,268	39	5,701
1903	8,882	601	»	9,483	»	396	3,448	1,536	2,328	40	7,748
1904	9,845	751	»	10,596	»	417	254	1,637	2,514	13	4,835
1905	9,908	751	»	10,659	»	129	30,510	1,608	1,941	13	34,231

Vol (Nombre des C^{ies} d'assurances : 4).

1900	3,054	»	»	3,054	»	4,479	»	490	28	»	1,997
1901	1,118	»	»	1,118	»	32	»	244	111	15	402
1902	2,488	»	»	2,488	»	963	1,018	472	54	14	2,551
1903	11,901	»	»	11,901	63	5,987	94	2,167	194	13	8,518
1904	4,883	»	»	4,883	»	2,218	»	1,231	610	42	4,101
1905	6,054	»	»	6,054	481	2,222	3,142	1,509	525	68	7,947

Responsabilité civile (Nombre des C^{ies} d'assurances : 2)

1903	33,398	»	»	33,398	»	21,364	48	8,267	1,782	711	32,172
1904	11,600	»	2,712	14,312	32	3,939	668	1,440	1,714	2,274	10,666
1905	14,005	»	»	14,005	95	4,077	645	1,826	376	»	7,019

Relevé des opérations faites pendant les 13 dernières années.

1893	1,471,204	35,729	6,802	1,513,735	67,542	196,517	915,250	194,314	124,563	99,141	1,897,327
1894	1,523,204	37,943	7,112	1,569,036	43,027	284,882	778,207	196,267	183,387	106,761	1,592,531
1895	1,617,493	36,739	18,819	1,673,051	50,144	230,389	1,473,608	210,357	176,356	86,744	2,227,599
1896	1,735,194	40,461	641,484	2,417,139	101,782	285,440	786,080	270,602	147,546	744,644	2,336,094
1897	1,910,659	48,405	684,761	2,643,825	49,173	200,018	901,231	287,188	168,929	790,254	2,396,793
1898	2,191,138	36,189	771,404	3,018,728	47,305	306,737	976,753	264,228	175,520	954,399	2,724,842
1899	2,429,819	62,562	847,810	3,340,191	80,449	340,046	1,084,206	305,638	201,900	996,491	3,008,730
1900	2,498,900	71,471	849,468	3,409,809	79,936	349,844	1,557,493	341,772	262,956	1,005,527	3,567,529
1901	2,908,388	83,461	801,326	3,783,275	114,922	351,971	1,598,437	377,829	260,535	1,020,877	3,724,571
1902	3,040,338	108,327	966,576	4,115,241	112,584	364,599	1,691,173	391,862	265,645	1,155,464	3,981,327
1903	2,755,849	143,634	910,447	3,839,930	190,822	504,363	1,465,940	339,388	235,980	1,065,835	5,802,328
1904	2,658,781	144,002	1,129,066	3,931,849	101,802	405,120	2,189,825	314,744	309,742	993,691	4,314,924
1905	2,689,576	152,212	162,532	3,004,320	80,698	375,951	2,037,623	370,880	253,412	314,649	3,533,243

Assurance-maladie.

Bilan des caisses ouvrières de secours en cas de maladie pour l'exercice 1905.

RECETTES		
	Caisses régionales.	Caisses de fabriques
1 ^o Encaisse au début de l'exercice (à l'exclusion du fonds de réserve)	fr. 34,808,57	fr. 58,567,77
2 ^o Intérêts de capitaux et autres produits	» 1,655,54	» 13,339,46
3 ^o Droits d'entrée des membres effectifs	» 19,374,74	» 23,971,35
4 ^o Droits d'entrée des membres honoraires	» 58,80	» 3,73
5 ^o Cotisations (parts des patrons et ouvriers réunies) y compris les cotisations supplémentaires	» 391,180,71	» 905,152,94
6 ^o Cotisations des membres volontaires.	» 4,781,19	» 500,39
7 ^o Avances (art. 46 de la loi)	—	» 11,869,20
8 ^o Subventions des patrons (art. 47 de la loi)	—	—
9 ^o Remboursements pour fournitures de secours (art. 7, al. 1, 2 et 3, art. 51, al. 3 et 4, art. 53)	» 1,081,57	» 248,52
10 ^o Remboursements de la part de l'assurance-accidents, de sociétés d'assurances pour traitements etc. (art. 15 et 25 de la loi du 5 avril 1902)	» 279,62	» 606,49
11 ^o Réalisation de fonds publics, retraits de dépôts à la Caisse d'Epargne et d'autres placements autorisés par le Gouvernement, prélèvements sur le fonds de réserve	» 7,700,00	» 3,393,89
12 ^o Emprunts, avances du comptable etc.	» 1,300,00	» 30,73
13 ^o Recettes diverses.	» 7,077,47	» 53,999,22
Totaux	fr. 469,301,21	fr. 1,081,685,71
DEPENSES.		
1 ^o Pour traitement médical.	fr. 76,192,66	fr. 147,606,39
2 ^o Pour médicaments et autres curatifs.	» 39,639,91	» 122,915,40
3 ^o Prestations a) aux membres, b) aux familles des membres (art. 15, al. 2 de la loi)	» 226,025,20	» 500,116,87
4 ^o Prestations d'après l'art. 16 de l'assurance-accidents	» 1,332,11	» 727,99
5 ^o Prestations aux femmes en couches	» 1,305,00	» 111,00
6 ^o Prestations en cas de décès	» 8,214,45	» 19,962,95
7 ^o Frais d'entretien aux hôpitaux	» 11,901,00	» 107,199,73
8 ^o Prestations aux convalescents après cessation des secours.	» 164,38	» 564,00
9 ^o Remboursements à l'assurance-accidents (art. 18 de la loi du 5 avril 1902)	—	» 273,30
10 ^o Remboursements pour secours aux malades (art. 51 et 53 de la loi)	—	» 40,50
11 ^o Remboursements d'avances.	—	» 8,428,82

12° Remboursement de cotisations et de droits d'entrée	fr. 940,82	fr. 288,24
13° Placements, dépôts à la Caisse d'épargne et dotations du fonds de réserve	» 20,884,11	» 92,428,21
14° Remboursement d'emprunts (art. 12 des recettes).	» 1,299,86	—
15° Frais d'administration	» 39,108,26	» 11,006,93
16° Dépenses diverses	» 762,91	» 4,349,02
Totaux . . .	fr. 427,810,67	fr. 1 013,019,33

Résultats comparés des années 1903, 1904 et 1905.

	Caisses régionales.		Caisses de fabriques.	
	RECETTES.	DÉPENSES.	RECETTES.	DÉPENSES.
1903	fr. 373,069,95	fr. 342,664,06	fr. 948,942,16	fr. 862,073,00
1904	» 452,225,58	» 409,474,69	» 1,149,448,20	» 1,092,643,40
1905	» 469,301,21	» 427,810,67	» 1,084,685,71	» 1,013,019,33

Assurance-accidents.

Bilan pour l'exercice 1906.

RECETTES.	
1° Report de l'exercice 1905	fr. 8,999,38
2° Avances des membres	» 813,720,70
3° Intérêts des fonds déposés à la Caisse d'Epargne	» 2,774,80
4° Intérêts du fonds de réserve au 31 décembre 1906	» 1,129,24
5° Intérêts du fonds de pension des employés	» 59,44
6° Recettes suivant art. 48 de la loi	» 1,147,96
7° Part du Gouvernement aux frais d'administration :	
a) Frais d'instruction	fr. 2,570,39
b) Traitements et indemnités des employés	» 24,239,31
c) Frais de bureau	» 6,767,82
ensemble . . .	fr. 33,577,52
dont la moitié soit	» 16,788,76
8° Amendes d'ordre	» 365,10
9° Cotisations des membres à percevoir par voie de répartition pour couvrir les dépenses ci dessus	» 165,734,33
Total . . .	fr. 1,010,749,74
DÉPENSES.	
A. Dépenses en faveur des blessés et de leurs familles :	
1° Indemnités pour accidents	fr. 336,106,73
2° Frais de traitement	» 62,537,53
3° Capital représentatif des rentes en cours et frais d'achat	» 519,896,73
B. Fonds de réserve	» 24,448,47
C. Frais d'administration de l'Association	» 56,065,07
D. Divers	» 11,665,48
Total . . .	fr. 1,010,749,74

Caisse d'Épargne et Crédit foncier.

a) Caisse d'Épargne.

Il résulte du bilan de cet établissement que l'avoir des déposants, y compris les dépôts faits par les communes, s'élevait au 31 déc. 1905, en principal et intérêts, à fr. 44,413,667 ; le chiffre correspondant était de fr. 39,554,552 en 1904, de fr. 34,950,491 en 1903 et de fr. 29,165,635 en 1902. L'avoir des communes et des sections de communes s'élevait, à la même époque, à fr. 478,233, contre 468,647 en 1904.

Le chiffre des versements a été de fr. 8,300,446 en 1901, de fr. 10,665,982 en 1902, de fr. 11,340,725 en 1903, de fr. 11,137,073 en 1904, et de fr. 12,572,253 en 1905. Les remboursements se sont élevés à fr. 3,823,227 en 1901, à fr. 4,824,984 en 1902, à fr. 6,436,615 en 1903, à fr. 7,608,225 en 1904, et à fr. 8,925,947 en 1905.

L'excédent des versements, au lieu d'augmenter de fr. 4,477,219 en 1901, de fr. 5,840,998 en 1902, de fr. 4,854,110 en 1903, n'a plus atteint en 1904 que le chiffre de fr. 3,528,749, et en 1905, celui de fr. 3,646,308. En 1905, le nombre des versements a été de 66,354, soit une moyenne par versement de fr. 180 contre fr. 205 en 1904. Le nombre des remboursements a été de 24,350 ; la moyenne ressort donc à fr. 366 contre 342 en 1904.

Le nombre total des opérations de versement et de remboursement s'élève, pour l'année 1905, à 90,704 et porte sur une somme de fr. 21,498,202 ; en 1904 ce nombre s'est élevé à 76,485 portant sur une somme de fr. 18,745,397 ; les chiffres correspondants, pour l'année 1903, étaient de 70,468, resp. de fr. 17,827,340.

Les livrets en circulation au 31 décembre 1905 atteignent le chiffre de 53,503, soit une augmentation de 4,531 sur l'année 1904 ; l'augmentation en 1904 sur l'année 1903 a été de 4,108. La moyenne du nombre des livrets en 1905 par rapport à la population est de 1 sur 4 $\frac{1}{10}$ habitants contre 1 sur 4 $\frac{8}{10}$ habitants en 1904 ; l'avoir moyen par livret pendant l'exercice 1905 est monté de fr. 808 à fr. 830. En 1905, il a été délivré 8,84 livrets nouveaux ; le nombre des livrets soldés a été de 3,653. Il a été bonifié aux déposants 1,183,425 fr. d'intérêts, soit une augmentation de fr. 135,371 sur l'année précédente.

L'actif total de la Caisse d'Épargne s'élevait, suivant bilan, à fr. 46,248,353,33, contre fr. 41,196,756,47 à fin 1904. Les intérêts et loyers touchés représentent un chiffre de 1,715,002,24, soit une augmentation de fr. 184,910,06 sur l'année précédente.

Le compte des frais généraux se solde par fr. 85,440 ; il dépasse de fr. 8,359 le chiffre correspondant de l'exercice précédent par suite de l'extension du service. Les bénéfices bruts réalisés en 1905 s'élèvent à fr. 279,643, soit 0,60 pCt. de l'actif total ; les bénéfices nets à fr. 192,727, soit 0,41 pCt. Le chiffre du fonds de réserve a passé de fr. 1,641,838 à fr. 1,834,565, soit 4,13 pCt. de l'avoir total des déposants.

Durant l'exercice 1905 l'épargne scolaire a été pratiquée dans 150 écoles contre 162 en 1904. Les dépôts effectués par les élèves depuis 1875 forment un capital de fr. 553,217, soit une augmentation de fr. 81,135 sur l'exercice précédent. Le nombre des versements opérés en 1904 était de 17,956 et en 1905 de 19,425.

Les avances faites aux *Caisse de crédit agricole et professionnel* par la Caisse d'Épargne se sont élevées en 1902 à fr. 2,224, en 1903 à fr. 23,734,74, en 1904 à fr. 54,796,18, en 1905 à fr. 127,386,20 ; au 1^{er} décembre 1906 ces avances ont atteint le montant de fr. 179,662,38.

Bilan au 31 décembre 1905.

ACTIF.	fr.	ct.	PASSIF.	fr.	ct.
1. Disponible en caisse et en banque	1,281,441	62	1. Avoir des déposants au 31 décembre 1905	44,413,667	24
2. Portefeuille, valeur au 31 décembre 1905	40,802,982	99	2. Epargne scolaire. Solde en sus-pens		14 38
3. Crédit Foncier de l'État. Avances	3,431,241	71	3. Fonds de réserve :		
4. Caisses publiques de Crédit agricole et professionnel. Avances .	127,386	20	a) Solde au 31 déc.		
5. Comptes transitoires :			1904	1,641,838	14
Intérêts à recevoir au 31 décembre 1905	242,121	14	b) Bénéfices nets		
Différence de cours 536,809 42 }	778,930	56	réalisés en 1905 192,726 92 }	1,834,563	06
6. Immeuble de service	105,540	38	4. Comptes transitoires. Rées-compte		106 88
Mobilier	20,191	16			
7. L'État pour compte du Crédit agricole		638 71			
Total . . . fr.	46,248,353	53	Total . . . fr.	46,248,353	53

Compte de Profits et Pertes.

DÉBIT.	fr.	ct.	CRÉDIT.	fr.	ct.
1. Frais d'administration	85,439	89	1. Bénéfices sur vente de titres	3,272	01
2. Perte sur titres remboursés.	1,465	95	2. Bénéfices sur titres sortis aux tirages	5,497	36
3. Différence sur les comptes courants des déposants	10	00	3. Divers	389	74
4. Bénéfices nets réalisés en 1905	192,726	92	4. Bénéfices d'intérêts réalisés en 1905	270,483	65
Total . . . fr.	279,642	76	Total . . . fr.	279,642	76

La situation au 31 décembre 1906 se présentait comme suit :

	1905	1906
Avoir des déposants (intérêts non compris)	fr. 43,230,242 57	fr. 48,562,140 55
Versements effectués durant l'année	» 12,572,255 50	» 14,822,865 55
Remboursements opérés durant l'année	» 8,925,947 05	» 10,710,126 22
Nombre des livrets en cours	53,503	57,491
Avances faites aux Caisses de Crédit agricole et professionnel	» 127,386 20	» 185,331 99

b) *Crédit foncier.*

Le nombre des demandes présentées était de 179 en 1901, de 196 en 1902, de 264 en 1903, de 290 en 1904 et de 374 en 1905, ensemble de 1303, portant sur une somme de fr. 23,440,791.

Le Conseil d'administration a prononcé :

en 1901, des admissions pour . . .	fr. 2,716,070
en 1902 » » . . .	» 2,240,000
en 1903 » » . . .	» 2,754,000
en 1904 » » . . .	» 2,868,480
en 1905 » » . . .	» 6,927,300
	fr. 17,505,850
en 1901, des rejets pour . . .	fr. 1,451,771
en 1902 » » . . .	» 972,000
en 1903 » » . . .	» 803,550
en 1904 » » . . .	» 574,870
en 1905 » » . . .	» 1,112,300
	fr. 4,914,491

Les 878 prêts réalisés au 31 décembre 1905 représentent un capital de 16,729,400 fr., dont à déduire :

- a) fr. 501,207 61 recouverts par l'effet de l'amortissement,
- b) » 588,121 91 » par suite de remboursements anticipés,

fr. 1,089,329 52 ensemble. Le solde des capitaux restant dus au 31 décembre 1905, était donc de fr. 15,640,070 48.

Le nombre des prêts faits sur propriétés rurales a passé de 207 à 302 et les sommes prêtées de fr. 2,089,600 à fr. 2,722,850 ; la moyenne par prêt ressort à fr. 9,016. Les prêts sur propriétés urbaines s'élèvent fin 1905 à 361 et portent sur un capital de fr. 5,731,300 ; la moyenne par prêt est de fr. 15,876. Les prêts communaux s'élèvent au 31 décembre 1905 à 181 et représentent un capital de fr. 7,945,350, soit en moyenne fr. 43,896 par prêt. Le montant des intérêts et annuités dus pour l'année 1905 est de fr. 572,895 85, soit une augmentation de fr. 181,705 80 sur l'année précédente.

Le prix de vente des obligations foncières était fixé en 1905 à 101,50 pCt. ; à partir du 1^{er} novembre 1905 il fut abaissé à 101 pCt. La valeur nominale des obligations foncières vendues était de fr. 3,382,000 au 31 décembre 1902, de fr. 4,851,500 au 31 décembre 1903, de fr. 6,240,800 au 31 décembre 1904 et de fr. 9,059,100 au 31 décembre 1905. Au 1^{er} décembre 1906 elle s'élevait à fr. 13,789,200. Le bénéfice réalisé sur la vente des obligations foncières s'élevait en 1902 à fr. 24,673, en 1903 à fr. 26,912,75, en 1904 à fr. 31,356,50 et en 1905 à fr. 34,763, soit ensemble à fr. 117,705,25. Le nombre des certificats nominatifs délivrés jusqu'au 1^{er} déc. 1906 est de 772 portant sur une valeur nominale de fr. 5,700,700.

Les bénéfices bruts réalisés en 1905 s'élèvent à fr. 80,197,95. Ce chiffre se compose : a) de fr. 34,763, montant de l'agio sur obligations vendues, b) de fr. 45,434,95, comprenant les intérêts sur prêts, intérêts sur obligations vendues, commissions etc.

Après déduction des frais d'administration de fr. 36,102,21, il reste un bénéfice net de fr. 44,095,74, dont fr. 34,763 seront portés au compte de la réserve du chef d'agio sur obligations vendues, et fr. 9,332,74 au compte de la réserve ordinaire. Le montant total du fonds de réserve s'élève au 31 décembre 1905 à fr. 141,251,45.

Bilan au 31 décembre 1905.

ACTIF.		fr.	ct.
1. Prêts	fr. 16,729,400 00		
dont à déduire :			
Amortissement opéré pendant les années 1901 à 1905 incl.	fr. 501,207 64		
Remboursements anticipés effectués pen- dant les mêmes années	fr. 588,121 91		
	» 1,089,329 52	15,640,070 48	
2. Compte Mobilier			8,074 08
3. Obligations foncières 3½ pCt. déposées contre certificats nominatifs		3,557,200 00	
4. Compte pour ordre :			
Fonds consignés pour frais d'instruction et divers.			4,372 13
5. Compte transitoire :			
Fraction du semestre d'intérêts courus au 31 décembre 1905 sur prêts	fr. 161,474 13		
Fraction du coupon couru au 31 décembre 1905 sur obligations foncières en circulation	» 79,267 13	82,207 00	
	fr.	<u>19,291,923 69</u>	
PASSIF.			
1. Fonds de dotation		500,000,00	
2. Sommes non encore touchées :			
a) sur prêts faits à des particuliers	fr. 175,200 00		
b) sur prêts faits à des communes	» 2,693,352 65	2,868,552 65	
3. Obligations foncières 3½ pCt. en circulation		9,059,100 00	
4. Compte créancier :			
Caisse d'épargne		3,131,266 71	
5. Obligations foncières 3½ pCt. déposées contre certificats nominatifs		3,557,200 00	
6. Coupons d'obligations non encore touchés		8,183 00	
7. Disagio sur prêts communaux		22,500 00	
8. Compte pour ordre :			
Fonds consignés pour frais d'instruction.		3,869 88	
9. Fonds de réserve :			
I.			
Agio sur obligations vendues en 1902, 1903, 1904 et 1905	fr. 117,705 25		
II.			
a) Réserve ordinaire.	fr. 14,213 46		
b) Excédent favorable de l'exercice 1905 » 9,332 74			
	» 23,546 20	141,251 45	
	fr.	<u>19,291,923 69</u>	

Compte de Profits et Pertes.

DOIT.	fr. ct.	AVOIR.	fr. ct.
1. Intérêts de 1905 sur compte Fonds de dotation	13,000 00	1. Intérêts de 1905 sur prêts	106,687 51
2. Intérêts de 1905 sur obligations foncières 3½ pCt.	257,672 88	2. Intérêts compris dans le prix de vente des obligations foncières 3½ pCt. vendues en 1905.	23,110 70
3. Intérêts sur comptes de correspondants	82,256 00	3. Balance des recettes et des dépenses accessoires	565 62
4. Frais généraux de l'exercice	36,102 21		
5. Excédent favorable de l'exercice 1905	9,332 74		
Total :	430,363 83	Total	430,363 83

La situation au 31 décembre 1906 s'établit ainsi :	1905	1906
Nombre total des demandes présentées	1303	1922
Nombre total des prêts réalisés.	878	1244
Montant des prêts réalisés	fr. 16,729,400 00	fr. 21,423,800 00
Import sur prêts non encore touché	» 2,868,552 65	» 1,304,000 00
Amortissements opérés et remboursements anticipés effectués	» 1,086,272 06	» 1,733,943 42
Valeur nominale des obligations foncières vendues	» 9,059,100 00	» 11,167,100 00
Valeur nominale des obligations déposées contre certificats nominatifs	» 3,557,200 00	» 5,893,800 00

Banque Internationale à Luxembourg.

Le bilan de la Banque Internationale au 31 décembre 1906 — le 50° de cet établissement — présente des résultats encore plus favorables que celui de l'exercice précédent : le conseil d'administration a pu, en conséquence, fixer le dividende à 10 pCt. contre 9½ pCt. en 1905.

Comme d'habitude, la Banque a apporté une grande prudence dans l'estimation des valeurs actives : par un amortissement de fr. 270,835 25 elle croit avoir largement tenu compte des pertes toujours possibles sur les comptes courants ; la réserve spéciale de fr. 400,000 sur le compte Fonds publics a été maintenue, de sorte que sous ce rapport il est paré à des moins-values éventuelles sur ce compte ; encore reste-t-il alors un report à nouveau de fr. 333,989 87.

Presque tous les comptes ont produit davantage que l'année antérieure, ce qui s'explique par le taux élevé de l'intérêt, qui s'est maintenu pendant la majeure partie de l'année, et par l'activité intense qui a régné dans presque toutes les branches de la vie économique.

Des signes précurseurs d'une diminution dans ce mouvement d'affaires sont constatés pour le début de cette année, et il semblerait que l'industrie eût dépassé le point culminant ; d'un autre côté, il est à craindre qu'une durée prolongée de la cherté de l'argent ne parvienne à paralyser l'esprit d'entreprise. Les cours des valeurs industrielles ont fortement baissé ;

l'incertitude sur le point de savoir si les syndicats parviendraient à se reconstituer pesait fortement sur le marché. A raison des intérêts immenses qui sont en jeu, il faut espérer que les industriels finiront par trouver un terrain d'entente, et qu'on empêchera ainsi un état de choses aussi préjudiciable aux particuliers qu'à la généralité.

Comme les succursales de Metz et de St. Jean-Sarrebrück continuent à se développer, l'administration a décidé de construire deux bâtiments pour les y installer.

Pendant l'année 1906, la Banque a eu encore l'occasion d'étendre ses affaires et ce particulièrement en France et en Suisse; elle y a noué des relations qui lui seront des plus utiles.

La Banque Internationale a aujourd'hui derrière elle une existence honorable de cinquante années. En regardant le chemin parcouru, elle a le droit de revendiquer le mérite d'avoir été pendant cette longue période un bon soutien et une fidèle conseillère pour le commerce et l'industrie; elle peut, avec non moins de satisfaction, faire ressortir qu'elle a préservé les clients, qui avaient confiance en elle, des pertes qu'ils auraient pu faire dans des entreprises et spéculations aujourd'hui toutes oubliées, qui ont surgi nombreuses dans ce pays comme ailleurs à la suite des événements de 1870, et d'avoir ainsi dirigé l'épargne et le placement de capitaux dans des voies sûres et solides. Elle continuera dans cet esprit à administrer avec prudence et modération les affaires de ses actionnaires, et restera ainsi fidèle à son passé et à ses traditions.

Le chiffre d'affaires de la Banque Internationale, ainsi que de ses deux succursales, s'est élevé :

en 1906	fr.	1,453,672,997 72
en 1905	»	1,327,979,208 69
d'où il ressort une différence en faveur de 1906 de	fr.	<u>125,693,789 03</u>

Le compte de Caisse a présenté le mouvement suivant :

encaisse au 31 décembre 1905	fr.	1,319,655 79
entrées d'espèces dans le courant de l'année 1906	»	198,983,300 30
soit ensemble	fr.	<u>200,302,956 09</u>
sorties d'espèces pendant la même période	»	198,254,135 21
encaisse au 31 décembre 1906	fr.	<u>2,048,820 80</u>

Le compte de Portefeuille a présenté le mouvement suivant :

existences au 31 décembre 1905	fr.	8,302,969 30
entrées (escompte) jusqu'au 31 décembre 1906	»	120,057,540 54
soit ensemble	fr.	<u>128,360,509 84</u>
sorties pendant la même période	»	120,550,198 16
existences au 31 décembre 1906	fr.	<u>7,810,311 68</u>

Le produit total du compte de portefeuille à Luxembourg s'est élevé à fr. 209,408 50 contre fr. 166,081 23 en 1905.

La circulation fiduciaire a légèrement augmenté; elle s'est élevée au 31 décembre 1906 à 2,250,000 fr. contre 2,050,000 fr. au 31 décembre 1905.

Bilan au 31 décembre 1906.

Banque Internationale à Luxembourg et succursales de Metz et de St.-Jean-Sarrebrück

ACTIF.	fr.	ct.	PASSIF.	fr.	ct.
Caisse	2,048,820	88	Capital social	25,000,000	00
Portefeuille Effets à recevoir id. Titres.	7,810,311	68	Billets de banque en circu- lation	2,250,000	00
Reports et avances sur titres	6,121,199	75	Comptes courants créditeurs	41,113,892	99
Caisse hypothécaire	19,394,500	00	Dépôts à vue	632,801	03
Immeubles	711,062	87	Fonds de réserve	7,650,000	00
Participations commandit.	993,484	54	Réserve de la Caisse hypoth.	20,281	50
Comptes courants débiteurs	11,493,300	00	Compte ducroire	1,000,000	00
Comptes à nouveau (Intérêts échus et non exigibles et change).	38,326,357	80	Traites à payer.	5,973,850	51
	30,711	78	Dividendes non réclamés 1902/1903.	5,272	50
			Dividendes 1906	2,500,000	00
			Tantièmes	387,828	45
			Compte à nouveau (factures et divers)	63,832	54
			Profits et pertes	333,989	87
fr.	86,931,749	39	fr.	86,931,749	39

Enseignement industriel, commercial et professionnel.

Ecole industrielle et commerciale de Luxembourg.

Nombre et répartition des élèves qui ont fréquenté cet établissement pendant les deux dernières années :

ANNÉES.	Classes inférieures communes : VI ^{es} , V ^{es} et IV ^{es} .	Section commerciale : III ^e , II ^e et I ^{re} .	Section industrielle : III ^e , II ^e et I ^{re} et cours supérieurs.	TOTAUX.
1905—1906	303	60	112	475
1906—1907	274	56	92	422

Ecole industrielle et commerciale d'Esch-sur-l'Alzette.

Nombre et répartition des élèves qui ont fréquenté cet établissement pendant les deux dernières années :

ANNÉES.	Classes inférieures communes : VI ^{es} , V ^{es} et IV ^{es} .	Section commerciale : III ^e , II ^e et I ^{re} .	Section industrielle : III ^e , II ^e et I ^{re} et cours supérieurs.	TOTAUX.
1905—1906	103	10	27	140
1906—1907	95	17	26	138

École d'artisans de l'État à Luxembourg.

La statistique de fréquentation de cet établissement accuse, pour l'année scolaire 1906—1907, une population de 197 élèves, se répartissant comme suit :

	Classe inférieure.	Classe moyenne.	Classe supérieure.	Elèves libres et facultatifs.
Constructions civiles, menuiserie etc.	6	8	4	13
Ferronnerie artistique.	11	2	1	3
Mécaniciens	45	33	22	7
Peintres-décorateurs	6	4	—	14
Sculpteurs	7	4	2	3
	75	51	29	40

Cours professionnels du soir.

Il est annexé à l'École d'artisans de l'État des cours professionnels du soir ayant pour but de fournir aux jeunes apprentis occupés dans les ateliers de la ville et des environs l'occasion de se perfectionner dans le dessin professionnel et de s'approprier les connaissances techniques et les aptitudes pratiques nécessaires à l'exercice raisonné de leur métier.

Cette école comprend, en outre, une section destinée plus spécialement à l'enseignement des sciences commerciales.

Pendant l'année scolaire 1906—1907, ces cours ont été fréquentés par 295 élèves, savoir:

	Élèves.		Élèves.
a) Cours de dessin pratique pour maçons, tailleurs de pierres, charpentiers, charrons, menuisiers et ébénistes	20	g) Cours pratique d'atelier pour mécaniciens	61
b) Cours de dessin pour mécaniciens.	39	h) Cours pratique d'atelier pour sculpteurs et modelleurs	10
c) Cours d'atelier et de dessin pour la ferronnerie artistique	45	i) Electricité industrielle	13
d) Cours de dessin et exercices pratiques pour la peinture décorative	13	k) Langue anglaise	30
e) Cours de dessin à main levée	43	l) Comptabilité commerciale	39
f) Cours pratique d'atelier pour menuisiers etc.	14	m) Calligraphie	7
		Total	304

Tramways luxembourgeois.

(Bilan de l'exercice 1905—1906. — 1^{er} septembre 1905 au 31 août 1906.)

a) TRAMWAYS.

Actif.		Passif	
	fr. ct		fr. ct
Frais de premier établissement	78,570 00	Capital actions	60,000 00
Matériel	39,863 53	Capital-obligations	57,100 00
Cautonnement à la ville	5,400 00	Réserve	3,410 06
Compte à amortir: affaire Schroll	8,426 20	Obligations à rembourser	2,600 00
Fonds d'assurance contre les accidents	1,950 00	Intérêts au 31 août 1906	648 00
Entretien et réparation de la voie.	27,261 49	Dividendes 1906	701 00
		Cautonnement du personnel	670 00
		Créances diverses :	
		1 ^o Emprunt antérieur	13,044 48
		2 ^o Affaire Schroll	8,426 20
		3 ^o Intérêts sur avances faites.	7,304 06
		4 ^o Profits et pertes	7,567 42
	161,471 22		161,471 22

b) VOITURES ET TERRAINS.

Actif.		Passif.	
	fr. ct.		fr ct
Frais de premier établissement.	31,512 00	Capital-actions	174,300 00
Fort Wedell	57,887 70	Réserve	3,528 80
Matériel	21,153 60	Dividende au 31 août 1906	1,486 00
Portefeuille	54,837 69	Cautonnement du personnel	170 00
Tramways luxembourgeois :		Banque Nationale	13,000 00
1 ^o Compte antérieur	13,044 48	Solde	3,677 00
2 ^o Règlement Schroll	8,426 20		
3 ^o Intérêts sur avances faites.	7,304 06		
Actionnaires en retard	1,995 60		
	196,161 33		196,161 33

Les recettes de l'exploitation se sont élevées :

	en 1905	en 1906
a) pour les tramways à fr.	99,774 43	fr. 106,972 60
b) pour les voitures à »	13,224 27	» 12,158 55
soit ensemble à fr.	112,998 70	fr. 119,131 15

Mercuriales.

Le tableau ci-après indique le mouvement des prix pour les denrées alimentaires, les fourrages et les combustibles pendant les années 1902 à 1906, sur la base des mercuriales de la ville de Luxembourg.

		Prix	Prix	Prix	Prix	Prix
		fin 1902.	fin 1903.	fin 1904.	fin 1905.	fin 1906.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Froment	l'hectolitre.	15 00	15 00	15 50	22 00	23 00
Méteil	»	14 00	15 00	15 00	20 00	21 00
Seigle	»	13 00	13 00	13 50	18 00	21 00
Orge	»	13 00	13 00	13 00	19 00	22 00
Avoine	»	9 90	8 50	9 00	20 00	22 55
Sarrazin	»	»	»	»	23 00	23 00
Pois	»	15 00	15 00	15 00	32 00	32 00
Fèves	»	15 00	15 00	14 00	32 00	34 00
Lentilles	»	20 00	20 00	20 00	40 00	48 00
Pommes de terre	»	5 00	5 00	8 00	8 00	8 78
Farine de froment	le kilogr.	0 45	0 45	0 45	0 50	0 50
» de seigle	»	0 36	0 40	0 40	0 40	0 40
» de méteil	»	0 37½	0 37½	0 37½	0 35	0 30
Orge perlé	»	0 70	0 70	0 70	»	»
Beurre	»	2 50	2 63	3 00	2 79	2 28
Oeufs	la douzaine.	1 55	1 92	2 00	1 79	1 87
Foins	les 500 kilogr	35 00	35 00	40 00	40 00	35 00
Pailles	»	25 00	25 00	28 00	28 88	25 00
Trèfle	»	»	»	»	40 00	35 00
Bois de hêtre	le stère.	15 00	12 00	14 00	13 00	14 00
» chêne	»	10 00	8 00	8 00	8 00	9 00
Viande de bœuf, I ^e qualité	le kilogr.	2 00	2 00	2 00	2 05	2 10
» » II ^e »	»	1 70	1 70	1 70	1 80	1 80
» veau	»	1 80	1 70	1 80	2 40	2 30
» mouton	»	1 70	1 70	1 70	1 85	2 00
Porc frais	»	2 00	2 00	1 80	2 40	2 00
» fumé	»	2 60	2 50	2 00	3 00	2 90

Taxes communales d'octroi à Luxembourg.

Chapitre de perception	Produit de 1903	Produit de 1904	Produit de 1905	Produit de 1906
Liquides	49,785 03	56,720 48	57,627 39½	54,602 92
Comestibles	128,492 57½	133,206 09	126,208 34½	123,913 38
Fourrages	15,047 16½	14,033 87½	12,975 23	13,744 56
Combustibles	59,175 39½	58,278 33	59,181 65	63,131 75½
Matériaux de construction	27,175 23½	34,092 73½	42,617 44	36,713 49½
Biere fabriquée dans l'intérieur	15,879 19	16,041 85	14,901 40	16,073 62
Eau-de-vie » » »	14 39	»	»	»
Total	295,569 32	312,393 36	313,511 46	305,179 73
Produit des foires aux bestiaux	4,471 85	4,009 55	3,592 00	3,628 35
» des droits d'abatage	48,940 56	48,574 21	47,981 25	46,773 43
» des ponts à bascule	2,205 25	2,318 50	2,304 75	2,956 00
» du débit d'eau (Porte-Neuve)	166 55	249 07	84 70	137 55
» des droits de place sur les marchés hebdomadaires	4,610 80	5,004 35	4,162 45	3,699 15
Total des recettes faites par les employés de l'octroi fr.	355,967 33	372,549 04	371,636 61	362,374 21

Statistique douanière – Zollstatistik.

Waren = Einfuhr

aus dem Zollvereins-Auslande für den Verbrauch und Handel des Großherzogtums Luxemburg über die Zollämter desselben.

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stück.	Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stück.
1. Erzeugnisse der Land- u. Forstwirtschaft und andere tierische und pflanzliche Naturerzeugnisse; Nahrungs- und Genussmittel.			Andere, nicht besonders genannte Getreidearten	Frankreich.	63
Roggen	Belgien.	7,046	Malz.	id.	55,809
id.	Rumanien.	20,200	id.	Belgien.	81,892
Weizen	id.	5,282,218	Reis, unpoliert.	id.	178,293
id.	Frankreich.	253	id.	Frankreich.	15
id.	Australien.	40,400	id.	Nied. Indien.	1,500
id.	Bulgarien.	718,530	id.	Brit. Indien.	178,981
id.	Amerika.	2,199,800	id.	Niederland.	5,000
id.	Argentinien.	1,477,850	Speisebohnen, Erbsen usw.	id.	4
id.	Russland.	2,666,340	id.	Italien.	1,320
id.	England.	350	id.	Rumanien.	17,008
id.	Belgien.	847,044	id.	England.	2,000
Gerste	id.	65,564	id.	Frankreich.	712
id.	Amerika	367,265	Futterbohnen, Wicken usw.	Oestr.-Ung.	13,000
id.	Russland.	603,088	Raps, Rabsaat	Belgien.	12,447
id.	Argentinien.	5,096	id.	id.	612
id.	Bulgarien.	10,192	Mohn, Sesam, Bucheckern usw.	id.	649
id.	Rumanien.	601,526	id.	England.	773
id.	Frankreich.	10,125	Lein- und Hanfsaat	Frankreich.	202
Hafer	id.	1,138	id.	Belgien.	40
id.	Amerika.	290,276	id.	id.	9,152
id.	Argentinien.	61,104	id.	Russland.	4,950
id.	Russland.	1,134,388	id.	Amerika.	198
id.	Rumanien.	30,532	id.	Algerien.	495
id.	Norwegen.	20,368	id.	Argentinien.	199
id.	Belgien.	6,684	Baumwoll-, Ricinussame usw.	Belgien.	2
Hirse	id.	400	Kleesaat etc.	id.	26,542
id.	Türkei.	502	id.	Frankreich.	58,085
id.	Frankreich.	58	Timotee- und Grassaat.	id.	389
Hais und Dari	Belgien.	116,000	id.	Egypten.	103
id.	Russland.	45,450	id.	Türkei.	1,686
id.	Amerika.	1,708,592	id.	England.	86
id.	Argentinien.	4,937,893	id.	Belgien.	8,984
id.	Bulgarien.	31,341	Runckelruhensamen	id.	1,353
id.	Rumänien.	126,250	id.	Frankreich.	1,508
id.	Brasilien.	98,900	Andere Gemüse- u. Blumensamen	id.	1,653
			id.	Belgien.	15,779
			Anis, Kümmel usw.	Oestr.-Ung.	5
			id.	Frankreich.	1

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bzw. Stück.	Warengattung.	Herkunftsland der Waren,	Menge in Kilogramm bzw. Stück.
Kartoffeln, frische	id.	26,860	Kuchengewächse, frische	Belgien.	97,48
id.]	England.	19,890	Getrocknete Kräuter zum Genuss .	id.	
id.	Belgien.	3,211,984	Pilze, einfach zubereitet	id.	
Zichorien, getrocknet usw.	id.	285,484	Artischocken, Melonen, Pilze usw.		
id.	Frankreich.	5,252	getrocknet.	id.	6,12
Futtergewächse, Heu, Klee usw. .	id.	351,110	id. id.	Italien.	12,75
id.	Belgien.	396,751	id. id.	Oestr.-Ung.	1
Rohe Baumwolle, Flachs, Kokos-			id id.	Frankreich.	
fasern usw.	id	13,637	kuchengewächse, getrocknet usw.	id.	1
id. id.	Mexiko.	2,982	id. id.	Niederland,	50
id. id.	England.	3,683	id. id.	Schweden.	
id. id.	Niederland.	25	id. id.	Belgien.	20
id. id.	Ceylon.	525	Lebende Pflanzen, Baume, Reben,		
id. id.	Columbien.	294	Straucher usw.	id.	171,21
id. id.	Brit.-Indien.	241	id. id.	Schweiz.	7
id. id.	Frankreich.	23,663	id. id.	England.	70
id. id.	id.	35	id. id.	Oestr.-Ung.	
Unbearbeitete Tabakblätter, . . .	id.	1,137	id. id.	Italien.	3
id. id.	China.	2,872	id. id.	Niederland.	44
id. id.	Dom Rep.	7,345	id id.	Frankreich.	4,648
id. id.	Niederland.	76,487	Blumenzwiebeln usw	id.	189
id. id.	Nied. Indien	81,203	id.	Niederland.	2,150
id. id.	Amerika.	8	id.	Oestr.-Ung.	2
id. id.	England.	5,418	id.	England.	52
id. id.	Russland.	10,131	id.	Belgien.	803
id. id.	Brit. Indien.	8,634	Blumen, Blüten, Blätter usw frisch	id.	596
id. id.	Paraguay.	27,319	id. id.	Oestr.-Ung.	5
id. id.	Algerien.	28,047	id. id.	Niederland.	19
id. id.	Brasilien	875	id. id.	Schweiz.	3
id. id.	Cuba.	1,902	id. id.	Frankreich.	1,598
id. id.	Columbien.	538	Blumen, Kränze, Strausse usw ge-		
id. id.	Turkei.	870	trocknet	Belgien.	389
id. id.	Asien.	2,379	Tafel- und andere Trauben, frisch,		
id. id.	Oestr.-Ung.	1,132	auch gegoren	id.	3,335
id. id.	Griechenland	177	id. id.	Italien.	43
id. id.	Mexiko.	1,302	id. id.	Oestr.-Ung.	4
id. id.	Belgien.	2,165	id. id.	Frankreich.	115,232
Hopfen	Oestr.-Ung.	13	Hasel- und andere Nüsse	id.	220
Hopfenmehl.	Frankreich.	331	id. id.	Turkei.	20
id.	Belgien.	42,025	id. id.	Portugal.	564
Farbpflanzen usw.	id.	35	id. id.	Spanien.	283
id.	Frankreich.	13,747	id. id.	Italien.	1,070,
Kuchengewächse, frische	id.	10	id. id.	Belgien.	272
id.	Oestr.-Ung,	283	Frisches Obst	id.	70,347
id.	Italien.	12,003	id.	Italien.	146
id.	Niederland.	2,809	id.	Oestr.-Ung.	9
id.	Egypten.		id.	Amerika.	69,

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bzw. Stück.	Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bzw. Stück.
Frisches Obst	Canada.	76	Mit Meer- oder Salzwasser über-		
id.	Schweiz.	69	gossene Zitronen	—	—
id.	Frankreich.	688,375	In Salzwasser eingelegte usw. Po-		
Getrocknetes Obst	Frankreich.	13,966	meranzen	Belgien.	19
id.	Niederland.	265	id. id.	Ceylon.	58
id.	Oestr.-Ung.	10,325	Zitronen- u. anderer Südfruchtsaft	Belgien.	241
id.	Amerika.	11,010	id. id.	Frankreich.	49
id.	Serbien.	12,260	Säfte von Früchten usw.	Belgien.	101
id.	Bosnien.	187	Roher Kaffee	id.	26,553
id.	Belgien	373	id.	Schweden.	60
Obstmus usw.	id.	6,566	id.	Niederland.	5,973
id.	Serbien.	5,381	id.	Nied. Indien.	3,619
id.	Oestr.-Ung	12	id.	Brit. Indien.	2,889
id.	England.	8,299	id.	Brasilien.	97,943
id.	Frankreich.	8	id.	Guatemala.	1,781
Bananen, frische	id.	14	id.	As. Türkei.	243
Frische Südfruchte, Apfelsinen,			id.	Java.	410
usw.	id.	17,536	id.	Venezuela.	446
id. id.	Italien.	12,068	id.	Ceylon.	155
id. id.	Spanien.	183,206	id.	Salvator.	1,388
id. id.	Türkei.	324	id.	Arabien.	139
id. id.	Algerien.	20	id.	Mexiko.	344
id. id.	Oestr.-Ung.	51	id.	Frankreich.	418
id. id.	Egypten.	3	Gebraunter Kaffee	id.	11
id. id.	England.	4,256	id.	Schweiz.	2
id. id.	Belgien.	8,965	id.	Niederland.	105
Getrocknete Feigen, Korinthen	id.	588	id.	Brasilien.	49
usw.	Italien.	77,264	id.	Belgien.	4,219
id. id.	Griechenland	2,576	Kaffeersatzstoffe	id.	57,206
id. id.	Türkei.	33	id.	Schweiz.	32
id. id.	Frankreich.	43	id.	Frankreich.	7,148
Datteln, getrocknet; Traubenro-			Kakaohohnen	id.	4,886
sinen	Belgien.	50	id.	Afrika.	1,746
id. id.	Italien.	9	id.	Ceylon.	4,783
id. id.	Spanien.	155	Kakaoschalen	Frankreich.	9
id. id.	Frankreich.	178	Tee	id.	45
Datteln, Mandeln, Pomeranzen usw.	Italien.	50	id.	Niederland.	70
id. id.	Belgien.	19	id.	China.	11
Genießbare Kastanien, Ananas,			id.	England.	100
frisch	id.	452	id.	Oestr.-Ung.	35
id. id.	Spanien.	303	id.	Belgien.	61
id. id.	Oestr.-Ung.	16	Paprika	Oestr.-Ung.	30
id. id.	Italien.	2,119	Gewürznelken, Vanille, Zimmt usw.	id.	6
id. id.	Frankreich.	679	id. id.	Frankreich.	4

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stück.	Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stück.
Gewurznelken, Vanille, Zimmt usw.	Afrika.	182	Mahagoni, Buchsbaumholz usw.	Russland.	19,860
id. id. . . .	Schweiz.	8	id. id. . . .	Frankreich.	126
id. id. . . .	Nied. Indien.	225	Eisenbahnschwellen	id.	1,620
id. id. . . .	Italien.	11	id.	Belgien.	2,730
id. id. . . .	Brit. Indien.	282	Naben, Felgen, Speichen usw. . .	id.	235
id. id. . . .	Belgien.	488	id. id. . . .	Frankreich.	11
Sonstige pflanzliche Erzeugnisse zum Gewerbe oder Heilge- brauche	id.	1,307	Fassauben und Fassbodenteile . .	Amerika.	25,736
id. id. . . .	Brit. Indien.	360	Korbweiden.	Belgien.	3,251
id. id. . . .	Mexiko.	1,412	id.	Oestr.-Ung.	20,803
id. id. . . .	Algerien.	2,780	id.	Frankreich.	20,968
id. id. . . .	Columbien.	66	Brennholz	id.	261,330
id. id. . . .	Ceylon.	535	id.	Belgien.	411,777
id. id. . . .	Frankreich	354	Holzkohlen, Holzkohlenbriketts . .	id.	1,130,081
Stuhl-, Bambusrohr usw.	id.	96	id. id.	Frankreich.	2,760
Nüsse u. Schalen, nur als Schnitz- stoffe verwendbar	id.	2	Korkholz	Portugal.	890
Beeren, Blätter, Blüten usw., an- derweit nicht genannt, zum Gewerbegebrauch	id.	340	Farbholz	Mexiko.	2,058
id. id. . . .	England.	22	id.	Hamburg.	990
id. id. . . .	Italien.	4	id.	Rumanien.	50
id. id. . . .	Belgien.	449	id.	Ceylon.	10,551
id. zum Heilgebrauch	id.	1,044	Gerbrinden, auch gemahlen . . .	Algerien.	40,752
id. id. . . .	Brit. Indien.	4	id. id.	Australien.	5,455
id. id. . . .	Oestr.-Ung.	293	id. id.	Br. S. Afrika	26,687
id. id. . . .	Danemark.	247	id. id.	Belgien.	13,457
id. id. . . .	Frankreich.	39	id. id.	Oestr.-Ung.	17,120
Bau- und Nutzholz, lediglich in der Querrichtung mit der Axt be- arbeitet	Belgien.	21 0,004	Quebracho- und anderes Gerbhholz, auch gemahlen	Türkei.	11,301
id. id. . . .	id.	Festm 388	Dividivi, Myrobalanen, Katechu usw.	Belgien.	969,869
id. id. . . .	Frankreich.	id. 497	id. id.	id.	164,059
id. id. . . .	id.	188,250	id. id.	Griechenland	39,200
Bau- und Nutzholz, in der Rich- tung der Laugsachse mit der Axt bearbeitet.	id.	7	id. id.	Nied. Indien.	34,301
id. id. . . .	England.	10	id. id.	Türkei.	40,063
id. mit der Säge bearb.	Schweden.	159,295	id. id.	Peru.	113
id. id. . . .	Norwegen.	93,920	Eicheln, Kastanien, wilde usw. . .	England.	40
id. id. . . .	Frankreich.	57,914	id. id.	Frankreich.	19,998
id. id. . . .	Amerika.	1,113,321	Waldhaar, Torfstreu, Moos usw. .	Belgien.	19,998
id. id. . . .	Oestr.-Ung.	213,884	id. id.	id.	655,746
id. id. . . .	Finland.	112,980	Terpentin- u. andere Harze, Gum- milack usw.	Niederland.	234,950
id. id. . . .	Russland.	141,580	id. id.	Amerika.	21,008
id. id. . . .	Belgien.	213,987	id. id.	Spanien.	793
			Arbeitspferde, leichte Stuten . .	Frankreich.	310
			id. Hengste, Wallache	Belgien.	241
				id.	Stück 366
				id.	id, 282

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bzw. Stück.	Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bzw. Stück.
Arbeitspferde, Hengste, Wallache	Frankreich.	Stück 7	Fleischextrakt	Belgien.	91
id. schwere Stuten	id.	" 1	Würste aus Fleisch	id.	2,526
id. id.	Belgien.	" 1,026	Frische Fische, auch gefroren.	id.	22,680
id. schwere Hengste, Wallache	id.	" 1,016	id. id.	Niederland.	4,316
id. id.	Frankreich.	" 1	id. id.	Frankreich.	253
Zuchthengste, leichte u. schwere.	id.	" 1	Gesalzene Heringe	id.	52
id. id.	Belgien.	" 32	id.	Niederland.	Tonnen 1,426
Kutsch-, Reit-, Rennpferde	id.	" 121	id.	Belgien.	797
id. id.	England.	" 17	Zubereitete Fische	id.	38,962
id. id.	Niederland.	" 24	id.	Niederland.	24,954
id. id.	Frankreich.	" 3	id.	Norwegen.	2,431
Schlachtpferde	Belgien.	" 3	id.	Italien.	71
Pferde im Werte bis 300 Mark			id.	Schweiz.	232
das Stück	id.	" 36	id.	Dänemark.	31,975
Abgesetzte Fohlen u. Saugfohlen.	id.	" 197	Kaviar	Frankreich.	47,295
Maulesel und Maultiere	id.	" 2	Frische Austern	Russland.	2
Rindvieh	id.	" 62	id.	Frankreich.	930
Ziegen	id.	" 9	id.	Niederland.	846
Schweine	id.	" 158	id.	Belgien.	3,500
Federvieh, lebend	id.	kg 1,925	Unausgeschälte Muscheln	id.	8,281
id.	Niederland.	543	id.	Niederland.	814
id.	Frankreich.	277	id.	Frankreich.	98
Frisches Fleisch, auch einfach zubereitet	Belgien.	102,744	Miesmuscheln	id.	46
id. id.	Oestr.-Ung.	46	id.	Belgien.	2,500
id. id.	Niederland.	56	Schnecken aller Art	Frankreich.	8
id. id.	Frankreich.	32,741	Süßwasserkrebse	Oestr. Ung.	275
Schweinespeck	id.	4,785	Hummern, Granelen usw.	Belgien.	1,592
id.	Amerika.	14,866	id. id.	Amerika.	33
id.	Belgien.	65,491	id. id.	Frankreich.	364
Federvieh, totes, auch zerlegt	id.	18,900	Andere, nicht besonders gen. Tiere	Italien.	17
id. id.	Oestr.-Ung.	3,937	id. id.	Niederland.	20
id. id.	Italien.	905	id. id.	Frankreich.	112
id. id.	Russland.	39	id. id.	Belgien.	2,208
id. id.	Frankreich.	1,968	Schmalz	id.	1,771
faarwild, totes	id.	203	id.	Amerika.	452,713
id.	Schweiz.	169	id.	Oestr.-Ung.	16
id.	Oestr.-Ung.	16	Schweine- und Gänsefett, roh.	Frankreich.	121
id.	Belgien.	1,079	id.	Belgien.	669
Federwild, totes	id.	436	Schweineflonen usw.	id.	12
id.	Italien.	18	Talg von Rindern	id.	602
id.	Oestr. Ung.	3	id.	Amerika.	10,250
id.	Frankreich.	36	Knochenfett usw.	Belgien.	16,307
Fleischextrakt	id.	8	id.	Frankreich.	1,167
			Fischtran, Fischspeck	id.	18
			id.	Russland.	120

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stuck	Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stuck
Fischtran, Fischspeck	England.	5,524	Borsten und Borstenersatzstoffe .	China.	177
id.	Amerika.	448	id. id.	Italien.	103
id.	Japan.	4,141	id. id.	Frankreich.	1,428
id.	Belgien.	1,226	Seidenkokons	id.	298
Sonstiges Tierfett	Russland.	602	Kalbfelle	id.	4,671
id.	Frankreich.	6	id.	Argentinien.	1,866,215
Milch	id.	2	id.	Belgien.	6,198
Butter, frisch oder gesalzen . . .	id.	1,289	Rindschaute	id.	97,279
id. id.	Niederland.	254	id.	Türkei.	397
id. id.	Schweiz.	5	id.	Brasilien.	3,529
id. id.	Oestr.-Ung.	16	id.	Frankreich.	270,064
id. id.	Belgien.	7,560	id.	China.	4,598
Kase.	id.	1,397	id.	Schweden.	8,730
id.	Schweiz.	20,843	id.	England.	10,350
id.	Italien.	9,691	id.	Italien.	6,350
id.	Niederland.	3,847	id.	Amerika.	29,758
id.	Oestr.-Ung.	56	id.	Nied. Indien.	10,742
id.	Frankreich.	4,217	Rosshaute	Niederland.	492
Eier von Federvieh, roh	id.	80	id.	Frankreich.	1,195
id. id.	Oestr.-Ung.	158	id.	Belgien.	2,473
id. id.	Belgien.	122,111	Schaf- und Ziegenfelle	id.	17,478
Eigelb usw.	id.	6,353	id.	Amerika.	810
id.	China.	4,295	id.	Argentinien	843
id.	Frankreich.	8,905	id.	Mexiko.	8,597
Honig in Stöcken usw.	Belgien.	25	id.	Schweiz.	4,708
Honig in Waben	id.	81	id.	Oestr.-Ung.	9,123
id. id.	Schweiz.	51	id.	England.	3,168
id. id.	Oestr.-Ung.	8	id.	Türkei.	123
id. id.	Italien.	4	id.	China.	3
id. id.	Frankreich.	145	id.	Frankreich.	25,748
Bienen- u. anderes Insektenwachs	Niederland.	24	Anderer Felle u. Haute zur Leder-		
id. id.	Belgien.	73	bereitung	id.	4
Rohe Schafwolle, auch gewaschen	id.	109,260	Hasen- und Kaninchenfelle, roh .	id.	180
id. id.	England.	301	Felle zur Pelzwerkbereitung, roh .	id.	220
id. id.	Frankreich.	520	id. id.	England.	3
Rindvieh-, Hasen- usw. Haare .	id.	1,336	Tierische Rohstoffe zu Schnitz-		
id. id.	Belgien.	5	zwecken usw.	Frankreich.	55
Pferdehaare.	id.	1,068	id. id.	Belgien.	64
id.	Frankreich.	1,357	Darme von Vieh, frisch oder ge-		
Bettfedern, roh oder gereinigt .	id.	149	trocknet	id.	477
id. id.	Schweiz.	11	id. id.	Frankreich.	817
id. id.	Oestr.-Ung.	222	Knochenkohle usw.	id.	59
id. id.	Belgien.	66	Meerschwamme, roh od. gewasch.	id.	408
Borsten und Borstenersatzstoffe .	id.	231	id. id.	Amerika.	8

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bzw. Stück.	Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bzw. Stück.
Meerschwämme, roh oder gewaschen	Oestr.-Ung.	56	Branntwein in Fässern	Frankreich.	19,515
id. id.	Belgien.	140	Branntwein in Flaschen	id.	785
Tierische Rohstoffe, anderweit nicht genannt	Frankreich.	4	id.	Niederland.	76
Blut von Vieh, flüssig od. getrocknet id. id.	Amerika.	9,848	id.	Italien.	10
id. id.	Uruguay.	5,118	id.	Belgien.	42
Mehl aus Getreide	Belgien.	14,902	id.	id.	5,257
id.	id.	665,087	id.	England.	92
Reis, poliert	Frankreich.	40	id.	Amerika.	134
id.	id.	15	id.	Spanien.	19,179
id.	Brit. Indien.	10,000	id.	Griechenland	5,740
Graupen, Gries usw.	Nied. Indien.	10,103	id.	Oestr.-Ung.	51
id.	Frankreich.	2	id.	Portugal.	3,261
Sonstige Müllereierzeugnisse usw. id. id.	Belgien.	3	id.	Algerien.	3,917
Fette Oele in Fässern	id.	4	id.	Italien.	6,592
id.	Frankreich.	2	Schaumwein in Flaschen	Frankreich.	1,366,377
id.	id.	15,170	id.	id.	17,939
id.	England.	30,377	id.	Italien.	295
id.	Amerika.	22,541	id.	Schweiz.	162
id. in anderen Behältnissen id. id.	Belgien.	25,078	id.	Belgien.	562
id. id.	id.	987	id.	id.	905
id. id.	Italien.	58	id.	Spanien.	35
Kakaobutter	Frankreich.	5,009	id.	Schweiz.	164
Muskatbutter usw.	Niederland.	430	id.	Portugal.	10
Baumwollstearin	Amerika.	1,244	Wein mit Heilmittelzusätzen	Frankreich.	3,125
Palm-, Kokosnussöl usw.	id.	10,364	id. id.	id.	8,554
id. id.	Belgien.	436	id. id.	Italien.	1,677
Oelsäure.	Frankreich.	189	Obatwein	Belgien.	271
id.	id.	8,159	Bier in Fässern.	Frankreich.	75
id.	Amerika.	590	id.	England.	364
id.	Belgien.	20,254	id.	Oestr.-Ung.	103,245
Reis-, Kartoffel- usw. Stärke	id.	9	id.	Belgien.	1,616
id. id.	Niederland.	471	Bier in Flaschen	id.	243
id. id.	Frankreich.	1,903	id.	Frankreich.	42
Dextrin usw.	Belgien.	615	id.	id.	1,915
Tapioka, Sago usw.	id.	77	Essig aller Art.	Belgien.	47
id.	Schweiz.	8	id.	id.	2
id.	Frankreich.	5,583	Weinhefe	Italien.	9
Rohr- Rübenzucker usw.	Belgien.	42,720	id.	Frankreich.	32
Stärke-, Milch- u. Färbezucker	id.	12	id.	id.	5
Branntwein in Fässern.	id.	1,042	Andere Hefe aller Art.	Belgien.	528
id.	Algerien.	63	id.	id.	5,137
id.	England.	70	Mineralwasser	Oestr.-Ung.	64
id.	Schweiz.	46	id.	Schweiz.	61
			id.	Frankreich.	16,841
			Anderes natürliches Wasser, Eis	id.	144,089

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stück.	Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stück.
Kleie, auch gepresste Maiskleie	Frankreich.	44,974	Senf.	Schweiz.	6
id. id.	Argentinien.	64,027	id.	Frankreich.	27
id. id.	Niederland.	192,670	id.	Belgien.	8
id. id.	Spanien.	5,180	Auszuge (Essenz) nicht ather- oder		
id. id.	Brit. Indien.	19,800	weingeisthaltig	id.	32
id. id.	Amerika.	22,454	id. id.	Italien.	4
id. id.	Russland.	29,580	Säfte von Früchten, Pflanzen id.	England.	24
id. id.	Türkei.	48,161	id. id. id.	Schweden.	9
id. id.	Chile.	118,802	id. id. id.	Frankreich.	116
id. id.	Italien.	50,147	id. id. id.	Belgien.	73
id. id.	Oestr.-Ung.	29,194	Fruchte, mit Branntwein zubereitet	id.	3
id. id.	Belgien.	3,782,471	Früchte, Kuchengewächse für den		
Rückstände, feste, von der Her-			feineren Tafelgenuss	id.	47
stellung fetter Öle	id.	152,002	id. id.	Italien.	5
id. id.	Amerika.	125,647	id. id.	Amerika.	21
Malz und Malzkeime	id.	51,234	id. id.	England.	105
id.	Belgien.	67,877	id. id.	Frankreich.	80
Gewöhnliches Backwerk	Schweden.	1,198	Chemisch zubereitete Nahrungsmittel.	Belgien.	51
id.	Italien.	81	Nahrungs- und Genussmittel, an-		
id.	England.	488	derweit nicht genannt	id.	23
id.	Frankreich.	1,369	Nahrungs- und Genussmittel in		
id.	Belgien.	210,022	luftdicht verschlossenen Be-		
Feines Backwerk	id.	538	hältnissen	id.	2,157
id.	England.	333	id. id.	Portugal.	4,703
id.	Italien.	21	id. id.	England.	398
id.	Schweiz.	7	id. id.	Italien.	1,228
id.	Frankreich.	1,115	id. id.	Schweiz.	257
Teigwaren	id.	1,267	id. id.	Amerika.	2,631
id.	Italien.	8	id. id.	Frankreich.	4,439
id.	Belgien.	327	Rauchtabak, Schnupftabak	Belgien.	949
Oblaten zum Genuss	id.	2	id.	Italien.	17
id.	Frankreich.	85	id.	Schweiz.	658
Zuckerwerk	id.	661	id.	Niederland.	38
id.	Italien.	15	Zigarren	id.	548
id.	Schweiz.	75	id.	Italien.	65
id.	Belgien.	170	id.	Schweiz.	789
Kakao, Kakaopulver	id.	4	id.	Belgien.	475
id.	Frankreich.	33	Zigaretten	id.	126
Schokoladewaren	id.	1,220	id.	Frankreich.	2,660
id.	Schweiz.	17			
id.	Belgien.	535	2. Mineralische und fossile		
Oleomargarin	id.	353	Rohstoffe; Mineralöle.		
id.	Frankreich.	143	Gartenerde, Kies, Sand usw.	Belgien.	25,408,883
Margarinekäse	Belgien.	2	id. id.	Frankreich.	20,012
Kunstspeisefett.	Amerika.	17,210	Porzellanerde, Ton usw.	id.	309,182

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stück.	Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stück.
Porzellanerde, Ton usw.	Norwegen.	15,500	Manganerze	Russland.	13,732,180
id. id.	England.	289,988	Schlacken von Erzen, auch gemahl.	Belgien.	30,607,771
id. id.	Belgien.	117,082	id. id.	Niederland.	12,000
Farbenerde usw.	id.	711	id. id.	England.	10,850
id.	England.	3,250	id. id.	Frankreich.	12,746,084
id.	Frankreich.	75	Steinkohlen	id.	144
Quarz, Kieselgur usw.	Belgien.	17	id.	Belgien.	137,505,864
Bimsstein, Schmiergel usw.	Frankreich.	55	Koks, Presskohlen.	id.	55,469,100
id. id.	England.	1,941	id.	Schweiz.	26
id. id.	Algerien.	57	id.	Schweden.	19
id. id.	Belgien.	294	Mineralische Schmieröle	Frankreich.	3,918
Natürlicher Kalk	id.	65,430,764	id.	Amerika.	605,448
id.	Frankreich.	14,598,820	id.	Russland.	424,770
Gips	id.	55,617	id.	England.	778
id.	Belgien.	97,742	id.	Belgien.	266,345
Tuff, Trass usw.	Spanien.	13,504	Harzöl; roh oder gereinigt.	id.	1 021
Zement	Griechenland	98	id. id.	Oestr.-Ung.	5,269
id.	Frankreich.	1,737,164	Petroleum	Amerika.	1,636,302
id.	Belgien.	2,936,178	id.	Russland.	1,102,543
Talk, Glimmer, Speckstein usw.	id.	980	id.	Belgien.	150,023
Baryt, Feldspat usw.	id.	196	Benzin, Gasolin usw.	id.	25,532
id.	Norwegen.	149	id.	Amerika.	31,164
id.	England.	9,800	id.	Brit.-Indien.	178
id.	Frankreich.	34,601	id.	Frankreich.	17,713
Rohe Blöcke, Platten, Dachschiefer usw.	id.	602,880	Asphalt usw.	id.	17,264
id. id.	Belgien.	3,263,591	id.	Türkei.	582
id. id.	id.	2,111,848	id.	Belgien.	1,326
Rohe Steine.	Italien.	187,063	Pech	Oestr.-Ung.	4
id.	Frankreich.	796,537	Steinkohlenteer usw.	Frankreich.	16,753
id.	id.	10,123	id.	Belgien.	51,097
Erden, anderweit nicht genannt	Italien.	91	Benzol usw.	id.	25,156
id. id.	Belgien.	6,426	id.	Schweiz.	35
id. id.	id.	65	Naphtalin, Anilinöl usw.	Frankreich.	162
Antimon-, Blei- und Chromerze	Frankreich.	99	id.	Oestr.-Ung.	25
id. id.	id.	151,457,276	id.	Belgien.	4,799
Eisenerz.	Schweden.	525	3. Zubereitetes Wachs, feste Fettsäuren, Paraffin und ähnliche Kerzenstoffe, Lichte, Wachswaren, Seifen und andere unter Verwendung von Fetten, Oelen oder Wachs hergestellte Waren		
id.	Belgien.	4,847,405	Bienen-, Pflanzenwachs usw.	Niederland.	403
id.	id.	9	id. id.	Afrika.	104
Manganerze.	Griechenland	45,000			
id.	Brasilien.	3,246,340			
id.	Spanien.	8,406,170			
id.	England.	11,650,300			
id.	Brit. Indien.	21,813,070			
id.	Japan.	218,260			

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bzw. Stuck.	Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bzw. Stuck.
Bienen-, Pflanzenwachs usw . . .	Belgien.	1,987	Gaswasser, Salmiakgeist	Belgien.	399
Erdwachs, gereinigt	id.	854	Salzsaure	id.	28,724
id.	Frankreich.	298	Schwefelsaure	id.	97,643
Stearinsäure, Paraffin usw. . . .	Niederland.	164	Borsäure	id.	28,596
id. id.	Belgien.	228	Oxalsäure	Frankreich.	85
Lichte aller Art aus Wachs . . .	id.	10,079	Essigsäure	id.	74
id. id.	Niederland.	2,212	Milchsäure	id.	207
id. id.	Frankreich.	769	id.	Belgien.	1,022
Feine Wachswaren.	id.	425	Salz	id.	121,834
id.	Belgien.	30	Chlorbaryum	id.	2,960
Schmierseife	id.	23,703	Bromkalium	id.	2
id.	Niederland.	67	Soda.	id.	29,010
id.	Amerika.	391	id.	Frankreich.	1,166
Gemeine feste Seife.	Frankreich.	7,114	Aetzkali, Aetznatron	id.	288
id.	Belgien.	1,471	id.	Belgien.	25
Feine Seife	id.	216	Pottasche aller Art.	id.	33
id.	Frankreich.	7,655	id.	Frankreich.	133
id.	England.	16	Chlorkalk	id.	26
id.	Oestr -Ung.	5	id.	Belgien.	1,346
Glycerin.	Belgien.	4	Chlorsaures Kali	id.	655
Paraffinsalbe usw.	id.	99	Schwefelsaures Natron	id.	63,867
id.	Frankreich.	5	Vitriol usw.	England.	15,235
Wagenschmiere	id.	140	id.	Belgien.	9,784
id.	Griechenland	404	Ammoniak	id.	252
id.	Russland.	55	Chromalaun usw.	id.	10
id.	Belgien.	4,939	Bleioxyd usw.	Frankreich.	30
Schuhwächse	id.	90	Salpetersaures Natron u. Kali. . .	id.	13
id.	England.	30	id. id.	Chile	667,585
id.	Schweiz.	300	id. id.	Belgien.	509,892
id.	Frankreich.	834	Wasserglas.	id.	5,500
Putzmittel, Tonerdesäure usw. . .	id.	47	Essigsäure Salze usw.	id.	117
id. id.	Belgien.	62	Calciumkarbid usw.	id.	305
Formerarbeit aus Stearin usw. . .	Frankreich.	110	id.	Italien.	36,195
			id.	Schweiz.	107,105
			id.	Frankreich.	29,432
4. Chemische und pharmazeutische Erzeugnisse, Farben und Farbwaren.			Ammoniak, Chlorkalium usw. . .	id.	291
Quecksilber und Quecksilberlegierungen	Frankreich.	8	id.	Schweiz.	7
id. id.	Belgien.	5	id.	Niederland.	286
Alkalimetalle usw.	id.	48	id.	England.	1,094
Schwefel, roh oder gereinigt . . .	id.	106,972	Anilinfarben usw.	Belgien	12,351
id. id.	Italien.	9,431	id.	id.	704
id. id.	Frankreich.	25	Indigo usw.	Frankreich.	21
Gaswasser, Salmiakgeist	England.	86	Berlinerblau	Belgien.	503
			id.	id.	18
				England.	29

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bzw. Stück.	Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bzw. Stück.
Ultramarin.	Frankreich.	8	Oelkitte usw.	Niederland.	201
Bleiweis	Belgien.	11,716	id.	Frankreich.	1,059
Barytweis	id.	139	Schwefeläther	id.	2
Zinkoxyd usw.	id.	22,734	id.	Belgien.	32
Zinnober	Frankreich.	2	Holzgeist, gereinigt	id.	88
Farbholzauszuge	id.	1,167	Flüchtige ätherige Oele	id.	4,255
id.	Amerika.	30	id.	Amerika.	7,769
id.	Belgien.	128	id.	Niederlande.	204
Kreide und andere Erdfarben	id.	7,473	id.	Frankreich.	198
id. id.	England.	1,049	Wohlriechende Fette	id.	69
id. id.	Frankreich.	52,558	id.	Belgien.	278
Russ, Buchdruckerschwarze	id.	3	Andere äther- od. weingeisthaltige		
id.	Belgien.	472	Riechmittel	id.	179
Chromfarben usw.	id.	1,091	id. id.	Frankreich.	34
Druckfarben, nicht zubereitet.	id.	3	Wohlriechende, nicht weingeist-		
id.	Frankreich.	6	haltige Wasser	id.	162
Papierdruckfarben.	id.	40	id. id.	Belgien.	63
id.	Belgien.	184	Puder usw.	id.	26
Bleiweißfarben usw. mit Oel ange-			id.	Italien.	2
rieben	id.	1,080	id.	England.	8
id. id.	Frankreich.	56	id.	Frankreich.	894
Zubereitete Farben.	id.	1,022	Guano.	id.	144
id.	Niederland.	956	id.	Peru.	9,900
id.	England.	323	id.	Belgien.	124
id.	Belgien.	1,711	Knochenmehl	id.	355
Tinte	id.	187	Thomasphosphatmehl	id.	30
id.	Amerika.	172	id.	Frankreich.	5,703,290
id.	Frankreich.	1,339	Andere Düngmittel.	id.	31,684
Speckstein	id.	19	id.	Amerika.	165
Bleistifte usw.	id.	83	id.	Belgien.	64,399
id.	Belgien.	3	Schiesspulver	id.	9,709
Oelfarben	id.	5,048	id.	Frankreich.	779
id.	Niederland.	101	Zündpillen usw.	Belgien.	4
id.	Frankreich.	5	Gefüllte Patronen	id.	2,193
Weinsteinfirnisse	id.	1,360	id.	England.	378
id.	England.	7	id.	Schweiz.	67
id.	Belgien.	39	id.	Frankreich.	88
Lackfirnisse.	id.	11,947	Zundhölzer usw.	Belgien.	16,949
id.	England.	396	Zündkerzen.	id.	97
id.	Niederland.	3,179	Feuerwerk aller Art	id.	75
id.	Frankreich.	2,259	Pechfackeln.	id.	6,157
Siegellack	id.	699	id.	Frankreich.	707
id.	Italien.	6	Kasestoff	id.	21
id.	Belgien.	358	Rohleim.	Belgien.	154
Delkitte usw.	id.	2,176			

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stuck.	Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stuck.
Leim alle Art	Belgien.	730	Dichte Möbelstoffe, ganz aus Seide	Frankreich.	18
id.	Oestr.-Ung.	4	id. id.	England.	110
id.	Schweiz.	8	id. teilweise aus Seide	Belgien.	12
id.	Frankreich.	1,571	id. id.	Frankreich.	208
Oblaten, Trockenplatten usw.	id.	5	Dichte Gewebe, ganz oder teilweise aus Seide, pluschartig	id.	48
id. id.	Belgien.	3	Andere dichte Gewebe, ganz oder teilweise aus Seide, plüschartig.	Belgien.	11
Elastischer Leim	id.	21	Andere dichte Gewebe, aus Seide.	id.	77
id.	Oestr.-Ung.	24	id. id.	England.	7
id.	Frankreich.	14	id. id.	Schweiz.	56
Holzteer- und Torfteerkreosot	id.	2	id. id.	China.	3
Anderweit nicht genannte verdich- tete Gase	id.	933	id. id.	Frankreich.	601
id. id.	Belgien.	18	Tull aus Seide	id.	25
Chinin usw.	Frankreich.	3	Beateltuch aus Seide	id.	11
Eichenholzauszug usw.	Belgien.	781,620	Gaze, Krepp, Flor usw.	id.	131
id.	Italien.	204,024	id. id.	Belgien.	6
id.	Oestr.-Ung.	53,038	Seidene Wirkwaren	id.	3
id.	Argentinien.	309	id. Spitzenstoffe	Frankreich.	13
id.	Frankreich.	602,488	id. Wirkwaren	id.	108
Süßholzsafte	id.	308	id. id.	Schweiz.	4
id.	Belgien.	36	id. Posamentierwaren usw.	Frankreich.	60
id.	Italien.	97	id. id.	Belgien.	5
id.	Schweiz.	3	Wolle, rohe.	id.	17,989
Balsam	Belgien.	154	id.	England.	107
id.	Frankreich.	231	id.	Schweiz.	26
Arzneiwaren, zubereitete	id.	141	id.	Frankreich.	7,145
id.	Oestr.-Ung.	6	Kunstwolle	id.	5
id.	Niederland.	58	id.	England.	9,611
id.	Schweiz.	9	id.	Belgien.	9,286
id.	Belgien.	137	Gekammte Wolle	Frankreich.	3,111
Geheimmittel	id.	148	Mohar- und Alpakagarn, roh	id.	43
id.	Oestr.-Ung.	34	id. id. gebleicht, usw.	id.	133
id.	Amerika.	14	id. id.	England.	40
id.	Frankreich.	291	Hartes Kammgarn aus Glanzwolle, roh.	id.	11,412 ¹
Chemische Erzeugnisse, anderweit nicht genannt.	Belgien.	161	id. id.	Frankreich.	4
			id. id.	Belgien.	1,036 ¹
5. Tierische und pflanzliche Spinnstoffe und Waren da- raus; Menschenhaare; zu- gerichtete Schmuckfedern, Fächer und Hüte.			Garn aus Wolle oder anderen Tier- waren, roh	id.	2,469
Rohseide usw, ungefärbt	Belgien.	20	id. id.	Frankreich.	1,308
Seidenzwirn aller Art	Frankreich.	10	id. id. gebleicht	id.	893
id.	Schweiz.	88	id. id.	Italien.	244 ¹
id.	Belgien.	1	id. id.	Belgien.	804
			Streichgarn, roh	England.	3,330 ¹

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bzw. Stück.	Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bzw. Stück.
Wollgarn, roh	Frankreich.	316	Baumwollenzwirn in Aufmachungen für den Kleinverkauf. . .	Frankreich.	1,328
id. gebleicht usw.	id.	1	Dichte Baumwollgewebe für Mobelausstattung usw., nicht pluschartig.	id.	700
id. id.	Belgien.	89	id. id.	Niederland.	7
Wollgarn aller Art in Aufmachungen für den Einzelverkauf. . .	id.	48	id. id.	Italien.	3
id. id.	Frankreich.	147	id. id.	Belgien.	10
Wollene Fussbodenteppiche . . .	id.	1,467	Baumwollener Sammet usw. . . .	id.	121
id. id.	Italien.	17	id. id.	England.	7
id. id.	Belgien.	494	id. id.	Oestr.-Ung.	33
Wollene Wollgewebe für Mobelausstattung	id.	34	id. id.	Frankreich.	1,833
id. id.	Frankreich.	127	Undichte Baumwollgewebe . . .	id.	166
Wollene Wollgewebe, abgepasst als Vorhänge, Decken, usw. . .	id.	160	id. id.	Belgien.	109
id. id.	England.	525	Dichte id.	id.	243
id. id.	Belgien.	12	id. id.	Italien.	18
Wollene Sammet und Plusch. . .	id.	149	id. id.	England.	142
id. id.	Frankreich.	30	id. id.	Schweiz.	6
Wollene dichte Wollgewebe. . .	Schweiz.	7	id. id.	Oestr.-Ung.	47
id. id.	Schweden.	45	id. id.	Frankreich.	836
id. id.	Niederland.	2	Baumwollene Wirkstoffe usw. . .	id.	1
id. id.	Oestr.-Ung.	201	id. Wirk- u. Netzwaren	id.	79
id. id.	England.	988	id. id.	Italien.	11
id. id.	Belgien.	1,366	id. id.	England.	17
id. id.	Frankreich.	2,480	id. id.	Belgien.	29
Wollene Wirkwaren	id.	381	Baumwollene Spitzen und Spitzenstoffe	Frankreich	41
id.	Spanien.	138	id. id.	Schweiz.	17
id.	Italien.	9	id. id.	Belgien.	10
id.	England.	2	Baumwollene Stückerien	id.	55
id.	Belgien.	121	id. id.	Schweiz.	21
Wollene Spitzenstoffe	id.	1	id. id.	Oestr.-Ung.	11
Posamentierwaren	Frankreich.	26	id. id.	Frankreich	205
Wollwolle, bearbeitet	id.	18,841	id. Seile, Stricke usw.	Belgien.	2
id. id.	Belgien.	6,560	id. Schlauche	id.	91
id. Dochte	id.	1	id. id.	Schweiz.	37
id. id.	Frankreich.	2	id. id.	Frankreich.	12
Wollgarn, roh, eindrahtig. . . .	id.	248	id. Posamentierwaren	id.	242
id. id.	England.	1,641	id. id.	Belgien.	153
id. id.	Belgien.	12,198	Flachs, gebleicht usw.	id.	675
id. gebleicht usw. id.	id.	1,431	id.	Mexiko.	674
id. id.	England.	92	id.	Frankreich	3
id. zwei od. mehrdrahtig	id.	1,808	Flachsgarn, roh	Belgien.	487
id. id.	Belgien.	15,202	id. gefarbt	Frankreich.	71
Wollenzwirn in Aufmachungen für den Kleinverkauf.	id.	38	Hanfarn, roh.	id.	50
			id.	Belgien	1,281

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stuck.	Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stuck.
Hanfarn, gefarbt	Belgien.	2	Schmiergeltuch	Frankreich.	1
id.	Schweiz.	17	Fussbodenbelag aus Linoleum. . .	id.	33
id.	Frankreich.	433	id.	Belgien.	1,40
Jutegarn, gefarbt	Belgien.	13	Watte	id.	14
Garn in Aufmachungen für den			id.	Frankreich.	2
Kleinverkauf	id.	326	Filzwaren	id.	20
id. id.	Frankreich.	503	id.	Belgien.	1
Taue, Hangematten usw.	id.	247	Pferdehaare, bearbeitet	id.	3,24
id. id.	Belgien.	175	id.	Amerika.	7
Fussbodenteppiche	id.	544	id.	Schweiz.	1
id.	Frankreich.	61	id.	Frankreich	1,449
Leinene Taschentücher, gefarbt .	id.	107	Waren aus Pferdehaaren	id.	20
id. id.	Belgien.	78	Kleider und Putzwaren, ganz oder		
Leinene Möbelstoffe	id.	26	teilweise aus Seide	id.	36
id.	Frankreich.	5	id. id.	Belgien.	138
Leinener Sammet	Belgien.	4	id. id.	England.	4
id.	Frankreich.	2	id. aus Wolle	id.	35
Dichte Leinengewebe, roh	id.	480	id. id.	Oestr.-Ung.	30
id. id.	Belgien.	13,356	id. id.	Italien.	2
id. gebleicht usw.	id.	13,651	id. id.	Schweiz.	2
id. id.	Oestr.-Ung.	3	id. id.	Frankreich.	890
id. id.	Italien.	28	id. id.	Belgien.	937
id. id.	England.	417	id. aus Baumwolle	id.	70
id. id.	Niederland.	14	id. id.	Oestr.-Ung.	56
id. id.	Frankreich.	411	id. id.	England.	15
Dichte Hanfgewebe, roh	id.	211	id. id.	Schweiz.	5
id. id.	Italien.	6	id. id.	Amerika.	2
id. id.	Belgien.	256	id. id.	Frankreich.	1,160
id. gebleicht usw.	Frankreich.	55	id. aus wasserd. Geweben	id.	78
Sacke aus Juteleinwand	id.	318	id. id.	England.	7
id. id.	Belgien.	2	id. id.	Belgien.	319
Leinener Damast	Frankreich.	60	id. aus anderen Gespinsten	id.	133
id.	Belgien.	31	id. id.	Schweiz.	
Undichte Leinengewebe	id.	1	id. id.	England.	42
id.	Frankreich.	2	id. id.	Oestr.-Ung.	
Leinene Spitzenstoffe	id.	8	id. id.	Frankreich.	120
id. id.	Belgien.	7	id. aus Kautschuk usw.	id.	382
id. Posamentierwaren	id.	5	id. id.	England.	9
Grobes Wachstuch	id.	597	id. id.	Belgien.	15
id. id.	England.	361	Künstliche Blumen	id.	7
id. id.	Frankreich.	50	id.	Frankreich.	79
Feines id.	id.	17	Regen- und Sonnenschirme	id.	75
id. id.	England.	94	id.	Belgien.	5
id. id.	Belgien.	73	Schuhe aus Gespinstwaren	id.	319

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stück.	Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stück.
Schuhe aus Gespinstwaren. . .	Oestr.-Ung.	65	Ziegen- und Schaffeder usw. . .	Frankreich.	127
id.	Frankreich.	154	id.	England.	187
Angerichtete Schmuckfedern . .	id.	6	id.	Belgien.	277
Fächer	id.	24	Schuhe aus Leder mit Holzsohlen.	id.	76
id.	Belgien.	3	id. id.	Frankreich.	7
Männerhüte und Mützen aus Ge- spinstwaren	id.	Stück 652	Schuhe aus Leder	id.	982
id. id.	England.	» 329	id. id.	Oestr.-Ung.	185
id. id.	Oestr.-Ung.	» 559	id. id.	Schweiz.	15
id. id.	Frankreich.	» 1,759	id. id.	Italien.	31
Kasenhüte, ganz od. teilweise aus			id. id.	Belgien.	989
Seide	id.	» 195	Treibriemen aus Leder usw. . .	id.	762
id. id.	Belgien.	» 49	id.	Amerika.	19
id. aus anderen Gespinsten	id.	» 12	id.	Schweiz.	2
id. id.	Frankreich.	» 135	id.	Frankreich.	212
id. aus wasserdicht. Geweben	id.	» 61	Stöcke, Reitpeitschen usw. . .	Belgien.	690
id. id.	England.	» 3	Kleider aus Leder	Frankreich.	12
Männerhüte aus Filz	id.	» 54	Sattler- und Taschnerwaren . .	id.	2,007
id. id.	Schweiz.	» 486	id.	Schweiz.	26
id. id.	Italien.	» 569	id.	Oestr. Ung.	20
id. id.	Frankreich.	» 508	id.	Italien.	140
id. id.	Belgien.	» 733	id.	England.	39
Männerhüte aus Filz	Frankreich.	» 29	id.	Belgien.	1,555
Hüte aus Stroh.	id.	» 3,870	Handschuhleder, zugeschnitten	Spanien.	3
id.	Oestr.-Ung.	» 87	Lederhandschuhe	Belgien.	65
id.	Italien.	» 173	id.	Oestr.-Ung.	61
id.	England.	» 508	id.	England.	28
id.	Schweiz.	» 284	id.	Frankreich.	145
id.	Belgien.	» 623	Felle zur Pelzwerkbereitung . .	id.	85
Männerhüte aller Art, aufgeputzt.	id.	» 594	id. id.	Belgien.	536
id. id.	Schweiz.	» 11	Pelzwaren, nicht überzogen . .	id.	3
id. id.	Frankreich.	» 2,103	id. id.	Oestr.-Ung.	90
Hüte von Gespinstwaren	id.	39	id. id.	Frankreich.	52
id.	England.	10,682	Pelzwaren, überzogen	id.	396
id.	Belgien.	1,524	id.	Belgien.	331
Lederwaren, Leder, Kür-			Ausgestopfte Tiere usw.	id.	5
herwaren, Waren aus			id.	Frankreich.	28
Armen.			Waren aus Därmen	id.	11
Leichte Schaf- u. Ziegenfelle .	Frankreich.	124	Abfälle von Leder.	Belgien.	2
gerichtetes Leder	id.	179			
id.	Belgien.	19,712	7. Kautschukwaren.		
Schuhleder	id.	1,251	Kautschuk, aufgelöst	Frankreich.	7
id.	England.	4	Weichkautschukteig	Belgien.	8
id.	Frankreich.	844	Schlauche usw. aus Kautschuk .	id.	312
			id. id.	Frankreich.	113

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stuck.	Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stuck.
Schuhe aus Kautschuk	Frankreich.	1	9. Besen, Bürsten, Pinsel u Siebwaren.		
id.	Belgien.	4			
Reife und Laufdecken für Fahr- zeugräder	id.	481	Grobe Besen u Bürsten aus Borsten	Belgien.	366
id. id.	Frankreich.	173	id. id.	Frankreich.	1,097
Anderweit nicht genannte Kaut- schukwaren	id.	320	Feine Bürsten u. Besen usw.	id.	52
id. id.	England.	9	id. id.	Amerika.	17
id. id.	Oestr.-Ung.	19	Siebwaren	Belgien.	33
id. id.	Belgien.	1,126	id.	id.	5
Gespinstwaren aus Filz mit Kaut- schuk	id.	2	10. Waren aus tierischen oder pflanzlichen Schnitz- oder Formerstoffen.		
id. id.	Oestr.-Ung.	57	Elfenbeinplatten oder Nachahm- ungen davon	England.	3
id. id.	Frankreich.	31	Waren ganz oder teilweise aus Elfenbein usw.	Frankreich.	13
Kautschukdrucktücher für Fabri- ken	id.	2	Waren ganz oder teilweise aus Schildpatt usw.	id.	257
Hartkautschukteig	id.	2	id. id.	Schweiz.	3
Kautschuk in Platten	China.	119	id. id.	Belgien.	120
Hartkautschukwaren	England.	4	id. aus Perlmutter usw.	id.	8
id.	Oestr.-Ung.	20	id. id.	Oestr.-Ung.	883
id.	Belgien.	24	id. id.	Frankreich.	185
id.	Frankreich.	62	Fischbeinstabe usw.	id.	5
8. Geflechte u. Flechtwaren aus pflanzlichen Stoffen mit Ausnahme der Ge- spinstfasern.			Gepresste Hornknöpfe usw.	id.	41
Holzspangeflechte	Schweiz.	18	Federkiele usw.	id.	60
Geflechte aus Stroh, Bast, Binsen usw.	Japan.	2,259	Hornmasse, roh, gebeizt usw.	Belgien.	4
id. id.	England.	17,707	Waren, aus tierischen Schnitz- stoffen	id.	136
id. id.	Italien.	1,082	id. id.	Frankreich.	714
id. id.	China.	4,714	Bau- und Nutzholz, gehobelt, ge- nutet usw.	id.	1,058
id. id.	Belgien.	27	id. id.	Niederland.	3,450
id. id.	Frankreich.	10	id. id.	Belgien.	2,290
Grobe Korbflechterwaren	id.	139	Holztafeln usw.	Frankreich.	1,945
id. id.	Oestr.-Ung.	30	Parkettbodenteile, usw.	Belgien.	1,416
id. id.	Italien.	48	id.	Amerika.	12
id. id.	Belgien.	6,522	Holzspunde, auch gepresst.	Belgien.	82
Feine id.	id.	409	Holzdraht, Holzstifte usw.	id.	13
id. id.	England.	1	Stöcke aus Holz	id.	13
id. id.	Frankreich.	294	id.	Oestr.-Ung.	36
Sparterie	Belgien.	5	id.	England.	5
			id.	Frankreich.	35

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bzw. Stück.	Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bzw. Stück.
Bottcherwaren	Frankreich.	881	Waren ganz od. teilw. aus Zellhorn	Belgien.	66
id.	Belgien.	1,519	id. id.	Oestr.-Ung.	11
Spulen, Spindeln usw.	Frankreich.	8	id. id.	Frankreich.	420
Mobel und Möbelteile, grobe, un-			Stöcke aus Rohr	Belgien.	11
furniert	id.	7,645	id.	Frankreich.	105
id. id.	Niederland.	1,974	Feine Schnitzstoffwaren	id.	74
id. id.	England.	49	id.	Oestr.-Ung.	20
id. id.	Schweiz.	65	id.	Niederland.	28
id. id.	Oestr.-Ung.	28	id.	Belgien.	75
id. id.	Belgien.	25,301	Kohlenstifte usw.	id.	72
id. grobe, furniert.	id.	384	id.	Frankreich.	1,508
id. id.	Frankreich.	1,661	Pappen, geformt, gekautschit usw.	Schweiz.	155
Grobe Holzwaren (Tischler- usw			id. id.	Finland.	10,400
Waren)	Belgien.	26,477	id. id.	Amerika.	97
id. id.	Niederland.	636	id. id.	Belgien.	11,393
id. id.	Schweiz.	298	id. id.	Frankreich.	1,579
id. id.	Amerika.	66	Malerpappe	id.	53
id. id.	England.	146	id.	Oestr.-Ung.	14
id. id.	Frankreich.	21,649	id.	Belgien.	11
Mobel und Möbelteile aus Holz in			Gelbes Strohpapier.	id.	10
Verbindg. mit anderen Stoffen	id.	2,316	Packpapier	id.	103
id. id.	Oestr.-Ung.	58	id.	Frankreich.	1,521
id. id.	England.	28	Druck-, Lösch-, Schreibpapier usw.	id.	2,646
id. id.	Schweiz.	20	id. id.	Oestr.-Ung.	63
id. id.	Belgien.	827	id. id.	Italien.	2
Feine Holzwaren	id.	10,525	id. id.	Niederland.	23
id.	Oestr.-Ung.	505	id. id.	England.	3,225
id.	Italien.	528	id. id.	Schweiz.	114
id.	Schweiz.	102	id. id.	Belgien.	6,848
id.	Niederland.	13	Postkarten usw. mit Bilddruck	id.	7,709
id.	Frankreich.	9,083	id. id.	Niederland.	5,182
Gepolsterte Möbel ohne Ueberzug	id.	44	id. id.	Oestr.-Ung.	7
id. id.	Belgien.	48	id. id.	England.	7
id. mit Ueberzug	id.	1,430	id. id.	Italien.	6
id. id.	England.	15	id. id.	Frankreich.	6,468
id. id.	Frankreich.	2,562	Papier und Pappe, gestanzt usw.	Belgien.	1,052
Holzwaren aller Art aus anderen			id. id.	Niederland.	769
pflanzlichen Schnitzstoffen	id.	196	id. id.	Frankreich.	1,630
id. id.	Oestr.-Ung.	4	Papiertapeten usw.	id.	7,867
id. id.	Belgien.	22	id.	England.	793
Grobe Korkwaren	id.	995	id.	Italien.	28
id. id.	Frankreich.	618	id.	Belgien.	3,326
Feine id.	id.	12,725	Spielkarten aller Art	id.	6
id. id.	Belgien.	588	id.	Italien.	521

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stuck.	Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stuck.
Spielkarten aller Art	Frankreich.	26	Gedruckte Bücher (Kalender) usw	Italien.	934
Glas-, Rost-, Sandpapier . . .	id.	3	id. id. . . .	Oestr.-Ung.	888.
id. . . .	Schweiz.	67	id. id. . . .	England.	68
id. . . .	Belgien.	53	id. id. . . .	Niederland.	125
Photographisches Papier usw. .	id.	13	id. id. . . .	Amerika.	4
id. . . .	Oestr.-Ung.	30	id. id. . . .	Frankreich.	33,107
id. . . .	Frankreich.	17	Bilder aller Art aus Papier . . .	id.	1,044
Gelatinpapier usw.	id.	235	id. id. . . .	Belgien.	229
id.	England.	4	id. id. . . .	Schweiz	114
id.	Oestr.-Ung.	25	id. id. . . .	Oestr.-Ung.	77
id.	Italien.	6	id. id. . . .	Italien.	46
id.	Amerika.	357	id. id. . . .	Niederland.	4
id.	Belgien.	932	Gemalde und Zeichnungen. . .	Belgien.	1,472
Briefumschläge usw. aus Papier	id.	2,964	id.	Oestr.-Ung.	266
id. id. . . .	Schweiz.	4	id.	Niederland.	30
id. id. . . .	England.	12	id.	Frankreich.	888
id. id. . . .	Oestr.-Ung.	114			
id. id. . . .	Frankreich.	1,713	13. Waren aus Steinen oder		
Geschäftsbücher, Mappen usw. .	id.	2,023	anderen mineralischen		
id. id. . . .	Oestr.-Ung.	9	Stoffen (mit Ausnahme der		
id. id. . . .	England.	5	Tonwaren) sowie aus fos-		
id. id. . . .	Schweiz.	9	silen Stoffen.		
id. id. . . .	Belgien.	198	Edel- und Halbedelsteine, gefasst		
Albums, Briefmarken, Postkarten			oder ungefasst.	England.	366
usw.	id.	45,974	id. id.	Frankreich.	94
id. id. . . .	Frankreich.	645	Rohe oder behauene Steine . .	id.	3
andere Papierwaren ohne wesentl.			id. id.	Belgien.	253,129
Verbindung	id.	6,542	Pflastersteine	id.	26,806
id. id. . . .	Niederland.	95	Platten aus Granit, Marmor, Ala-		
id. id. . . .	Amerika.	32	baster usw.	id.	29,523
id. id. . . .	England.	40	id. id.	Italien.	8,417
id. id. . . .	Oestr.-Ung.	370	id. id.	Frankreich.	1,574
id. id. . . .	Belgien.	4,518	Grobe Steinmetzarbeiten . . .	id.	2,694
andere Papierwaren in Verbin-			id.	Italien.	15,243
dung mit anderen Materialien	id.	892	id.	Belgien.	21,517
id. id. . . .	Oestr.-Ung.	196	Feine id.	id.	2,414
id. id. . . .	England.	55	id.	Italien.	8
id. id. . . .	Frankreich.	562	id.	Frankreich.	88
Papierspüne, Makulatur usw. . .	id.	146	Statuen und andere Bildhauerar-		
id. id. . . .	Schweiz.	4	beiten aus Steinen.	Belgien.	26
id. id. . . .	Belgien.	58	id. id.	Italien.	259
2. Bücher, Bilder, Gemälde.			id. id.	Schweiz.	62
Gedruckte Bücher (Kalender) usw.	Belgien.	14,825	Steinwaren aus Marmor, nur in		
id. id. . . .	Schweiz.	808	Verbindung mit Holz u. Eisen	Belgien.	3,252
			id. id.	Italien.	136
			id. id.	Frankreich.	179

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bzw. Stuck.	Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bzw. Stuck.
Steinwaren aus Marmor in Verbindung mit anderen Materialien.	Frankreich.	687	Tabakpfeifen, einfarbig oder weiss	Frankreich.	5,702
id. id.	Oestr.-Ung.	91	id. id.	Belgien.	1,828
id. id.	Italien.	1,514	Feuerfeste Steine jeder Art . . .	id.	236,460
id. id.	Belgien.	3,924	id. id.	Schweiz.	795
Mühlsteine	Frankreich.	4,600	id. id.	England.	2,952,071
Polier-, Schleif-, Wetzsteine usw.	id.	15,642	Feuerfeste Erzeugnisse aus Ton	Frankreich.	2,301
id. id.	Belgien.	7,226	usw.	England.	649
id. id.	Norwegen.	22	id. id.	Belgien.	833
Zementwaren	Belgien.	3,043	Rodenplatten aus Ton usw. . . .	id.	47,314
id. id.	Frankreich.	60,080	id. id.	Frankreich.	1,760
Kapplatten, Bausteine usw. unge-	id.	993	Wandbekleidungsplatten aus Ton	id.	1,499
farbt	Schweiz.	30	id. id.	England.	4
id. id.	Belgien.	9,072	id. id.	Belgien.	1,302
id. id. gefarbt	id.	4,114	Waren aus Steingut usw.	id.	4,457
id. id.	Frankreich.	993	id. id.	Niederland.	45
Waren aller Art in Verbindung	id.	993	id. id.	England.	356
mit anderen Stoffen	Belgien.	513	id. id.	Frankreich.	4,329
Schlacken zu Bau- oder Pflaster-	Frankreich.	8,000	Feine Tonwaren	id.	5,341
steinen, geformt	id.	2	id. id.	Italien.	136
Papier, Pappe und andere Waren	Gestr.-Ung.	202	id. id.	Oestr.-Ung.	148
aus Asbest.	Belgien.	1,240	id. id.	England.	72
id. id.	id.	134	Porzellanwaren, ein- oder mehr-	Belgien.	2,567
id. id.	Oestr.-Ung.	73	farbig	id.	662
id. id.	Frankreich.	16	id. id.	Japan.	35
Waren, ganz oder teilweise aus Jet	id.	134	id. id.	Niederland.	151
Meerschaum usw.	Oestr.-Ung.	73	Scherben und Bruch von Ton usw.	Frankreich.	15
id. id.	Frankreich.	16			
id. id.	id.	134	15. Glas und Glaswaren.		
14. Tonwaren.			Glasmasse, Glasrohren usw. . . .	England.	74
Mauersteine (Backsteine), unglasiert	Belgien.	684,692	id. id.	Belgien	1
id. id.	Niederland.	10,190	Hohlglas, gefarbt, ungeschliffen	id.	1,321
id. id.	Schweiz	5	usw.	Frankreich.	13,843
id. id.	Frankreich.	6,728	id. id.	id.	1,095
id. id. glasiert	Belgien.	29,180	Hohlglas, geschliffen usw. . . .	id.	1,095
Flügel usw. unglasiert	id.	505	id. id.	Oestr.-Ung.	49
id. id.	Frankreich.	2,440	id. id.	England	9
Röhren aus Ton, glasiert oder un-	id.	71,190	Hohlglas, bemalt usw.	Belgien.	1,298
glasiert	Belgien.	335,606	id. id.	id.	47
id. id.	id.	79,443	id. id.	Oestr.-Ung.	17
Waren aus gemeinem Steinzeug,	id.	23,772	id. id.	Italien.	24
glasiert oder unglasiert	Frankreich.	23,772	Siegel- u. Tafelglas, ungeschliffen,	Frankreich.	68
id. id.	id.	79,443	unbelegt usw.	id.	378
id. id.	id.	23,772	id. id.	Belgien.	17,721

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bzw. Stück.	Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bzw. Stück.
Siegel- und Tafelglas, geschliffen, unbelegt usw.	Belgien.	4,172	Gold gemünzt, Bruchgold usw.	Frankreich.	1
id. id.	Frankreich.	212	Waren, ganz oder teilweise aus Gold usw.	id.	36
id. belegt	id.	771	Silber, gemünzt, Bruchsilber usw.	Belgien.	3
id. id.	Belgien.	2,020	Silbergespunnt	Frankreich	2
Tafelglas aller Art, bemalt usw.	id.	1,300	Waren, ganz oder teilweise aus Silber usw.	id.	21
id. id.	Frankreich.	357	id. id.	England.	1
Trockenplatten für photographi- sche Zwecke	id.	84	id. id.	Schweiz.	1
id. id.	Schweiz.	5	id. id.	Belgien.	3
id. id.	Belgien.	38			
Drahtglas	id.	102	17. Uedle Metalle u. Waren daraus.		
Glasziegel, optisches Glas usw.	id.	53	Roheisen	England.	348,92
Uhrglaser	id.	168	id.	Norwegen.	4
id.	Frankreich.	82	id.	Belgien.	196,35
Brillenglaser usw.	id.	19	id.	Frankreich.	25,88
id.	Schweiz.	5	Rohren und Walzen, roh oder be- arbeitet	id.	2,90
id.	Belgien.	13	id. id.	Belgien.	24
Fernglaser, Mikroskope usw.	id.	24	Nichtschmiedbare Kunstguss- waren usw.	id.	1,02
id. id.	Schweiz.	2	id. id.	Frankreich	1,33
id. id.	Frankreich.	126	Rohe Eisenwaren aus nicht schmiedbarem Guss	Belgien.	26,57
Glasbehangen usw.	id.	2	id. id.	Schweiz.	4
id.	England.	8	id. id.	Amerika.	1
id.	Oestr.-Ung.	4	id. id.	Frankreich.	25,60
Glasplättchen, Glasperlen usw.	id.	46	Maschinenteile und andere Eisen- waren, bearbeitet	id.	17
id. id.	Schweiz.	18	id. id.	England.	1,94
id. id.	Frankreich.	154	id. id.	Italien.	17
id. id.	Belgien.	51	id. id.	Schweiz.	6
Waren aus Glasflüssen usw.	id.	8	id. id.	Danemark.	:
id. id.	Oestr.-Ung.	27	id. id.	Schweden.	35
Glaswaren, anderweit nicht ge- nannt, bemalt, vergoldet usw.	id.	20	id. id.	Oestr.-Ung.	137
id. id.	Italien.	32	id. id.	Canada.	76
id. id.	Frankreich.	222	id. id.	Belgien.	5,909
id. id.	Belgien.	458	Rohluppen, Ingots usw.	—	—
Glasmalereien usw.	id.	2	Schmiedbares Eisen in Staben	Oestr.-Ung.	7
id.	Frankreich.	12	id. id.	Amerika.	78
Glas- und Schmelzwaren in Verb- mit anderen Stoffen	id.	1,668	id. id.	England.	1,777
id. id.	Oestr.-Ung.	6	id. id.	Norwegen.	813
id. id.	England.	3	id. id.	Frankreich.	2,411
id. id.	Belgien.	4,855	id. id.	Belgien.	59,318
16. Edle Metalle und Waren daraus.					
Gold gemünzt, Bruchgold usw.	Belgien.	14			

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bzw. Stück.	Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bzw. Stück.
lech, roh, gefirnisst usw.	Belgien.	2,139	Sensen, Sicheln.	Belgien.	1,320
id. id.	Frankreich.	43	id.	Oestr.-Ung.	45
ech, abgeschliffen, verzinkt usw.	id.	7,129	id.	Frankreich.	102
id. id.	Belgien.	7,107	Sägeblätter, auch ungezahnte.	id.	376
ech, gepresst, gebrochen, ge-	id.	2	id. id.	England.	7
locht usw.	Frankreich.	3	id. id.	Belgien.	233
id. id.	id.	308	Feilen, Raspeln usw.	id.	80
caht, gewalzt	Belgien.	781	id.	Frankreich.	1,049
id.	id.	268	Bohren, Zangen, grobe Scheeren,	id.	640
caht, verzinkt, usw.	Frankreich.	25	Stemmeisen usw.	Schweiz.	23
id.	id.	490	id. id.	Schweden.	14
odere Röhren aus Eisen, roh	Belgien.	27,088	id. id.	England.	645
id. id.	id.	122	id. id.	Amerika.	1,242
id. id.	Frankreich.	2	id. id.	Belgien.	196
id. id.	England.	93	Reibahlen, Messwerkzeuge usw.	Frankreich.	68
senbahnschienen usw.	Belgien.	72,686	Aehte, Hammer, Uhrmacherwerk-	id.	658
senbahnachsen	id.	38,140	zeuge	Oestr.-Ung.	16
id.	Frankreich.	113,148	id. id.	England.	5
che Eisenwaren	id.	4,491	id. id.	Belgien.	598
id.	Oestr.-Ung.	1,755	Pflüge und anderweit nicht ge-	id.	5,233
id.	Schweiz.	6	nannte Geräte.	Amerika.	1,400
id.	Canada.	144	id. id.	Frankreich.	20,371
id.	Frankreich.	27,738	id. id.	Belgien.	396
schinenteile, anderweit nicht	id.	28,532	Kratzenbeschläge	id.	2
genannt.	Schweden.	19	Spindeln aller Art aus Eisen	England.	395
id. id.	Amerika	839	id. id.	Belgien.	33
id. id.	Oestr.-Ung.	27	Weberschäfte, Weberlitzen usw.	id.	70,840
id. id.	England.	2,908	Schrauben, Nieten, Hufeisen usw.	England.	47
id. id.	Belgien.	352,656	id. id.	Frankreich.	15,406
omotiv-, Dampfkessel usw.	id.	5,226	id. id.	Belgien.	344
id. id.	Frankreich.	3,489	Eisenbahnpuffer	Frankreich.	737
kertonnen, Gasbehälter usw.	Belgien.	3,016	Patentachsen	id.	4,291
hne, Anker, Ambosse, Schraub-	id.	929	Andere Achsen.	Belgien.	208
stücke usw.	Frankreich.	866	id.	id.	8,106
id. id.	id.	331	Wagen- und Pufferfedern usw.	Frankreich.	44
lben und Rollen zu Flaschen-	id.	331	id. id.	id.	6,980
zügen usw.	Belgien.	705	Drahtwaren.	id.	8
id. id.	id.	2,305	id.	Schweden.	328
en, Schaufeln, Pflugscharen	id.	1,515	id.	Amerika.	2
usw.	Frankreich.	137	id.	Schweiz.	4,023
id. id.	id.	78	id.	Belgien.	434
, Dünger-Rüben- usw. Gabeln	Belgien.	78	Drahtstifte usw.	id.	58 ¹
id. id.	id.		id.	Frankreich.	

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stuck.	Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stuck.
Beschnittene Nägel usw.	Frankreich.	452	Zinkdraht	Frankreich.	1,174
id. id.	Belgien.	40	Zinkwaren, bearbeitet	id.	604
Haus- und Küchengeräte	id.	4,798	id.	Schweiz.	5
id. id.	Amerika.	918	id.	Belgien.	2,246
id. id.	Frankreich.	683	Rohes Zinn, Bruchzinn	id.	2,427
Eiserne Ketten	id.	161	id. id.	Niederland.	1,720
id.	Amerika.	40	id. id.	Frankreich.	2
id.	Belgien.	115	Gewalztes Zinn.	Schweiz.	8
Schlittschuhe, Steigbugel usw.	id.	14,757	Zinnwaren, bearbeitet	Frankreich.	193
id. id.	Frankreich.	536	id.	Belgien.	421
Bau- und Möbelbeschläge usw.	id.	4,466	Nickelmetall, roh	id.	11
id. id.	Belgien.	4,113	id.	Frankreich.	9
Geldschränke und Geldkasten.	id.	400	Nickel, geschmiedet	id.	4
id. id.	Niederland.	2,919	Nickeldraht.	Belgien.	20
id. id.	Frankreich.	27	Waren aus Nickel	id.	8
Möbel- und Möbelteile, eiserne	id.	3,984	id.	Frankreich.	13
id. id.	Belgien.	171	Rohes Kupfer und Messing, Ab- fälle usw.	id.	18,024
Eiserne Messer, Scheeren usw.	id.	968	id. id.	Argentinien.	15,000
id. id.	Schweiz.	11	id. id.	England.	450
id. id.	Oestr.-Ung.	20	id. id.	Belgien.	11,235
id. id.	Niederland.	6	id. id.	Frankreich.	29
id. id.	Frankreich.	3,048	Stangen und Bleche aus Kupfer	id.	8
Kunstschmiedearbeiten	Belgien.	1,099	id. id.	Schweiz.	8
Federn, Blankscheite usw.	id.	54	id. id.	Belgien.	2,037
Schreibfedern, Näh-, Stricknadeln	id.	20	Kupferdraht	id.	30
id. id.	England.	2	id.	Schweiz.	8
id. id.	Oestr.-Ung.	130	id.	Frankreich.	43
id. id.	Frankreich.	137	Walzen, Druckplatten aus Kupfer	id.	29
Brücheisen, Abfälle, Alteisen,	id.	478,856	id. id.	England.	3
id. id.	Schweiz.	174	id. id.	Belgien.	42
id. id.	Belgien.	708	Haus- und Küchengeräte aus		
Aluminium roh, geschmiedet usw.	Schweiz.	23	Kupfer.	id.	79
Aluminiumwaren, fassioniert.	Frankreich.	15	id. id.	Frankreich.	422
id. id.	Belgien.	2,706	Grobe Waren aus Kupfer oder		
Blei, roh	id.	15,465	Messing	id.	3,943
Blei, gewalzt	id.	4	id. id.	Schweiz.	32
Druckplatten usw. aus Blei	id.	152	id. id.	England.	70
id. id.	Oestr.-Ung.	7	id. id.	Belgien.	3,978
id. id.	Frankreich.	289	Feine Waren aus Kupfer oder		
Andere Bleiwaren	id.	208	Messing	id.	3,324
id.	England.	285	id. id.	Schweiz.	460
id.	Belgien.	7,124	id. id.	Italien.	21
Rohes Zinn, Bruchzinn.	id.	20,200	id. id.	Oestr.-Ung.	121
Zinn, geschliffen, gewalzt usw.	id.	15,104	id. id.	Amerika.	109
id. id.	Frankreich.	545	id. id.	England.	214

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stück.	Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge : Kilogramm bezw. Stück
Feine Waren aus Kupfer oder Messing	Frankreich	5,011	Dampfplüge, Mahmaschinen . .	England.	54,738
Unechtes Gold- u. Silbergespinst.	id.	12	id. id.	Schweden.	4,261
Waren, ganz oder teilw. aus ver-			id. id.	Amerika.	54,368
goldeten oder versilb. Metallen	id.	805	id. id.	Belgien.	9,948
id. id.	Oestr.-Ung.	4	Dresch-, Brauerei-, Mälzereima-	Frankreich.	29,902
id. id.	England.	4	schinen usw	England.	4,140
id. id.	Belgien.	624	id. id.	Amerika.	430
Luxusgegenstände aus unedlen Me-			id. id.	Schweiz.	268
tallen	id.	3	id. id.	Niederland.	222
id. id.	Oestr.-Ung.	22	id. id.	Schweden.	19
id. id.	Frankreich.	101	id. id.	Oestr.-Ung.	588
Gespinnste aus unedlen Metallen .	id.	30	id. id.	Belgien.	24,722
id. id.	Belgien.	4	Dynamomaschinen.	id.	6,939
Draht, Litzen, Geflechte mit Ge-			id.	England.	1,604
spinnfadefaden umwickelt usw.	Frankreich.	316	id.	Amerika.	3,936
id. id.	Schweiz.	18	id.	Frankreich.	2,408
id. id.	Belgien.	91	Elektrizitätssammler	id.	93
Lautwerke Sprechmaschinen usw	id.	655	id.	Belgien.	56
id. id.	Amerika.	23	Kabel zur Leitung elektrischer		
id. id.	Oestr.-Ung.	47	Strome.	id.	367
id. id.	Frankreich.	677	id. id.	Frankreich.	5
18. Maschinen, elektrotech-			Bogenlampen, Scheinwerfer . .	id.	92
nische Erzeugnisse, Fahr-			id. id.	Belgien.	2
zeuge.			Elektrische Glühlampen	id.	65
Dampflokomotiven, Dampfloko-			id.	Oestr.-Ung.	94
mobilen	Belgien.	107,375	id.	Niederland.	4
id. id.	Frankreich.	19,773	id.	Frankreich.	306
Andere, vorstehend nicht genannte			Andere elektrotechnische Erzeug-	id.	574
Kraftmaschinen	id.	1,682	nisse	id.	574
id. id.	Schweiz.	2,588	id. id.	Schweiz.	69
id. id.	Amerika.	848	id. id.	Belgien.	197
id. id.	Italien.	4,152	Fahrzeuge, zum Fahren auf Schie-	id.	Stück 5
id. id.	England.	15,565	nengeleisen bestimmt.	Frankreich.	" 2
id. id.	Belgien.	85,572	id. id.	id.	" 30
Nah-, Strick- und Kurbelstrick-			Fahrzeuge, nicht zum Fahren auf	id.	" 34
maschinen.	id.	709	Schienengeleisen bestimmt . .	Belgien.	" 34
id. id.	Frankreich.	408	id. id.	id.	" 5
Feuerspritzen, Pumpen	id.	3,463	Personenwagen.	id.	" 5
id. id.	Belgien.	3,042	id.	Frankreich.	" 5
Maschinen zur Bearbeitung von			Lastwagen, Lastschlitten	id.	" 1
Metallen, Steinen usw.	id.	17,400	Fahrradteile aus Eisen	id.	221
id. id.	Amerika.	4,463	id.	Belgien.	60
id. id.	Frankreich.	329	Fahrradteile aus andern unedlen		
Dampfplüge, Mähmaschinen	id.	20,239	Metallen	id.	165
			id. id.	Frankreich.	17

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stuck.	Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stuck.
19. Feuerwaffen, Uhren, Tonwerkzeuge, Kinder- spielzeug.			Harmoniums	Frankreich.	55
Handfeuerwaffen aller Art . .	Belgien.	511	Klaviere aller Art	id.	1,049
id. id.	Schweiz.	48	Streichtonwerkzeuge	id.	56
id. id.	Frankreich.	27	id.	Niederland.	9
Teile zu denselben	id.	3	id.	Italien.	2
id.	Belgien.	140	Blastonwerkzeuge	Belgien.	5
Taschenuhren aus Gold	id.	Stück 3	id.	id.	288
id. id.	Italien.	" 9	id.	Oestr.-Ung.	11
id. id.	Oestr.-Ung.	" 4	id.	Niederland.	107
id. id.	Schweiz.	" 113	id.	Italien.	12
id. id.	Frankreich.	" 295	id.	Frankreich.	232
id. aus Silber	id.	" 178	Teile von Blas- und Streichton- werkzeugen	id.	1,177
id. id.	Schweiz.	" 348	id id	Belgien.	3
id. id.	Amerika.	" 1	Harmonikas und Teile davon	id.	63
id. id.	Belgien.	" 3	id. id.	Niederland.	9
id. aus unedlem Metall	Schweiz.	" 1,119	id. id.	Italien.	239
id. id.	Belgien.	" 126	id. id.	Oestr.-Ung.	16
Wand- und Standuhren	id.	118	id. id.	Schweiz.	24
id. id.	Schweiz.	2	id. id.	Frankreich.	74
id. id.	Italien.	4	id. id.	id.	3,194
id. id.	Frankreich.	126	Kinderspielzeug aller Art	id.	3
Uhrfurnituren aus unedlen Me- tallen.	id.	40	id. id.	Niederland.	3
id.	Belgien.	2	id. id.	Oestr. Ung.	141
Turmuhren.	Frankreich.	24	id. id.	Italien.	1
			id. id.	Russland.	7
			id. id.	Belgien.	30h

**Nachweisung steuerpflichtiger Waren, welche während des Jahres 1906 aus dem Zollverein
nach dem Großherzogtum Luxemburg eingeführt wurden :**

a) Bier	Liter	3,215,075
b) Branntwein mit Uebergangsschein pp.	»	132,903
c) id. ohne id.	»	18,081
d) Kochsalz.	kg.	1,285,853
e) Unbearbeitete Tabakblätter.	»	382,833
f) Vieh- und Gewerbesalz	»	412,800

Ausfuhr

von Waren, welche aus der Produktion des Grossherzogtums Luxemburg oder dessen Handel stammen, über die Zollämter des
Grossherzogtums während des Jahres 1906.

Warengattung.	Ausfuhr nach Ländern, welche nicht zum Zollverein gehören. Kg. bezw. Stück	Warengattung.	Ausfuhr nach Ländern, welche nicht zum Zollverein gehören. Kg. bezw. Stück.
1 Erzeugnisse der Land- und Forstwirtschaft und andere tierische und pflanzliche Naturerzeugnisse; Nahrungs- und Genussmittel.		Getrocknetes Obst	5
		Gemahlenes usw. Obst	22
		FrISChe Orangen, Zitronen	8
		FrISChe Südfruchtschalen	58
		Getrocknete Zichorien	812
		Tee	504
	208	Binsen, Stroh usw.	500
Roggen	309,964	Bau- und Nutzholz, lediglich in der Quer- richtung mit der Axt oder Säge bearb.	1,289,442
Weizen	1,638	Bau- und Nutzholz, lediglich in der Längs- richtung beschlagen	42,020
Hafer	31,106	Bau- und Nutzholz, lediglich in der Längs- richtung gesägt usw.	145,179
Speisebohnen, Erbsen und Linsen	12,517	Nadelholz	133,300
Lupinen und Wicken	39	Eisenbahnschwellen	33,220
Raps und Rübsen usw.	79	Brennholz	265,151
Lein- und Hanfsaat	80	Holzkohlen	51
Andere nicht besonders genannte Oelsäme- reien	382,891	Holzmehl usw.	40
Kleesaat	17,976	Gerbrinden, auch gemahlen	587,645
Grassaar aller Art	23	Torfstreu, Moos usw.	540
Runkelrübensamen	512	Terpentinharze usw.	160
Andere Feld-, Gemüse- u. Blumensamen	5,341	Kampfer	11
Kümmel, Anis usw.	943,572	Arbeitspferde	Stück 54
FrISChe Kartoffeln	5,380	Kutsch-, Reit- usw. Pferde	" 14
Futerrüben usw.	137,271	Abgesetzte Fohlen	" 2
Heu, Klee, Spreu usw.	15	Schlachtpferde	" 142
Rohe Baumwolle	10,250	Saugfohlen	" 2
Unbearbeitete Tabakblätter	84	Kühe und Jungvieh	" 175
Farbpflanzen usw.	3,174	Lämmer und Schafe	" 3,190
FrISChe Küchengewächse	35	Schweine	" 31
Lorbeerblätter usw.	124	Federvieh	" 2,215
Artischocken, Pilze usw.	218	FrISChe Fleisch	2,273
Küchengewächse und Sämereien zum Ge- nuss, getrocknet usw.	99,435	Schweinespeck	98
Lebende Pflanzen	3,834	Haarwild, totes	769
Blumenzwiebeln usw.	211	Federwild, totes	123
FrISChe Blumen, Blüten, Blätter usw.	49	Würste aus Fleisch	142
Getrocknete " " " "	45		
Weintrauben, frisch und gegoren	2,246		
Hasel-, Wall- und andere Nüsse	9,242		
FrISChe Obst			

Warengattung.	Ausfuhr nach Ländern, welche nicht zum Zollverein gehören. Kg. bezw. Stück	Warengattung.	Ausfuhr nach Ländern, welche nicht zum Zollverein gehören. Kg. bezw. Stück
Fische, frische	637	Bier in Flaschen	27,504
Fische, einfach zubereitete	95	Essig aller Art	14
Kaviar	53	Hefe aller Art, nicht Weinhefe	266
Schnecken aller Art	315	Mineralwasser	527,446
Schildkroten	140	Anderes natürliches Wasser, Eis	24,355
Süßwasserkrebse	59	Kleie	80,050
See-Krebse, Muscheln usw.	177	Rückstände von der Herstellung fester Oele usw.	5,000
Lebende Bienen und andere Tiere	619	Malz und Malzkeime	24,500
Schmalz	4	Gewöhnliches Backwerk	32,456
Talg von Rindern	4,900	Feines Backwerk	793
Tierfett, anderweit nicht genannt	100	Zuckerwerk	49
Milch	32	Kakao	162
Butter, frisch oder gesalzen	5,259	Kunstspeisefett	13
Käse aller Art	4,509	Säfte von Pflanzen usw.	50
Eier	1,450	Früchte und Kuchengewächse für feineren Tafelgenuss	104
Honig	16	Nahrungs- und Genussmittel, anderweit nicht genannt	20,010
Bienenwachs	171	Nahrungs- und Genussmittel, in luftdicht verschlossenen Behältnissen	7
Schafwolle	4,395	Rauchtabak	20,866
Schaf- und Ziegenhaare usw.	39,702		
Pferdehaare, roh	3		
Bettfedern, roh oder gereinigt	134		
Borsten	156		
Buffelhaute, roh, auch enthaart	14,881		
Rohe Kalbfelle	6,298		
Rohe Rindshaute	44,175		
Rohe Rosshaute	1,802		
Rohe Schaf- und Ziegenfelle	75,380		
Anderere Felle und Häute zur Lederbereitung Leimleder usw.	60		
Hasen- und Kaninchenfelle	649,403		
Felle zur Pelzwerkbereitung	12,352		
Tierische Rohstoffe usw.	24		
Blut von Vieh usw.	685		
Mehl aus Getreide	9,600		
Fette Oele in Fässern	196		
Fette Oele in Flaschen	15		
Branntwein in Fässern *)	116		
Branntwein in Flaschen	16,060		
Süßer Wein in Fässern	861		
Schaumwein in Flaschen	41,880		
Stiller Wein in Flaschen	2,270		
Obstwein	4,207		
Bier in Fässern	315		
	527,901		
		2. Mineralische und fossile Roh- stoffe; Mineralöle.	
		Gartenerde, Kies, Schlamm usw.	10,575,444
		Porzellanerde, Ton usw.	148,528
		Bimsstein, Schmiergel usw.	20,000
		Gebannter Kalk	3,843,592
		Gips	313,408
		Tuff, Trass usw.	5,000
		Zement	1,897,105
		Roher Schiefer	62,000
		Rohe Steine	17,794,222
		Erden, anderweit nicht genannt	395,081
		Eisenerz	2,308,150,460
		Kupfererz usw.	15,000
		Schlacken von Erzen, auch gemahlen	62,350
		Steinkohlen	90,650
		Koks, Presskohlen usw.	93,030
		Mineralschmieröl	236
		Steinkohlenteeröl	27,214

*) Ausserdem wurden noch 134,992 Liter reinen Alkohol nach dem Zollvereinslande ausgeführt.

Warengattung.	Ausfuhr nach Ländern, welche nicht zum Zollverein gehören. Kg. bezw. Stück	Warengattung.	Ausfuhr nach Ländern, welche nicht zum Zollverein gehören. Kg bezw. Stück.
3. Zubereitetes Wachs, Paraffin, Lichte, Wachswaren, Seifen und andere unter Verwendung von Fetten, Oelen oder Wachs hergestellte Waren.		5. Tierische und pflanzliche Spinnstoffe u. Waren; Menschenhaare; zugerichtete Schmuckfedern, Fächer und Hüte.	
Abfälle von Wachs	15,500	Rohe Wolle	3,453
Lichte aller Art	953	Dichte Wollengewebe	10,655
Feine Wachswaren	29	Wollene Wirkwaren	7,016
Gemeine feste Seife	300	Baumwollener Sammet	90
Feine Seife	8	Dichte Baumwollengewebe	1,411
Wagenschmiere	460	Baumwollene Wirkwaren	1,302
Schuhwische usw.	24,043	Baumwollene Schlauche usw.	1,085
Putzmittel	65	Gefarbtcs Garn	45
4. Chemische und pharmazeutische Erzeugnisse, Farben und Farbwaren.		Taue, Hangematten usw.	52
Wasserglas	332	Gebleichte leinene Gewebe, dichte	85
Calciumkarbid usw.	1,054	Gebleichte Hanfgewebe	42
Amoniak, Chlorkalium	291	Sackc aus Juteleinwand	1,601
Indigo	29	Fussbodenbelag aus Linoleum	7
Berlinerblau	4,010	Filzwaren	2
Bleiweiss	173	Pferdehaare, bearbeitet	5
Zinkoxyd	9,200	Kleider und Putzwaren, ganz oder teilweise aus Seide	25
Farbholzauszuge	10,000	Kleider und Putzwaren, ganz oder teilweise aus Wolle	403
Kreide und andere Erdfarben	3,700	Kleider und Putzwaren, ganz oder teilweise aus Baumwolle	205
Chromfarben	10	Kleider und Putzwaren aus anderen Spinnstoffen	57
Druckfarben, nicht zubereitet	120	Frauenhüte aus Filz	Stück 2
Tinte und Tintenpulver	273	Hüte aus Stroh usw.	" 43
Graphit	22	Frauenhüte aller Art, ausgeputzt	" 15
Oelfirnisse	36	Abfälle von Gespinsten	11,130
Weinsteinfirnisse	50	6 Leder und Lederwaren, Kürschnerwaren und Waren aus Därmen.	
Backfirnisse	73	Enthaarte Schaf- und Ziegenfelle	3,915
Oelkitte	80	Zugerichtetes Leder	160,871
Guano	98	Handschuhleder	875
Thomasphosphatmehl	29,650,829	Ziegen-, Schafleder usw.	4,247
Mit Saure behandelte Düngmittel	300	Bearbeitete Haute von Fischen usw.	2,660
Schiesspulver	1,925	Schuhe aus Leder	17
Zundholzer usw.	3,014	Treibriemen aus Leder	310
Leim aller Art	24	Sattler- und Taschnerwaren	113
Anderweit nicht genannte verdichtete Gase	2,092		
Zubereitete Arzneiwaren	75		

Warengattung.	Ausfuhr nach Ländern, welche nicht zum Zollverein gehören. Kg bezw. Stück.	Warengattung.	Ausfuhr nach Ländern, welche nicht zum Zollverein gehören. Kg. bezw. Stück.
Handschuhleder, zugeschnitten	114	Postkarten	323
Lederhandschuhe	11,123	Papier und Pappe, gestanzt	396
Abgenutzte Lederstücke	1,224	Papiertapeten	68
7. Kautschukwaren.		Spielkarten aller Art	28
Schlauche aus Kautschuk	32	Gelatinpapier	10
Anderweit nicht genannte Kautschukwaren	9,512	Duten, Briefumschläge usw.	93
Hartkautschukwaren	59	Anderweit nicht genannte Papierwaren	720
8. Geflechte und Flechtwaren aus pflanzlichen Stoffen mit Ausnahme der Gespinstwaren.		Papierspane usw.	134
Grobe Korbflechterwaren usw.	19,180	12. Bücher, Bilder, Gemälde.	
Feine Korbflechterwaren usw.	536	Gedruckte Bücher	1,307
Sparteriewaren	5	Bilder aller Art aus Papier	1,769
9. Besen, Bürsten, Pinsel und Siebwaren.		Gemalde und Zeichnungen	241
Besen aus Reisig	1,300	13. Waren aus Steinen oder anderen mineralischen Stoffen (mit Ausnahme der Tonwaren) sowie aus fossilen Stoffen.	
Grobe Besen und Bürsten aus Borsten	167	Behauene Steine	60,500
Feine Besen und Bürsten usw.	40	Pflastersteine	2,846,308
10. Waren aus tierischen oder pflanzlichen Schnitz- oder Formerstoffen.		Platten aus Granit, Marmor, Alabaster	304
Waren ganz oder teilw. aus Elfenbein usw.	8	Schieferblöcke und Schieferplatten	1,161
Bau- und Nutzholz, genutet usw.	5,602	Grobe Steinmetzarbeiten	84,500
Holztapeten usw.	76	Feine Steinmetzarbeiten	11,503
Holzdraht, Holzstifte	103	Statuen und andere Bildhauerarbeiten	69
Grobe Böttcherwaren	4,150	Steinwaren, nur in Verb. mit Holz u. Eisen	278
Möbel und Möbelteile, grobe, unfurniert	7,112	Schleif-, Polier- und Wetzsteine	90,142
Möbel und Möbelteile, grobe, furniert	76	Wärmeschutzmasse	48
Tischler-, Drechsler- und Wagnerarbeiten	557	Zementwaren	7,750
Möbel und Möbelteile in Verbindung mit anderen Stoffen	287	Kalksandsteine	12,961
Feine Holzwaren	506	Bauplatten, Bausteine, ungefarbt	300
Gepolsterte Möbel ohne Ueberzug	206	Bauplatten, Bausteine, gefarbt	426
Gepolsterte Möbel mit Ueberzug	137	Schlacken zu Bau- oder Pflastersteinen, geformt	6,500
Feine Korkwaren	60	14. Tonwaren.	
Anderweit nicht gen. pflanzl. Schnitzstoffe	38	Mauersteine (Backsteine), unglasiert	1,423,468
Kohlenstifte	36	Dachziegel, unglasiert	8,445
11. Papier, Pappe u. Waren daraus.		Tabakpfeifen, einfarbig oder weiss	1,500
Papier aus Abfällen von Gespinstwaren oder dergleichen	73	Feuerfeste Steine aller Art	196,368
Pappen, geformt, gekautsch. usw.	1,807	Feuerfeste Erzeugnisse aus Ton	48,073
Packpapier	34	Bodenplatten aus Ton	264,890
Schreibpapier, Lösch-, Druckpapier	6	Wandbekleidungsplatten	3,433
		Waren aus Steingut	34,038
		Feine Tonwaren	4,764
		Porzellanwaren	155
		Scheiben und Bruch aus Ton	63,900

Warengattung.	Ausfuhr nach Ländern, welche nicht zum Zollverein gehören Kg. bezw. Stück	Warengattung.	Ausfuhr nach Ländern, welche nicht zum Zollverein gehören. Kg. bezw. Stück.
15. Glas und Glaswaren.		Blei, roh; Bruchblei	9,800
Hohlglas, gefärbt	46	Gewalztes Blei	50
Hohlglas, geschliffen	10	Druckplatten aus Blei	60
Uhrgläser	62	Andere Bleiwaren	1,966
Ferngläser	7	Zink, roh; Bruchzink	43,224
Glas- und Schmelzwaren	221	Zinkwaren, bearbeitet	136
16. Edle Metalle und Waren daraus.		Zinnwaren, roh; Bruchzinn	3,066
Waren, ganz oder teilweise aus Silber	197	Zinn, gewalzt	125
17. Unedle Metalle u. Waren daraus.		Ziendraht	4
Roheisen	224,291,474	Kupferdraht	485
Röhren und Walzen, roh bearbeitet	10,134	Stangen, Bleche usw. aus Kupfer	500
Nicht schmiedbare Kunstgusswaren	1,046	Walzen, Druckplatten aus Kupfer	269
Rohe Eisenwaren aus nicht schmiedb. Guss	721,920	Grobe Waren aus Kupfer oder Messing	10,158
Maschinenteile, bearbeitet	4,137	Feine Waren aus Kupfer oder Messing	3,659
Rohluppen, Ingots, Rohschienen	48,708,569	Gespinnste aus unedlen Metallen	37
Schmiedbares Eisen in Stäben	22,337,580	Läutwerke, Sprechmaschinen usw.	210
Blech, roh, gefirnisst usw.	62	18. Maschinen, elektrotechnische Erzeugnisse, Fahrzeuge.	
Blech, abgeschliffen, vernickelt	26	Dampfmaschinen	9,245
Eisendraht, roh oder gewalzt	29,683,607	Nah-, Strickmaschinen	549
Eisendraht, verzinkt	70	Appretur- und Wäschereimaschinen	30
Andere Röhren aus Eisen, roh	1,500	Feuerspritzen, Pumpen	6,613
Andere Röhren aus Eisen, bearbeitet	104	Maschinen zur Bearbeitung von Metallen, Holzern	3,569
Eisenbahnschienen usw.	4,768,455	Dampfpflüge, Mähmaschinen	1,389
Eisenbahnachsen	4,389	Dresch-, Mälzereimaschinen	160,805
Rohe Eisenwaren, anderweit nicht genannt	19,681	Dynamomaschinen usw.	2,920
Maschinenteile, anderweit nicht genannt	12,694	Elektrizitätssammler	1,602
Ambosse, Schraubstöcke usw.	339	Andere elektrotechnische Erzeugnisse	399
Spaten, Schaufeln, Pflugscharen	679	Fahrzeuge, zum Fahren auf Schienengeleisen bestimmt	45,900
Heu-, Düngergabeln	8	19. Feuerwaffen, Uhren, Tonwerkzeuge, Kinderspielzeug.	
Sensen, Sichel	151	Handfeuerwaffen aller Art	15
Sägeblätter	15	Wand-, Stutz- usw. Uhren	10,013
Bohrer, Zangen, grobe Scheeren	137	Uhrfurnituren	34
Aexte, Hämmer	177	Harmoniums	120
Pflüge und anderweit nicht genannte Geräte	7,239	Klaviere aller Art	292
Eisenbahnwagen-, Pufferfedern	41,090	Streichtonwerkzeuge	2
Drahtwaren	2,392	Blasstonwerkzeuge	44
Haus- und Küchengeräte	19,625	Kinderspielzeug aller Art	291
Eiserne Ketten	214		
Möbel und Möbelteile, eiserne	25,806		
Andere feine Eisenwaren (eiset Schneidwaren)	12		
Eisensand und Stahlspäne	244,170		
Brucheisen, Abfälle usw.	987,459		
Aluminiumwaren, fassoniert	580		

Bezeichnung der Güter.	nach Deutsch- land.	nach Frankreich, Schweiz, Italien.	nach Belgien, Holland.	nach Oesterreich, Russland, Donauländer.	nach der Prinz- Heinrich- Bahn.	Summe ohne Wilhelm- Luxemburg- Bahn.	nach u. vor der Wilhelm- Luxemburg- Bahn.
Versand in Tonnen.							
Fische	11	»	»	»	16	27	99
Flachs	»	»	»	»	»	»	»
Fleisch	»	»	»	»	»	»	1
Garn	»	»	»	»	1	1	»
Weizen	495	»	293	»	492	1,730	1,223
Roggen	725	»	»	»	60	785	203
Hafer	910	»	10	»	216	1,136	1,246
Gerste	89	»	»	»	21	110	60
Hülsenfrüchte	56	»	18	»	4	78	57
Mais	106	»	3	»	48	159	509
al.	220	»	»	»	311	531	293
einsaat	»	»	»	»	»	26	353
imereien	137	1	650	»	97	885	»
las	162	»	»	»	34	196	89
äute	793	12	201	»	27	1,033	170
undholz	736	»	359	»	147	1,242	1,399
utzholz	747	33	681	»	1,247	2,708	2,723
rennholz	2,785	»	281	»	2,204	5,270	5,180
olzzeugmasse	»	»	»	»	5	5	7
opfen	»	»	7	»	4	11	»
ite	»	»	»	»	»	»	»
affee	56	1	»	»	42	99	123
alk	633	44	619	»	1,088	2,340	2,286
artoffeln	954	»	1,284	»	143	2,425	1,721
nochen	457	»	»	»	»	457	»
nochenkohle	»	»	»	»	»	»	»
umpen	1,501	»	6	»	»	1,507	278
il	2,304	»	31	»	1,321	3,656	5,973
ie	1,772	»	241	»	311	2,324	2,247
it	531	21	34	»	61	648	278
e u. Fette	166	»	2	»	58	226	334
kuchen	13	»	5	»	28	46	74
ier	284	2	8	»	11	305	227
roleum	76	»	4	»	22	102	228
s	1	»	»	»	4	5	17
re, Thon	11	»	»	»	42	53	129

Bezeichnung der Güter.	nach	nach	nach	nach	nach	Summe	nach u. von
	Deutsch- land.	Frankreich, Schweiz, Italien.	Belgien, Holland.	Oesterreich, Russland, Donauländer.	der Prinz- Heinrich- Bahn.	ohne Wilhelm- Luxemburg- Bahn.	der Wilhelm- Luxemburg- Bahn
Versand in Tonnen.							
Ruben	60	10	5	»	92	167	337
Ruben-Syrup	1	»	»	»	»	1	»
Salpetersäure	»	»	»	»	»	»	»
Salz	4	»	»	»	2	6	67
Schiefer	5	»	1	»	54	60	127
Schwefelsäure	»	»	»	»	»	»	»
Soda	1	»	»	»	17	18	67
Spiritus	50	»	»	»	34	84	74
Stärke	18	»	»	»	2	20	13
Steine	85	2	2	»	28	117	117
Steine (gebraunte)	22,147	301	7,122	»	6,768	36,475	31,424
Steinkohlen	208	»	12	»	76	296	4,270
Steinkohlen, Briquets	5,040	»	45	»	33	5,718	951
Steinkohlen, Koks	108	»	»	»	43	151	35
Tabak	426	98	113	»	1	638	5
Teer	420	68	»	»	63	551	80
Tonwaren	914	16	»	»	16	1,098	77
Torf	7	»	132	»	18	25	49
Wein	2,354	1	127	»	67	2,549	107
Wolle	67	5	21	»	1	89	»
Zink	»	»	»	»	»	5	»
Zucker	10	»	»	»	27	37	93
Sonstige Güter	7,170	399	927	33	1,382	9,012	7,228
Summe	1,952,473	232,291	1,088,127	798	636,524	3,910,219	416,075
	Stück.	Stück.	Stück.	Stück	Stück.	Stück.	Stück.
Pferde	4,916	148	82	»	152	5,298	313
Rindvieh	6,642	»	»	»	1,561	8,203	11,984
Schafe	325	»	545	»	49	919	651
Schweine	39,028	»	»	»	219	39,247	8,100

Bezeichnung der Güter.	von Deutsch- land.	von Frankreich, Schweiz, Italien.	von Belgien, Holland.	von Oesterreich, Russland, Donauländer.	von der Prinz- Heinrich- Bahn.	Summe ohne Wilhelm- Luxemburg- Bahn.
Empfang in Tonnen.						
Abfälle	68	»	»	»	»	68
Baumwolle	24	»	3	»	»	27
Bier	5,205	»	»	31	1	5,237
Blei	313	»	15	»	28	356
Borke	81	427	155	12	177	852
Braunkohle	7,043	»	260	»	»	7,303
Zement	5,838	1,162	2,550	»	74	9,624
Chemikalien	3,246	87	1,210	»	45	4,702
Dachpappe	226	»	1	»	1	228
Düngmittel	2,912	2,275	2,939	»	2,865	10,981
Eisen (roh)	9,759	»	3,836	»	704	14,299
Eisen (Luppen)	»	»	»	»	67	67
Eisen und Stahlbruch	703	62	225	»	2,260	3,250
Eisen und Stahl	13,107	33	157	»	3,201	16,498
Eisenbahnschienen	1,959	6	7	»	370	2,351
Eisenbahnschwellen	281	»	»	»	»	281
Eiserne Achsen	420	»	»	»	18	461
Eiserne Kessel	4,222	74	899	»	117	5,312
Eiserne Röhren	2,879	2	20	11	28	2,940
Eisen-Draht	337	»	»	»	28	365
Eisen-Waren	2,733	23	61	1	123	2,940
Sonstige Metallwaren	33	1	»	»	6	40
Eisenerz	251,571	184	»	»	77,723	329,479
Erde	47,417	1,364	7,103	85	7,282	63,283
Bleierze	1	»	»	»	»	1
Uebrige Erze	35,330	985	14,572	»	811	51,708
Farbhölzer	1	»	»	»	»	16
Fische	20	2	282	»	»	304
Flachs	11	»	1	»	»	12
Fleisch	2	9	43	»	71	125
Garn	48	»	2	»	»	50
Weizen	3,128	»	17,038	»	261	20,427
Roggen	21	2	113	»	30	166
Hafer	278	»	1,029	30	382	1,719
Gerste	1,129	»	1,758	»	8	2,895
Hülsenfrüchte	8	»	34	»	9	51

Bezeichnung der Güter.	von Deutsch- land.	von Frankreich, Schweiz, Italien.	von Belgien, Holland.	von Oesterreich. Russland, Donauländer.	von der Prinz- Heinrich- Bahn.	Summe ohne Wilhelm- Luxemburg- Bahn.
Empfang in Tonnen.						
Mais	28	»	3,892	»	10	3,930
Malz	1,984	25	220	101	1	2,331
Leinsaat	21	»	5	»	»	26
Sämereien	180	5	59	»	123	367
Glas	1,713	1	110	»	24	1,848
Häute	499	271	356	»	88	1,211
Rundholz	6,726	368	1,175	»	282	8,551
Nutzholz	12,702	»	905	»	275	13,882
Brennholz	21,615	113	45	»	3,118	24,891
Aussereuropaisches Holz .	»	»	36	»	»	36
Holzzeugmasse	307	»	51	»	»	358
Hopfen	73	»	»	»	»	73
Jute	1	»	»	»	»	1
Kaffee	6	»	119	»	»	125
Kalk	2,310	15	41,371	»	465	44,167
Kartoffeln	1,525	11	881	»	1,147	3,564
Knochen	30	»	»	»	»	30
Knochenkohle	»	»	»	»	»	»
Lumpen	1,056	2	»	»	104	1,162
Mehl	2,300	10	923	»	641	3,874
Kleie	154	45	5,011	»	129	5,339
Obst	533	244	528	42	152	1,509
Oele und Fette	908	18	611	»	2	1,539
Oelkuchen	166	20	140	»	2	328
Papier	604	5	35	»	3	648
Petroleum	974	»	2,853	»	5	3,832
Reis	4	»	500	»	»	504
Röhren, Ton	1,578	46	265	45	7	1,939
Rüben	322	10	384	»	10	726
Rüben-Syrup	195	»	62	»	»	257
Salpetersäure	12	»	21	»	»	»
Salz	1,867	»	»	»	1	1,868
Schiefer	32	95	2,305	»	417	2,849
Schwefelsäure	13	»	22	»	»	35
Soda	130	»	13	»	1	144
Spiritus	185	4	11	»	17	217
Stärke	33	»	69	»	»	102

Bezeichnung der Güter.	von Deutsch- land.	von Frankreich, Schweiz, Italien.	von Belgien, Holland.	von Oesterreich, Russland, Donauländer.	von der Prinz- Heinrich- Bahn.	Summe ohne Wilhelm- Luxemburg- Bahn.
Empfang in Tonnen.						
Steine	480	13	302	»	125	920
Steine (gebrannte)	51,837	535	5,537	177	17,147	75,033
Steinkohlen	108,251	2	133,696	»	65	242,014
Steinkohlen-Briquets	17,380	»	10,041	»	30	27,451
Steinkohlen-Koks	1,181,530	11	24,078	»	8	1,205,627
Tabak	826	2	261	»	1	1,090
Teer	1,099	21	108	»	»	1,228
Tonwaren	894	21	16	»	3	934
Torf	252	»	1,200	»	»	1,452
Wein	667	884	99	8	87	1,745
Wolle	98	1	155	»	»	254
Zink	31	1	23	»	»	55
Zucker	2,145	»	153	»	1	2,299
Sonstige Güter	11,124	339	2,231	1	1,678	15,374
Summe	1,837,755	9,988	295,029	532	122,868	2,266,184
	Stück.	Stück.	Stück.	Stück.	Stück.	Stück.
Pferde	17	»	3,418	»	12	3,447
Rindvieh	1,532	»	11	»	1,707	3,250
Schafe	98	»	192	»	51	341
Schweine	1	»	5	»	1,849	1,855

Durchgangsverkehr.

Von Kleinbettingen über Diedenhofen	662,109 T.	
Von Kleinbettingen über Wasserbillig	76,568 »	
Von Kleinbettingen nach Prinz Heinrich und Wilhelm-Luxemburg-Bahn	<u>32,937 »</u>	771.614 T.
Von Diedenhofen über Kleinbettingen	662,441 T.	
Von Wasserbillig über Kleinbettingen	115,421 »	
Von Prinz Heinrich- und Wilhelm Luxemburg-Bahn über Kleinbettingen	<u>42,413 »</u>	850,275 T.
Von Gouvy über Diedenhofen	218,111 T.	
Von Gouvy über Deutsch-Oth	43,696 »	
Von Gouvy über St. Vith	6,613 »	
Von Gouvy über Wasserbillig	1,499 »	
Von Gouvy über Prinz Heinrich-Bahn	<u>32,091 »</u>	302,010 T.
Von Diedenhofen über Gouvy	35,623 T.	
Von Deutsch-Oth über Gouvy	70,767 »	
Von Wasserbillig über Gouvy	905 »	
Von Prinz Heinrich-Bahn über Gouvy	<u>2,628 »</u>	109,923 T.
Von St. Vith über Diedenhofen	583,081 T.	
Von St. Vith über Deutsch-Oth	4,800 »	
Von St. Vith über Rodingen	11,331 »	
Von St. Vith nach Prinz Heinrich-Bahn	12,033 »	
Von St. Vith über Gouvy	<u>330,883 »</u>	942,128 T.
Von Diedenhofen über St. Vith	83,331 T.	
Von Deutsch-Oth über St. Vith	59,267 »	
Von Rodingen über St. Vith	77,784 »	
Von Prinz Heinrich-Bahn über St. Vith	<u>17,037 »</u>	237,439 T.
		<u>3,213,489 T.</u>

Betriebsergebnisse der Wilhelm-Luxemburg Eisenbahnen während des Jahres 1906.

Befördert wurden: Personen	2,584,643
Befördert wurden: Güter	10,184,731 T
Einnahmen aus dem Personenverkehr	1,109,000 M
» » Güterverkehr	15,009,000 M.
Einnahmen ausserdem	<u>1,222,000 M.</u>
Zusammen	17,940,000 M.
Kilometrischer Ertrag (196 Kilom.)	91,535 M.

Chemins de fer cantonaux.
Lignes de Diekirch-Vianden et de Martelange-Nœrdange.

MOIS.	VOYAGEURS.		BAGAGES.		MARCHANDISES.				Beta-l et divers.	Recettes totales.
	Nombre.	Produit.	Poids.	Produit.	Colis et Paquets.		Charges complètes.		Produit	
					Poids.	Produit.	Poids.	Produit.		
		FR. C.	T. K.	FR. C.	T. K.	FR. C.	T. K.	FR. C.	FR. C.	FR. C.
Janvier . . .	10,529	4,448,40	12,150	104,35	159,930	659,40	1,877,360	5,098,75	443,02	11,053,92
Février . . .	12,413	5,098,15	9,460	83,60	192,565	1,005,20	1,944,670	5,385,70	449,90	12,022,55
Mars . . .	10,700	4,744,35	11,480	114,40	229,060	1,093,05	2,518,930	7,630,40	437,76	14,019,96
Avril . . .	13,281	5,678,85	11,665	134,85	200,220	1,125,90	3,242,860	9,216,15	491,56	16,691,31
Mai . . .	14,163	6,392,35	15,715	157,80	206,900	1,272,45	3,470,950	9,150,90	508,32	17,481,82
Juin . . .	14,151	6,628,90	14,310	153,70	193,505	1,100,70	4,195,370	10,571,75	493,10	18,948,15
Juillet . . .	13,415	6,251,40	16,760	172,90	220,290	1,163,00	3,777,700	10,580,65	509,57	18,680,52
Août . . .	17,106	8,697,00	14,200	178,10	241,435	1,163,75	4,245,020	11,533,15	465,62	22,039,62
Septembre .	14,299	7,861,90	12,960	179,00	216,555	1,375,75	3,576,590	10,533,55	379,35	20,329,55
Octobre . .	11,290	5,090,00	11,920	136,80	238,480	1,434,35	3,307,610	9,368,70	396,36	16,426,21
Novembre .	12,534	5,378,45	13,690	121,50	203,295	1,385,85	3,585,860	10,179,50	360,90	17,379,20
Decembre .	11,864	4,867,30	8,580	83,85	175,640	1,145,25	1,970,110	5,471,35	391,02	11,961,77
Totaux .	155,745	71,140,00	153,190	1,620,85	2,477,875	14,177,65	37,713,060	94,786,55	5,329,48	197,034,58

119

Produit kilométrique correspondant à $\left\{ \begin{array}{l} 1906 \text{ fr. } 4,478. \\ 1905 \text{ fr. } 4,622. \end{array} \right.$
(44 kilomètres)

Chemins de fer secondaires.
Lignes de Luxembourg à Remich et de Cruchten à Larochette

MOIS.	VOYAGEURS.		MARCHANDISES ET BAGAGES.		Betail et Divers.	RECETTES totales
	Nombre.	Produit.	Nombre	Produit	Produit.	
		FR CT.	T K.	FR. CT	FR CT	FR. CT
Janvier	22,378	8,490 15	2,677 450	5,920 39	569 24	14,979 79
Février	23,388	8,399 45	2,752 165	5,351 10	564 96	14,315 51
Mars	22,568	8,708 40	4,848 035	8,897 70	628 77	18,234 87
Avril	23,737	9,715 70	4,910 580	8,499 20	755 01	18,779 91
Mai	32,606	16,461 80	5,791 380	10,266 40	1 697 69	27,425 89
Jun	29,097	13,006 30	5,150 490	8,937 70	1,050 15	22,994 15
Juillet	38,323	18,457 55	4,795 550	8,343 60	663 04	27,464 19
Août	35,391	17,739 35	4,229 320	8,479 25	748 24	26,966 84
Septembre	35,687	17,177 35	4,145 010	7,920 75	1,119 14	26,217 24
Octobre	27,469	10,781 65	4,863 280	8,758 73	615 38	20,155 76
Novembre	28,212	10,795 10	3,552 495	6,918 30	597 90	18,311 30
Décembre	24,464	9,910 60	2,358 815	5,190 75	4,660 52	19,861 87
Totaux	343,817	149,643 40	50,085 315	93,583 88	12,480 04	255,707 32

120

Produit kilométrique correspondant } à 1906 fr. 6,392 67
(40 kilomètres) } à 1905 fr. 6,640 80.

Ligne vicinale de Luxembourg à Echternach.

MOIS	VOYAGEURS		MARCHANDISES ET BAGAGES.		RECETTES DIVERSES.	RECETTES TOTALES
	Nombre des billets délivrés.	Produit de ces billets.	KILOGR.	Produit des marchandises et bagages.		
		FR. C.		FR. C.	FR. C.	FR. C.
Janvier	18,673	7,314 10	607,950	1,460 15	209 76	8,984 01
Février	18,121	6,852 10	660,770	1,619 30	191 36	8,662 76
Mars	20,341	7,660 20	1,206,830	2,744 30	217 12	10,621 62
Avril	22,441	9,300 15	1,397,220	2,539 65	198 72	12,038 52
Mai	30,208	14,145 40	1,596,510	3,020 60	209 76	17,375 76
Juin	33,180	19,636 55	1,160,240	2,425 05	202 40	22,264 00
Juillet	26,296	12,297 50	1,624,970	3,226 70	209 76	15,733 96
Août	27,882	13,220 10	1,370,960	2 983 10	76	16,412 96
Septembre	26,236	12,804 35	1,227,310	2 874 35	202 40	15,881 40
Octobre	24,407	10,740 85	1,378,980	2 972 90	213 44	13,927 19
Novembre	29,926	9,200 97	1,111,690	2,389 90	202 40	11,793 27
Décembre	31,905	8,612 02	1,163,150	2,354 30	202 90	11,169 22
Totaux	309,606	131,784 79	14,608,590	30,610 30	2469 28	164,864 37

121

Produit kilométrique correspondant à { 1906 fr. 3,584 02.
(46 kilomètres) } 1905 fr. 3,395 19.

Chemins de fer vicinaux.
Ligne vicinale de Bettembourg-Aspelt.

MOIS.	VOYAGEURS.		Marchandises et bagages.		Recettes diverses	Recettes totales
	Nombre des billets délivrés.	Produit de ces billets.	Kilogr.	Produit.		
		FR. C		FR. C.	FR. C.	FR. C.
Janvier	2,888	1,185,20	312,030	1,773,70	11,50	1,644,50
Février	2,284	1,217,05	360,343	1,217,05	—	1,707,20
Mars	2,812	1,499,00	619,519	1,186,40	12,60	1,915,00
Avril	2,931	1,430,70	527,987	1,419,05	11,65	2,056,90
Mai	3,506	1,365,00	1,014,384	1,353,20	11,80	2,395,00
Juin	3,105	1,480,50	1,141,909	1,455,50	25,00	2,561,15
Juillet.	4,424	2,289,00	965,818	2,279,15	9,15	3,189,30
Août	3,684	1,878,50	633,018	1,870,15	8,35	2,577,05
Septembre	3,149	1,455,35	784,858	1,450,00	5,35	2,216,40
Octobre	3,230	1,410,00	605,194	1,397,70	12,30	2,098,10
Novembre	3,636	1,615,65	512,723	1,611,35	4,30	2,210,90
Décembre	3,191	1,326,30	267,073	1,316,30	10,00	1,707,85
Totaux. . .	41,840	17,852,15	7,684,856	18,330,25	122,00	26,279,35

192

Produit kilométrique correspondant à { 1906. 2389,03 fr.
(11 kilomètres.) { 1905. 2419,71 fr.

Chemins de fer Prince-Henri.
Lignes des Minières, de Luxembourg-Pétange, de l'Attert et de la Sûre.
(Longueur en exploitation : 172 kilomètres)

	1906		1905		Différence en faveur de			
	T	K.	T.	K.	1906,		1905.	
I. Marchandises expédiées :								
1° pour l'intérieur du pays . . .	1,607,780	040	1,468,253	700	139,526	340	.	.
2° vers la France	101,594	160	206,564	190			104,970	030
3° id. la Belgique	1,538,611	610	1,308,473	050	230,138	560	.	.
4° id. la Hollande	6,653	230	3,694	510	2,958	720	.	.
5° id. l'Allemagne	687,138	330	521,755	260	165,403	070	.	.
6° id. la Suisse	8,079	460	4,821	810	3,257	620	.	.
7° id. l'Italie	9,017	850	2,981	440	6,036	410	.	.
8° id. l'Autriche	794	170	745	000	49	170	.	.
Ensemble . . .	3,959,688	850	3,517,288	990	442,399	860	.	.
II. Marchandises importées :								
1° de la France, via Rodange fr.	186	524.970	100,538	970	85,986	000	.	.
2° de la Belgique :								
a) via Athus	335,765	140	340,922	420			5,157	280
b) via Sterpenich	40,035	320	35,615	390	4,419	930	.	.
c) via Benonchamps	5,668	740	2,732	990	2,935	750	.	.
d) via Gouvy	14,390	810	16,971	640			2,580	830
3° de l'Allemagne :								
a) via Esch (Thionville et Karhaus)	94,399	380	69,698	090	24,701	290	.	.
b) via Kleinbettingen (Thion- ville et Karhaus)	4,278	390	4,039	770	238	620	.	.
c) via Troisvierges (Ettel- bruck, Luxembourg et Esch)	2,356	460	1,669	510	686	950	.	.
d) via Trois-Vierges (Luxem- bourg et Dippach)	840,771	290	621,875	270	218,896	020	.	.
e) via Wasserbillig (Thiou- ville et Karhaus)	30,074	720	25,075	030	4,999	690	.	.
f) via Wasserbillig, Luxem- bourg et Dippach)	170,433	380	28,407	090	142,026	290	.	.
Ensemble . . .	1,724,698	600	1,247,546	170	477,152	430	.	.
III Marchandises en transit par la ligne des minières :								
a) via Esch-Athus et inversé- ment	118,692	320	175,081	990			56,389	670
b) via Esch-Rodange fr.	483	700	10,866	750			10,383	050
Ensemble . . .	119,176	020	185,948	740			66,772	720
Total . . .	5,803,563	470	4,950,783	900	852,779	570	.	.

1° Les marchandises expédiées comprenaient :

Destinations.	Minerais.	Pierres.	Acier.	Fontes.	Bois.	Scories phos.	Houilles.	Divers.	Totaux.
	T. K.	T. K.	T. K.	T. K.	T. K.	T. K.	T. K.	T. K.	T. K.
Intérieur	1,357,437.160	60,400.320	4,069 550	1,242.750	11,816 350	18,058.000	154,755 910	1,607,780.040
France	89,886.350	930.700	1,736.110	466 580	11.480	2,237.030	6,575 910	101,594.160
Belgique	1,259,129.740	3,182.910	84,454.750	162,424.140	300 470	25,381.050	3,738.530	1,538,611.610
Hollande	1,824.600	4,828 630	6,653.230
Allemagne	309,509.110	23,384.040	153,724.960	66,691.270	1,547.190	69,826 450	60,475 310	687,158 330
Suisse	6,735.000	4,341.460	8,079 460
Italie	8,820.080	197.770	9,017.850
Autriche	794.170	794 170
En { 1906	3,015,962.360	89,722 570	266,369 080	230,524.740	13,675.490	116,346 700	227,087 910	3,959,688 850
tout { 1905	2,711,511 270	68,509 920	213,780 980	206 649.980	13,210 450	83,781 980	1,290 000	216,554 410	3 517,288.990
Différence en { 1906	304,451 090	21,212 650	50 588.100	23,874 760	465.040	32,564 720	10,533 500	442,399.860
faveur de { 1905	1,290 000

121

2° Les marchandises importées comprenaient :

	Au départ de			En tout		Différence en faveur de	
	la France.	la Belgique.	l'Allemagne.	1906	1905	1906	1905
	T. K.	T. K.	T. K.	T. K.	T. K.	T. K.	T. K.
Minerais	153,693.450	48,039.030	13 905.690	215,638.170	99,096.970	116,541.200	
Pierres.	582.160	180.300	4,899.430	5,661.890	17,038 600		11,376.700
Fontes.	10 000	26.180	6,142.860	6,179.040	5,558.410	620.630	
Bois	184.570	537.720	15,733.770	16,456.060	12,217.220	4,238.840	
Scories phosph.	13,633.760		518.950	14,152.710	20,926.900		6,774 190
Cokes	135.000	218,619.000	923,617 500	1,142,374.500	811,835.000	330,536 500	
Houilles		50,163.420	82,095.000	132,258.420	144,435.520		12,177.100
Divers	18,286.030	78,294.360	95,400 420	191,980 810	136,437 550	55,543.260	
	186,524.970	395,860.010	1,142,313 620	1,724,698 600	1,247,546 170	477,152.430	

3° Les marchandises en transit par la ligne des Minières comprenaient :

	1906.		1905.		Différence en faveur de	
	T.	k.	T.	k.	1906.	1905.
Minerais	43,461.	270	108,347.	190	64,885.920
Pierres	836.	780	493.520		343 260
Acier
Fontes	20,783.	580	19,224.	000	1,559.580
Scories phosph.	4,626.	000	6,123 700		1,497.700
Cokes	3,669.	000	9,220 000		5,551.000
Houilles	10,119.	630	8,897.000		1,222.630
Divers.	35,679.	760	33,643 330		2,036.430
Totaux . . .	119,176.	020	185,948.	740		66,772.720

Résultats de l'exploitation

	{	Nombre 1,587,692	
Voyageurs	{	Produit, bagages compris fr.	857,940 96
Marchandises	{	Poids 5,803,563 t. 470 klg.	
	{	Produit »	5,842,096 15
	{	Produits extraordinaires. »	37,692 00
	{	Recettes diverses »	7,521 13
		Total. fr.	6,746,149 97

	1906	1905
Produit moyen par voyageur. fr.	0,5404	0,4092
id. par tonne de marchandises . fr.	1,0068	1,0096
Produit kilométrique correspondant à	{ 1906 fr.	39,221 80.
	{ 1905 fr.	34,283 69.

Ligne de Wiltz.

(Longueur en exploitation : 20 kilomètres)

	1906.		1905.		Différence en faveur de			
					1906.		1905.	
I. Marchandises expédiées.								
	T.	K.	T.	K.	T.	K.	T.	K.
1° Pour l'intérieur du pays	9.440,	480	9.251,	230	189,	250	.	.
2° Vers la Belgique	1.449,	520	1.222,	740	226,	780	.	.
3° Vers la Hollande	33,	920	29,	780	4,	140	.	.
4° Vers l'Allemagne	4.559,	980	4 217,	110	342,	870	.	.
Ensemble	15.483,	900	14 720,	860	763,	040	.	.
II. Marchandises importées.								
1° De la Belgique : a) via Schimpach frontière	8.578,	430	9.797,	870	.	.	1.219,	440
b) via Gouvy	3.858,	860	4.026,	820	.	.	167,	960
2° De l'Allemagne: a) via Trois-Vierges	2.143,	940	1.820,	030	323,	910	.	.
b) via Wasserbillig	1.376,	700	868,	090	508,	610	.	.
c) via Bettembourg	1.097,	360	1.013,	970	83,	390	.	.
Ensemble	17.055,	290	17.526,	780	.	.	471,	490
III. Marchandises en transit par la ligne de Wiltz :								
Via Kautenbach-Schimpach frontière et inversément.	7.263,	640	5 068,	720	2 194,	920	.	.
Total	39.802,	830	37.316,	360	2,486,	470	.	.

1° Les marchandises expédiées comprenaient :

	En destination de				En tout		Différence en faveur de									
	l'intérieur.		la Belgique.	la Hollande.	l'Allemagne.	1906.	1905.	1906.		1905.						
	T.	K.	T.	K.	T.	K.	T.	K.	T.	K.						
Pierres	1.019,	110	.	.	126,	800	1.145,	910	332,	000	813,	910	.	.		
Bois	1.032,	190	32,	000	.	.	12,	000	1 076,	190	1.408,	900	.	332,	710	
Scories phos.	868,	050	868,	050	871,	000	.	.	.	2,	950	
Divers	6.521,	130	1.417,	520	33,	920	4.421,	180	12.937,	730	12 108,	960	284,	790	.	.
Totaux	9.440,	480	1 449,	520	33,	920	4 559,	980	15.483,	900	14.720,	860	763,	040	.	.

2° Les marchandises importées comprenaient :

	Au départ de				En tout				Différence en faveur de			
	la Belgique.		l'Allemagne.		1906.		1905.		1906.		1905.	
	T.	K.	T.	K.	T.	K.	T.	K.	T.	K.	T.	K.
Pierres	237,400				237,400	200,700			36,700			
Bois	11,200		403,590		414,790	382,610			32,180			
Houilles	4,711,000		1,247,500		5,958,500	4,922,500			1,036,000			
Divers	7,477,690		2,966,910		10,444,600	12,020,970					1,576,370	
Totaux.	12,437,290		4,618,000		17,055,290	17,326,780					471,490	

3° Les Marchandises en transit par la ligne de Wiltz comprenaient :

	1906.		1905.		Différence en faveur de			
					1906.		1905.	
	T.	K.	T.	K.	T.	K.	T.	K.
Pierres		485,500		1,380,050				894,550
Bois				25,000				25,000
Houilles		5,334,000		2,686,000		2,648,000		
Scories phosph.				35,000				35,000
Divers		1,444,410		942,670		501,470		
Totaux.		7,263,640		5,068,720		2,194,920		

Résultats de l'exploitation.

Voyageurs	{	Nombre 71,697	
		Produit, bagages compris	fr. 38,599 04
Marchandises	{	Poids 39,802 t. 830 klg.	
		Produit	» 48,941 46
		Produits extraordinaires	» 3,046 09
		Recettes diverses	» 179 49
		Total.	fr. 90,766 08

	1906.	1905.
Produit moyen par voyageur fr.	0,538	0,355
id. par tonne de marchandises »	1,230	1,308
Produit kilométrique correspondant à	{ 1906 fr. 4,538 30	{ 1905 » 4,550 67

Composition de la Chambre de commerce.

La Chambre de commerce était composée en 1906 comme suit :

Président : M. Léon *Metz*, maître de forges à Esch-sur-l'Alzette.

Vice-Président : M. Emile *Berchem*, négociant à Luxembourg.

Membres : MM. Ch. *Bech*, négociant à Diekirch ; Daniel *Buchholtz*, négociant à Esch-sur-l'Alzette ; Jules *Collart*, maître de forges à Steinfort ; André *Duchscher*, industriel à Wecker ; Georges *Faber*, tanneur à Wiltz ; Henri *Funck*, brasseur à Neudorf ; Joseph *Glesener*, industriel à Wiltz ; Joseph *Heintz*, fabricant de tabacs à Luxembourg ; Pierre *Jœrg*, industriel à Echternach ; Jean *Knaff*, négociant à Luxembourg ; Guillaume *Lefèvre*, négociant à Luxembourg ; Gustave *de Marie*, négociant à Ettelbruck ; Jules *Mongenast*, tanneur à Ettelbruck ; Maurice *Pescatore*, directeur de la faïencerie de Septfontaines ; Alb. *Reinhard*, fabricant de gants à Luxembourg ; Emile *Schrœll*, imprimeur à Luxembourg ; Jean *Soupert*, rosiériste à Limpertsberg ; Joseph *Wurth*, directeur de la Banque Internationale à Luxembourg ; Paul *Wurth*, ingénieur-constructeur à Luxembourg.

Secrétaire : M. J.-P. *Sevenig*, professeur des sciences commerciales à Luxembourg.

Luxembourg, le 4 mai 1907.

La Chambre de commerce,

Le Président,

LÉON METZ

Le Secrétaire,

J.-P. SEVENIG.



SOMMAIRE.

	Pages		Pages.
Considérations générales	1	Mondorf-les-Bains	60
Travaux de la Chambre de commerce	4	Viticulture et commerce des vins	60
Minières	20	Vins de Champagne	61
Métallurgie	24	Industrie de la chicoree	62
Note sur les études du canal du Grand-Duché de Luxembourg	34	Poudrerie	62
Ateliers de construction	36	Industrie de l'éclairage	63
Industrie du bâtiment	36	Commerce de détail	65
Ardoisières	37	Faillites et concordats	66
Carrières	39	Bourse du travail	67
Faïencerie	47	Assurances	68
Mosaïques et dallages céramiques	47	Assurance-maladie	70
Industrie des ciments	48	Assurance-accidents	71
Briqueterie mécanique	49	Caisse d'épargne et Crédit foncier	72
Tannerie	50	Banque Internationale à Luxembourg	76
Écorces à tan	51	Enseignement industriel, commercial et pro- fessionnel	78
Ganterie	52	Tramways luxembourgeois	80
Industrie textile	52	Mercuriales	81
Teinturerie	53	Taxes communales d'octroi à Luxembourg	82
Industrie du vêtement	53	Statistique douanière :	
Clouterie	53	Waren-Einfuhr	83
Distillerie	54	Nachweisung steuerpflichtiger Waren, welche während des Jahres 1906 aus dem Zollverein nach dem Grossherzogtum Luxemburg eingeführt wurden	106
Brasserie	54	Waren-Ausfuhr	107
Tabacs et cigares	55	Chemins de fer	112
Imprimerie	57	Composition de la Chambre de commerce	128
Horticulture	58		
Fabrication des conserves de légumes	58		
Meunerie	59		
Laiterie	60		